DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12441 – 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – DIMANCHE 27-LUNDI 28 JANVIER 1985

Le défi d'Action directe à l'Etat

Après le meurtre de René Audran, haut fonctionnaire de la défense, les autorités redoutent une relance du terrorisme international contre des « cibles » militaires

Directeur des affaires internationales au ministère de la défense, l'ingénieur général de l'armement, René Audran, a été tué le vendredi soir 25 janvier devant son domicile de La Celle-Saint-Cloud (Yvelines), de huit balles de calibre 11,47. Cet attentat a été revendiqué par le groupe dissous Action directe, dont le fondateur, Jean-Marc Rouillan, est toujours en fuite.

Le chef d'état-major des armées, le général Jeannou Lacaze, qui fut, de 1971 à 1976, le directeur du renseignement au sein des services secrets français, et qui parle, donc, d'expérience, lançait, le 14 janvier dernier à l'Académie des sciences morales et politiques, un avertissement : le terrorisme international, parce qu'il est multiforme, qu'il existe des interconnexions évidentes entre les différents mouvements et qu'il s'en prend à la légitimité de l'Etat ou à l'ordre établi, est un *« véritable défi »* jeté à la face du *« monde libre »*, pour le *« démoraliser »*, voire le *« déstabiliser »* par des menaces qui, disait-il, préfigurent une *« nouvelle forme de guerre »*.

Prémonition? Argumentation pour justifier, ensuite, un appel à une concertation accrue des *« démocraties occidentales »* en vue d'élaborer les parades appropriées? Avertissement fondé sur des informations parvenues au chef d'état-major sur les intentions supposées de certains mouvements?

Quel que soit le motif de cette mise en garde, deux événements ultérieurs allaient lui donner tout son sens. Dès le 15 janvier, le groupe français dissous Action directe et l'organisation clandestine ouest-allemande Fraction armée rouge annonçaient leur fusion pour combattre la politique de l'OTAN et les liens de la France avec ses alliés en Europe. Le 25 janvier, dans la soirée, René Audran, directeur des affaires internationales au ministère français de la défense, tombe sous les coups de tueurs qui affirment avoir agi pour le compte d'Action directe.

Pour la première fois depuis la guerre d'Algérie, un officier général de l'armement est assassiné, devant son domicile, en France, par une organisation terroriste qui n'avait pas dissimulé, auparavant, qu'elle cherchait à s'en prendre à des « cibles » militaires, au nom de ce qu'elle appelle la grande mobilisation en vue de la constitution de la stratégie politique prolétarienne en Europe. Si la surprise est grande en France, le phénomène est connu tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays européens, parce qu'il y a des précédents.

En réalité, dans les états-majors, civils et militaires, de la lutte contre le terrorisme en France, on s'attendait, depuis le milieu de l'année 1984, à de telles actions spectaculaires, même s'il demeure difficile d'en saisir avec précision et suffisamment à l'avance les contours, les objectifs et les ramifications. Il n'y a pas que des installations militaires qui puissent constituer des cibles. Les hommes, aussi, pour peu qu'ils occupent des fonctions servant de symboles à ce qui se veut une démonstration politique de déstabilisation. Ces hommes sont vulnérables, peu ou mal protégés, et leur disparition, voire leur prise en otage, sonnent comme une défaite de l'Etat.

C'est ainsi que, dans les milieux compétents, on a imaginé que des commandants de sous-marins nucléaires, des pilotes de bombardiers Mirage-IV puissent devenir ces « cibles » à des chantages d'organisations clandestines dont l'ambition est de créer une détérioration de la sécurité en Europe occidentale et, par conséquent, une dénonciation de l'attitude de la France vis-à-vis de l'alliance atlantique et de l'Union de l'Europe occidentale censées fonder sa propre sécurité.

Ce n'est pas un hasard, par exemple, si l'un des objectifs de ces mouvements terroristes est, aujourd'hui, de leur propre aveu, la force d'action rapide, supposée être cette « force-éclair », grâce à laquelle la France témoigne de sa solidarité envers ses alliés d'outre-Atlantique et en Europe.

Les services de renseignement des Etats-Unis et des pays membres de l'alliance atlantique, parmi lesquels la direction générale de la sécurité extérieure (ex-SDECE) en France, ont décidé d'échanger des informations et de se communiquer leurs mesures de sécurité pour faire face, en concertation, à ce défi d'un terrorisme qui cherche à se rassembler pour mieux galvaniser ses forces. D'autant que cette menace n'est pas la seule. Les services français, notamment, reconnaissent craindre le développement plus ou moins insidieux d'un terrorisme d'Etat, comme ce fut le cas en d'autres circonstances au Proche-Orient ou en Afrique. Ce terrorisme d'Etat est, pour reprendre un commentaire du général Lacaze, *« la dernière expression de la violence »*.

Cependant, il ne faut se faire aucune illusion : ces actions ont, pour elles, le bénéfice de la surprise, le mépris des principes démocratiques et le déchaînement meurtrier.

JACQUES ISNARD.

(Lire, page 8, nos informations et l'article d'EDWY PLENEL : « La radicalisation d'Action directe ».)

JEAN-PAUL II EN AMÉRIQUE LATINE

Redéfinir la doctrine sociale de l'Église

Avant son départ, le pape a annoncé un synode extraordinaire

De notre correspondant

Cité du Vatican. – Jean-Paul II devait arriver ce samedi 26 janvier, dans l'après-midi (heure locale), à Caracas, première étape de son vingt-cinquième voyage à l'étranger, qui le conduira, cette fois, au Venezuela, en Equateur, au Pérou et à Trinité-et-Tobago. Un voyage de douze jours qui s'annonce riche en manifestations et en rencontres spectaculaires entre le pape et des populations très croyantes. Un voyage qui a aussi, outre son caractère pastoral, une dimension politique et culturelle particulière.

En six ans de pontificat, Jean-Paul II s'est déjà rendu cinq fois en Amérique latine : aucune autre partie du monde n'a bénéficié d'une telle attention qui s'explique sans aucun doute par le fait que ce continent rassemble pratiquement la moitié de la population catholique de la planète. En outre, l'Eglise y est confrontée plus qu'ailleurs, en raison de la gravité des problèmes, à la question de la liberté et de la justice. Pour Jean-Paul II, rappelle *l'Osservatore romano*, organe du Vatican, le Latino-Américain est un exemple de l'*« homme souffrant »*, dépouillé le plus souvent de ses droits les plus élémentaires.

Jean-Paul II s'est déjà rendu au Mexique et en République dominicaine – ce fut le premier voyage de son pontificat, – puis au Brésil, un continent dans un continent ; il a visité ensuite une Amérique centrale déchirée et enjeu de luttes internationales, et enfin, en octobre 1984, il était dans les Caraïbes pour le cinq centième anniversaire de l'évangélisation de cette partie du monde.

Cette fois, Jean-Paul II marche sur les traces de Simon Bolivar, et son message ne manquera pas d'être imprégné de la pensée du « Libertador », souligne-t-on au Vatican.

Le Venezuela, l'Equateur et le Pérou sont, en effet, avec la Colombie et la Bolivie, des pays marqués par l'action de Bolivar, qui les a libérés du joug colonial espagnol. Bolivar avait une vaste ambition, qui ne fut qu'esquissée de son vivant : la création d'une « grande patrie », intégrant les pays andins dans une confédération. Cette idée de l'unité latino-américaine, Jean-Paul II la partage, et ce sera sans doute là l'un des grands thèmes de son message aux pays andins et, à travers eux, à tout le sous-continent latino-américain.

L'alternative pour l'Amérique latine, soulignait le 24 janvier *l'Osservatore romano*, est soit la domination étrangère, soit l'unité. *« Cheminer ensemble, unis, signifie avant tout construire une véritable démocratie, une société juste et pacifique, mais aussi, en même temps, réaliser cette intégration supranationale que Simon Bolivar eut à peine le temps de mettre en chantier, mais qu'il laisse en héritage comme le don le plus précieux aux peuples latino-américains. »*

Par sa présence, dit-on encore au Vatican, Jean-Paul II voudrait surtout ranimer les énergies.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 3.)

M. MITTERRAND A ANGOULÊME

Le sacre de la BD

M. Mitterrand s'est rendu samedi 26 janvier à Angoulême où il devait, après avoir visité le stand 10 (images par ordinateur), inaugurer officiellement le XIIe Salon international de la bande dessinée. Après avoir parcouru, en compagnie du ministre de la culture, les principaux stands de ce salon, le président de la République devait se rendre au conseil général de la Charente et regagner Paris en début d'après-midi. Samedi après-midi, le ministre de la culture devait remettre au dessinateur Jean Giraud (allias Gir et Mœbius) le premier Grand Prix national des arts graphiques attribué à un auteur de bandes dessinées.

De notre envoyé spécial

Angoulême. – La bande dessinée croule sous les honneurs et les signes de la consécration. La visite du président de la République au royaume des bulles est un véritable sacre, le couronnement d'une série de reconnaissances officielles, voire académiques, qui n'exclut pas l'ambiguïté. *« Jack Lang,* explique M. Jean-Paul Mougin, rédacteur en chef du magazine (A Suivre), *aura été à François Mitterrand pour la BD ce que Malraux fut à de Gaulle pour la peinture. »*

Le temps est loin où la bande dessinée devait se limiter aux passions et aux nostalgies de quelques milliers d'adolescents attardés. Il y a onze ans, le premier salon d'Angoulême avait réuni quelques centaines d'amateurs. Une modeste réunion de famille, tout au plus une amicale, à côté de l'immense invasion pacifique (cent cinquante mille personnes l'an dernier) dont Angoulême est désormais l'objet. En 1974, un commissaire de police sourcilleux était venu inspecter les stands et avait demandé qu'on en fasse disparaître quelques productions fort peu destinées à la jeunesse. En 1985, les policiers n'auront inspecté les stands que pour s'assurer que le chef de l'Etat serait accueilli en toute sécurité.

BRUNO FRAPPAT.

(Lire la suite page 13.)

« JE VOUS SALUE MARIE » EN JUSTICE

Blasphème ou respect des mystères ?

C'est lundi 28 janvier à 11 heures que M. Pierre Drai, président du tribunal de Paris, rendra l'ordonnance consécutive à l'assignation en référé par laquelle il lui est demandé d'interdire le film de Jean-Luc Godard *Je vous salue Marie*, ou, pour le moins, la suppression de certaines scènes. Cette assignation émane de deux associations « l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne » et « la confédération nationale des associations familiales catholiques » (*le Monde* du 25 janvier).

Depuis vendredi, M. Drai est en possession de tous les éléments pour prendre sa décision. Son audience a commencé, en effet, par une projection en sa présence et celle des avocats, Mes de Saint-Just pour les associations et Charles Kiejman pour M. Godard et la société productrice du film que les premiers voudraient voir mettre à l'index. Ensuite, de retour au Palais de Justice, il a écouté les arguments des uns et des autres.

Cette projection a eu, en tout cas, un premier effet. Elle a conduit Me de Saint-Just à modifier, du moins verbalement, certains termes de son assignation. Ce n'est plus de *« passages obscènes ou pornographiques »* qu'il a parlé, mais seulement de *« scènes sexuelles »*. Ce n'est pas négligeable. Cela dit, il n'a évidemment rien changé à sa demande. Pour lui, Jean-Luc Godard met en scène, volontairement, la sainte Famille de l'Église catholique. A cela, il n'y aurait rien à dire, car *« la vie de la sainte Famille à notre époque pourrait assurément faire un bel et bon film »*. Celui de Jean-Luc Godard ne serait ni beau, ni bon, puisque *« le personnage de la jeune fille appelée Marie est montré dans des scènes sexuelles »*.

Qu'on la voie nue, cela aurait pu être accepté. Me de Saint-Just ne veut pas passer pour un pudibond. Mais on la voit nue dans des *« scènes lascives, soit seule, soit avec un homme prénommé Joseph »*. Elle montre *« ses organes génitaux »* et les dialogues sont à l'avenant, avec des propos crus.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(Lire la suite page 9.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Samedi 26 janvier. – *Vatican :* départ de Jean-Paul II pour un voyage en Amérique latine (Venezuela, Equateur, Pérou et, au retour, escale à Trinidad).

Lundi 28 janvier. – *Bruxelles :* réunion des ministres des affaires étrangères des Dix.
Israël : ouverture des négociations avec l'Egypte sur l'enclave de Taba.
Paris : visite du prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite.
Vietnam : visite de M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU.

Mardi 29 janvier. – *Strasbourg :* intervention du ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, devant le Conseil de l'Europe.

Samedi 2 février. – *Paris :* départ de M. Dumas pour Washington.

SPORTS

Dimanche 27 janvier. – *Football :* suite de la reprise du championnat de France de première division ; *Hippisme :* soixante et unième prix d'Amérique ; *Escrime :* challenge Martini au stade Coubertin ; *Ski nordique :* fin des championnats du monde de Seefeld.

Jeudi 31 janvier. – *Ski alpin :* championnats du monde de Bormio (jusqu'au 10 février).

Vendredi 1er février. – *Automobilisme :* arrivée du Rallye de Monte-Carlo.

Samedi 2 février. – *Football :* vingt-quatrième journée du championnat de France de première division ; *Rugby :* Tournoi des Cinq nations (Angleterre-France ; Ecosse-Irlande).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.


Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

1983

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
674 F	1 389 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 560 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 35 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 450 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 150 pes. ; E.-U., 1,10 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 75 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Liban, 475 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 35 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,70 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

IL Y A QUARANTE ANS, LA LIBÉRATION D'AUSCHWITZ-BIRKENAU

La porte de notre enfer s'ouvre !

Quarante ans déjà ! Avons-nous réussi, durant le long sursis dont nous a gratifiés le destin, à rendre perceptible à nos frères humains toute l'horreur vécue dans ces *galères du XXe siècle* ?

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions oublier ni cesser de témoigner jusqu'à notre dernier souffle.

Janvier 1945, au *Revier* (infirmerie) des femmes de Birkenau, annexe située à 3 kilomètres du camp d'Auschwitz, spécialisée dans l'extermination et où sont concentrés chambre à gaz et fours crématoires : si nous ne le savions déjà, la nervosité de nos gardiens, la fébrilité de l'administration, nous disent assez les armées hitlériennes aux abois et l'approche du front.

Nuit du 17 au 18 janvier : après minuit, Mengele arrive avec sa suite, se fait donner les feuilles des malades et, avant de nous *« répartir »*, nous annonce que le lendemain matin il faudra nous tenir prêtes à évacuer le camp : *« Toutes celles qui peuvent marcher doivent partir. »*

Après son départ, il n'est plus question de dormir. Dans l'effervescence générale, les malades se mettent à découper les couvertures pour en confectionner des vêtements. Les plus gravement atteintes, encore conscientes de ce qui se passe, nous poursuivent d'un regard interrogateur et suppliant.

Dans le plus grand secret, Orli, chef administratif du *Revier*, ancienne résistante antinazie, proche de l'organisation clandestine du camp, nous informe que Mengele lui a donné l'instruction d'évacuer le plus grand nombre possible de malades.

Nous avions longtemps attendu et espéré cette heure de déroute, et nous nous préparons à y participer activement. Nos camarades soviétiques sont fermement décidées à attendre d'être libérées par leur armée. Les Polonaises, se *trouvant sur leur sol*, considèrent que ce n'est pas le moment de le quitter. Nous sommes un groupe de Françaises à penser qu'il faut attendre d'être libérées sur place plutôt que de suivre les SS dans leur repli.

Jeudi 18 janvier : les SS arrivent vers midi et donnent le signal de quitter les lieux. Dans les camps voisins – à gauche le *Revier* des hommes, à droite les deux camps de commandos de travail de femmes – règne la même fièvre de départ. Les camps de commandos se vident rapidement.

Dans le nôtre, l'évacuation traîne : la majorité s'en va, mais les malades avancent lentement, dans la neige épaisse et le froid qui paralyse. La perspective de marcher, harcelées par les Allemands, vers d'autres camps est terrible.

Notre groupe est divisé ; une partie, victime de la psychose générale, se hâte de partir, l'autre (dont je suis), entraînée hors des blocs par les adieux, l'inquiétude et la curiosité, reste en queue de la sinistre caravane et s'efforce de faire durer l'opération. La nuit tombe, les SS s'énervent et vocifèrent : *« Los ! Los ! Schneller ! »* (Allez ! Allez ! Plus vite !) Ils décident tout à coup que c'en est assez pour la journée et referment le portail du camp.

ROUIL.

Vendredi 19 : le *Revier* se révèle à nous dans toute son épouvante. Les cadavres – production quotidienne de Birkenau – gisent dans leur lit depuis vingt-quatre heures. D'autres s'amoncellent devant les blocs. Le *Leichenkommando* chargé de les transporter à la morgue – une cabane au bout du camp – est parti. Les autres services sont désorganisés par le départ des responsables et de la majeure partie du personnel.

On ne distribue plus de nourriture, personne n'a mangé depuis la dernière distribution de pain, la veille au matin. Les tinettes dans les blocs débordent, les waters sont bouchés.

Nous nous comptons sommairement. Il reste environ trois mille malades, une centaine de valides et quelques médecins.

Vers midi, nous apprenons que les cuisines fonctionnent partiellement mais qu'il n'y a personne pour transporter la soupe. Nous nous précipitons et apportons quelques chaudrons d'un liquide grisâtre qu'on distribue dans la cohue.

Le soir, des explosions secouent le camp. Un incendie monstre ravage les crématoires et les magasins de Brzezinki, à 2 kilomètres de chez nous. Les étincelles risquent d'embraser les baraquements en bois où se trouvent les malades. De l'autre côté se trouve le *Revier* des hommes, où sont restés des détenus valides. Ensemble, avec des outils improvisés, nous brisons la barrière qui nous sépare, afin de pouvoir faire sortir les malades des baraquements en cas de danger. Nous veillons tard dans la nuit. Le feu brûlera jusqu'au milieu de la matinée suivante. Notre camp est intact.

« Attendez les Russes ! »

Samedi 20 : voici le pire des désastres, l'eau est coupée. Les cuisines ne peuvent plus fonctionner. Nous nous réunissons, médecins, infirmières et autres membres du personnel, et décidons d'assumer la direction provisoire du camp. Alors que durant toute notre détention nous avons fui les fonctions administratives sous les ordres des Allemands, nous voici obligées de prendre en main la gestion du camp abandonné.

Nous nous attelons à la tâche, mais les malades ne nous la facilitent pas. Elles se disputent et hurlent pour des vétilles. La discipline, jusqu'à présent fondée sur la terreur et la peur des coups, est complètement relâchée. Nous ne pouvons agir que par la persuasion ; les résultats sont minimes au regard d'efforts immenses.

Pour nettoyer les malades les plus sales, celles qui souffrent de diarrhée, nous faisons fondre de la neige sur les poêles où fort heureusement le feu a pu être maintenu avec les réserves de charbon restées dans les blocs.

Dimanche 21 : *« ils »* font leur réapparition dans le camp et ordonnent aux *« aryennes »* de les suivre *« car demain ou après-demain les Russes seront là »*. Personne n'obéit. Ils partent accompagnés de nos rires ironiques et lancent en guise d'adieu : *« Attendez les Russes, vous verrez comment on meurt de faim chez eux. »* Cette fois, ils laissent le portail du camp largement ouvert. Toutes celles qui tiennent debout s'y précipitent. Comme hypnotisées, nous nous en approchons et le franchissons. Nous nous tâtons les bras, le dos, pour nous persuader que nous ne rêvons pas. Nous sommes libres !

La porte du camp est ouverte *mais nous n'osons pas nous aventurer* au-dehors. Les grondements des canons se rapprochent. La vie continue dans un demi-désordre quand la nouvelle se répand à la vitesse de l'éclair qu'on a trouvé des magasins pleins de vivres et de vêtements à quelques centaines de mètres de là. Le pillage dure jour et nuit. Les malades, même les plus atteintes, y courent. Impossible de les en empêcher. Il arrive qu'en rentrant chargées de baluchons elles s'effondrent sur le seuil du bloc et meurent. Beaucoup d'autres périssent par... excès de nourriture.

Le pillage continue, quand un soir, près d'un magasin, des coups de feu éclatent. Nous voyons les hommes ramener le corps inerte de l'Ukrainien Micha ; il s'était fiancé dans le camp à la petite infirmière soviétique Marousia qui sanglote dans les bras du docteur Loubow.

Mercredi 24 : alors que nous nous croyions définitivement débarrassées des Allemands, voilà que surgit, dans l'après-midi, un groupe important de SS et de civils, les fameux « triangles verts » qui remplissent les fonctions de « kapos » et de tueurs. Ils convoquent la responsable du camp et lui ordonnent de réunir toutes les juives, valides et malades. Nous voyons avec stupeur Jankowska – une détenue polonaise « aryenne » que nous avons élue quelques jours plus tôt aux fonctions de chef provisoire du camp – venir vers nous et nous dire : *« Les Allemands vous ordonnent de vous réunir sur la place devant l'entrée ; vous ne pouvez que les suivre. »* Jankowska fait partie d'un groupe polonais nationaliste organisé dans l'enceinte du camp.

D'un même mouvement, nous la bousculons et, lui tournant le dos, nous courons par la sortie arrière du bloc, qui donne du côté de l'infirmerie des hommes, vers notre ami et camarade Adolphe Schilling, vieil antifasciste allemand détenu dans les prisons et camps depuis 1933, après l'incendie du Reichstag.

Sans hésiter un instant, Adolphe nous cache dans un réduit de son camp connu de lui seul et nous y installe pour la nuit. Il va ensuite chercher dans le camp de femmes les autres camarades de notre groupe. Elles nous apprennent qu'après notre fuite Jankowska a réuni quelques dizaines de femmes juives et les a livrées aux Allemands. Nos camarades se sont cachées dans les lits des malades.

Nous restons dans notre abri trois nuits et deux jours d'interminable attente.

Deux soldats barbus

Samedi 27 au matin : un calme étrange nous enveloppe. Soudain, Adolphe accourt nous annoncer qu'il a vu des Soviétiques à la porte du camp. Nous nous précipitons dehors. Deux soldats barbus et boueux sont devant nous. Nous nous jetons à leur cou et nos larmes jaillissent. Ils se sont battus six jours et six nuits sans répit avant de nous atteindre.

Avec eux, une vie nouvelle commence. Les Soviétiques font *creuser des fosses et enterrer les* cadavres. On en transporte une partie à Auschwitz pour autopsie. Des vivres et des médicaments apparaissent. Les malades sont transférés au camp central d'Auschwitz dans des voitures à cheval où on les installe à deux ou trois. Nous les suivons.

Birkenau est déserté. Désertée, cette terre imprégnée de sang, de larmes et de traces des pas des millions de martyrs que le monde n'a pas le droit d'oublier !

Les Polonais, les Russes, les Hongrois, tous ceux qui le peuvent, rentrent chez eux. Mais la guerre n'est pas finie et la route de notre rapatriement reste coupée. De notre plein gré, nous décidons de continuer à soigner nos malades sous la direction des médecins de l'armée rouge. Nous travaillons ainsi deux mois au bloc 19 d'Auschwitz, avec un groupe de détenus français. Les Soviétiques entourent les malades de soins attentifs, nourrissent les plus gravement atteints avec des plats envoyés du mess des officiers. De nombreux malades peuvent quitter le *Revier* en voie de rétablissement.

Au mois de mars, les autorités militaires soviétiques font des obsèques grandioses et symboliques à toutes les victimes de la barbarie hitlérienne exterminées dans le camp d'Auschwitz et ses annexes. On transporte ensuite les grands malades dans les hôpitaux de Katowice. Nous y allons également dans un dernier convoi.

Aux derniers jours d'avril, on nous annonce que notre rapatriement est imminent. Nous quittons Katowice avec de nombreux prisonniers de guerre français qui y sont rassemblés. Arrivés à Odessa, on nous embarque, le 3 mai, sur un paquebot norvégien dont l'équipage est anglais. A Marseille, nous avons la joie inoubliable de retrouver le sol français. C'est le 11 mai 1945.

MACHA SPETER-RAVINE.

IL Y A VINGT ANS

La mort de Weygand, soldat conservateur

Devant les marches de l'église Saint-Philippe du Roule, Jean Paulhan en habit vert se livre, le matin du *2 février 1965*, à un exercice littéraire auquel il est peu accoutumé : l'oraison funèbre. Qui plus est, l'oraison funèbre d'un général illustre : Maxime Weygand. Directeur en exercice de l'Académie française, Paulhan ne peut se dérober, lui qui n'a pourtant guère de points communs avec le défunt. Il ne le cache pas et on ne le lui cache pas.

De temps à autre des cris *« Assez ! »*, des bribes de *Marseillaise* et des *« Vive Weygand ! »* hachent son discours. Une partie de la foule est venue pour manifester son hostilité au chef de l'État *plus que pour honorer le* défunt.

Maxime Weygand était l'incarnation même du soldat conservateur. Né à Bruxelles le 21 janvier 1867 de parents inconnus – les spéculations sur ses origines font toujours les délices des passionnés de petite histoire – il a été élevé à Marseille par un négociant juif en cuirs et peaux, M. Cohen De Leon. Ce qui ne l'empêchera pas d'être antidreyfusard et d'appliquer en Algérie la législation antisémite de Vichy.

Il est entré à Saint-Cyr à titre étranger sous l'identité de Maxime de Nimal, avant que son adoption par le comptable de son tuteur, François Weygand, lui donne à la fois un nom et la nationalité française. Né officier, il ne peut être qu'un officier modèle selon les critères de la bonne société.

C'est un cavalier petit, mince, froid, au visage un peu asiatique, qui allie, assure Paulhan au milieu des cris de Saint-Philippe du Roule, grandeur et servitude militaires.

Le comportement sec, autoritaire, de Weygand est en effet compensé par une brillante intelligence et une vaste culture. Sa « parole nette » a fait de lui, pendant la première guerre mondiale, l'interprète et le bras droit de Foch. Il a beaucoup grandi à l'ombre de son « patron ». Clemenceau, toujours féroce, le traite de « général de jésuitière ».

En 1920, l'armée rouge menace Varsovie et le régime de Pilsudski. On y expédie Weygand d'urgence. Arrivé le 24 juillet, il repartira le 25 août. L'invasion est repoussée. Le général est devenu un rempart contre le bolchevisme. Et un des espoirs de la droite conservatrice.

Chef d'état-major général et inspecteur général de l'armée, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, il est suspect à la gauche et en désaccord avec Philippe Pétain, qui règne sur la défense nationale. L'homme de Foch ne fera jamais complète allégeance au vieux rival de son ancien chef. Il lui obéira, mais, à Vichy, ne prêtera pas « le serment au maréchal ».

Retraite en 1935. Académie française – on y aime les soldats prestigieux mais, ce qui ne gâte rien, c'est aussi un écrivain de talent, – un poste d'administrateur de la compagnie de Suez. Mais pas de politique, malgré les sollicitations : Weygand, né étranger, s'y refuse.

Il a soixante-douze ans en 1939. Il reprend du service comme commandant en chef des forces françaises du Levant pour préparer une attaque des Balkans. Sans grands moyens. Le 10 mai 1940, Paul Reynaud à la recherche d'un sauveur le place à la tête de l'armée française enfoncée par les blindés et les stukas allemands. Trop tard.

Ministre de Pétain

Voilà Weygand ministre de la défense nationale de Pétain. Les Allemands apprécient peu. Le général n'est pas fait pour le double jeu, encore moins pour la collaboration. On le nomme délégué général en Afrique du Nord : un proconsulat. Il fait régner l'ordre de Vichy et, en même temps, prépare l'armée d'Afrique à la revanche, avec la discrète bénédiction des Américains. Mais Pétain doit de nouveau céder aux pressions allemandes : Weygand est rappelé et se retire sur la Côte d'Azur. Furieux, mais discipliné : il n'est pas de ceux dont on fait un rebelle, lui...

Le 8 novembre 1942, Pétain l'appelle : les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Il donne des conseils de résistance contre Hitler que Pétain ne suit pas. Il s'en va. Pas bien loin. Les Allemands, qui l'attendent, l'arrêtent sur la route de Guéret et le déportent. Libération par les Américains le 5 mai 1945, arrestation le 7 par de Lattre, commandant de la 1re armée, fort embarrassé de sa mission. Quarante-deux mois d'instruction, un non-lieu.

Weygand, toujours piaffant de jeunesse et d'agressivité, règle ses comptes avec Paul Reynaud et Charles de Gaulle, ses deux bêtes noires, préside les Amis de Jeanne d'Arc et – comment faire autrement ? – l'Association pour la sauvegarde de la mémoire de Philippe Pétain, publie ses Mémoires et écrit dans *le Monde* des libres opinions sur l'Afrique du Nord et contre l'Euratom.

Rien ne paraît avoir prise sur ce cavalier tout en nerfs, au regard toujours vif dans un visage momifié. Une chute, une fracture du fémur, la veille de ses quatre-vingt-dix-huit ans. Né alors que s'achevait la campagne du Mexique, il meurt le 27 janvier 1965, deux jours après Churchill.

Jean Paulhan, sur sa petite estrade, conclut son discours : *« L'Académie ne pouvait se passer d'un soldat, et, de ce point de vue, Weygand était le soldat idéal. » « Tixier-Vignancour au pouvoir ! »*, hurle-t-on dans la foule. Weygand – qui s'était voulu à l'écart des pollutions politiciennes – méritait tout de même mieux.

JEAN PLANCHAIS.

Étranger

Scandale en Autriche autour de l'affaire Reder

Une vive polémique a éclaté en Autriche à la suite de l'accueil réservé au criminel de guerre nazi, Walter Reder, libéré le jeudi 24 janvier de la prison militaire de Gaete, près de Naples. Des personnalités de divers horizons politiques ont sévèrement critiqué la décision du ministre de la défense, M. Friedhelm Frischenschlager, membre du parti libéral, qui s'est rendu à l'aéroport de Graz, en Styrie, où est arrivé l'avion amenant Reder d'Italie, et a ensuite accompagné l'ancien nazi en hélicoptère jusqu'à un hôpital militaire situé à Baden, à une vingtaine de kilomètres au sud de Vienne.

Le chancelier Fred Sinowatz a pris ses distances par rapport à son ministre en déclarant vendredi qu'il s'agissait là d'une *« grave faute politique »*. Dans un communiqué, M. Sinowatz affirme : *« Je me dissocie de ce genre d'opération. J'ai demandé au ministre de la défense de présenter un rapport sur les conditions du transfert de Reder »*.

Détenu depuis trente-quatre ans, Walter Reder avait été condamné en octobre 1951 à la prison à vie, notamment pour le massacre de mille huit cent trente prsonnes en septembre 1944 dans le village de Marzabotto, dans les Apennins. En 1980, le tribunal de Bari avait toutefois réduit sa peine.

M. Simon Wiesenthal, directeur du Centre de documentation juive à Vienne, a envoyé au chancelier Sinowatz un télégramme pour protester contre l'attitude de son ministre de la défense. *« Aucune victime des camps de concentration libérée ou revenue d'exil n'a jamais été accueillie en Autriche par un membre du gouvernement »*, affirme-t-il. M. Israël Singer, directeur exécutif du Congrès juif mondial, qui devait s'ouvrir samedi à Vienne — pour la première fois depuis la guerre — a déclaré, de son côté, que *« l'Autriche a donné un mauvais exemple de la manière dont elle désire éduquer sa jeunesse »* après la période nazie.

Dans les milieux politiques autrichiens, l'ancien chancelier Bruno Kreisky a jugé *« incompréhensible »* l'attitude de M. Frischenschlager et *« encore plus incompréhensible »* que ce dernier ait agi, selon M. Kreisky, avec l'accord du ministre des affaires étrangères, M. Leopold Gratz. Le chef des Jeunesses socialistes, M. Gusen, a demandé la démission du ministre de la défense, mais ce dernier a annoncé que telle n'était pas son intention.

Le Parti populiste d'opposition a également réclamé la démission du ministre. Même au sein du Parti libéral, l'attitude de M. Frischenschlager provoque des remous. Certains de ses membres se sont dit choqués, tandis qu'un membre de l'aile droite de cette formation, M. Joerg Haider, a jugé, au contraire, *« exemplaire »* le geste du ministre de la défense.

Refuge après la guerre de nombreux « petits » nazis, plus ou moins reconvertis, le Parti libéral comporte toujours dans son sein une aile ultranationaliste, nostalgique de l'époque du IIIe Reich. Agé de quarante et un ans, M. Frischenschlager, qui, curieusement, fait partie de l'aile libérale de cette formation, avait déjà suscité, il y a deux ans, les protestations de la communauté juive, lorsqu'il avait assisté à une cérémonie commémorative de Waffen-SS à Salzbourg.

LE VOYAGE DE JEAN-PAUL II EN AMÉRIQUE LATINE

Redéfinir la doctrine sociale de l'Eglise

(Suite de la première page.)

Jean-Paul II voudrait, en particulier, inciter des peuples qui ne souffrent pas seulement de la pauvreté, mais aussi de frustrations culturelles, à retrouver identité et dignité.

Les visites successives au Vatican des épiscopats vénézuélien, équatorien et péruvien ont permis de préparer les thèmes qui reviendront en leitmotiv au cours du voyage : d'abord, l'unité des évêques et l'importance de leurs fonctions en tant que détenteurs de la vérité de l'Eglise dans l'interprétation des textes ; ensuite, l'urgence d'une redéfinition de la doctrine sociale de l'Eglise et la réaffirmation de son engagement auprès des pauvres sans aucune discrimination idéologique.

La conquête de l'indépendance a laissé intacte la disparité sociale. Une urbanisation accélérée a créé des bidonvilles enserrant de tentaculaires centres urbains, et l'Eglise latino-américaine affronte d'immenses problèmes sociaux. C'est dans ce contexte et en raison de la volonté de certains prêtres de se situer nettement du côté des pauvres et des opprimés et d'agir en vue d'une émancipation sociale, qu'est née la théologie de la libération.

Par ses implications doctrinales, mais aussi par la remise en cause implicite de certaines structures hiérarchiques de l'Eglise, la théologie de la libération est un problème fondamental pour Rome.

De ce point de vue, l'étape du Pérou sera la plus importante du voyage. La crise économique, le terrorisme et l'escalade de la violence, les problèmes liés à la drogue ont aggravé les drames sociaux. Malgré le souffle « prophétique » de la réunion du Conseil des épiscopats latino-américains à Medellin, au lendemain du concile Vatican II, l'Eglise péruvienne n'a pas réussi à inspirer les changements nécessaires aux yeux de certains, et certains prêtres ont choisi une voie qu'ils estiment plus conforme au message de l'Evangile.

L'épiscopat péruvien a confirmé son adhésion aux documents publiés en septembre 1984 par la congrégation pour la doctrine de la foi (instructions concernant la théologie de la libération), mais l'Eglise péruvienne est, semble-t-il, loin d'être unanime sur cette question. Les messages de Jean-Paul II aux habitants des bidonvilles de Lima, aux ouvriers de Trujillo, seront révélateurs de la ligne de justice sociale que le pape entend suggérer comme réponse aux thèses des théologiens de la libération.

C'est une situation sociale à bien des égards comparable (celle d'un pays asphyxié par une lourde dette extérieure et en proie à d'énormes problèmes économiques) que Jean-Paul II trouvera en Equateur, où l'Eglise reste divisée et souffre d'un manque de vocations. En revanche, les communautés de base sont actives. Au cours de cette visite, Jean-Paul II procédera à la canonisation de la Mère Mercedes Molina, fondatrice de l'ordre des marianistes.

Au Venezuela, le plus riche en théorie des pays visités, mais où les disparités sociales également fortes, l'Eglise paraît moins turbulente. Elle a pourtant mobilisé cent mille personnes pour préparer la visite du pape. Le programme est chargé, avec les désormais coutumières manifestations de masse (à Caracas, à Quito et à Lima) qui marquent les voyages de Jean-Paul II, le couronnement de la Vierge de Coromoto — patronne du Venezuela, — des rencontres avec les jeunes, les minorités ethniques, les ouvriers et une brève visite à Cuzco (au Pérou), l'ancienne capitale de l'empire inca, à 3 300 mètres d'altitude.

L'île de Trinité-et-Tobago sera l'ultime étape de Jean-Paul II. C'est la moins « catholique » des terres visitées, et un pays d'une grande diversité ethnique — Noirs, Indiens, Blancs, Chinois — et religieuse.

PHILIPPE PONS.

SIX CENTS SOUTANES DÉROBÉES A MARACAIBO...

Un vol inhabituel a eu lieu au Venezuela à la veille de l'arrivée de Jean-Paul II. Les six cents soutanes que devaient porter des prêtres et des séminaristes lors de la venue du pape à Maracaibo, dimanche et lundi, ont en effet été volées. La police s'interroge sur les mobiles.

LES DIX-SEPT ÉTAPES DU VOYAGE PAPAL

MER DES CARAÏBES
PANAMA
Maracaibo 2
CARACAS 1
Mérida 3
Ciudad Guayana 4
PORT OF SPAIN 17
TRINITÉ ET TOBAGO
VENEZUELA
GUYANA
BOGOTÁ
COLOMBIE
ÉQUATEUR
5 QUITO
6 Latacunga
7 Cuenca
8 Guayaquil
Iquitos 16
ARRIVÉE : 26 janvier
DÉPART : 5 février
BRÉSIL
14 Piura
15 Trujillo
PÉROU
LIMA 9
Callao 13
Ayacucho 12
Cuzco 11
Arequipa 10
BOLIVIE
0 500 1000 km
OCÉAN PACIFIQUE
CHILI

Jean-Paul II, attendu à Caracas (1) le samedi 26 janvier, doit rester au Venezuela jusqu'au 29 janvier et visitera, outre la capitale, Maracaibo (2), Merida (3) et Ciudad-Guayana (4). Du 30 janvier au 1er février, le pape sera en Equateur, où il visitera *Quito (5), la capitale, Latacunga (6), Cuenca (7) et* Guayaquil (8), le port du Pacifique. Jean-Paul II est attendu le 1er février à Lima (9) au Pérou, pour une visite de cinq jours. Il se rendra à Arequipa (10), à Cuzco (11), l'ancienne capitale inca dans les Andes, à Ayacucho (12), fief de la guérilla du Sentier lumineux, dans le port du Callao (13), près de Lima, à Piura (14) et à Trujillo (15), dans le nord, avant de partir pour Iquitos (16), en Amazonie péruvienne, et pour la dernière escale, celle de Trinité-et-Tobago (17).

Un synode extraordinaire pour « approfondir » les décisions de Vatican II

Avant de partir, samedi 26 janvier, pour l'Amérique du Sud, Jean-Paul II a fait une annonce-surprise : *la convocation d'un synode extraordinaire*, du 25 novembre au 8 décembre prochains, pour *« échanger et approfondir expériences et informations concernant la mise en œuvre du concile Vatican II au niveau de l'Eglise universelle et des Eglises locales »*.

En annonçant ce synode devant quatre mille fidèles, lors d'une messe célébrée vendredi en la basilique Saint-Paul-hors-les-murs, le pape avait choisi un lieu et une date symboliques : ce fut en cette église, vingt-six ans plus tôt, que Jean XXIII avait annoncé la convocation du concile.

Le synode des évêques a été instauré, dans sa forme actuelle, par Paul VI en 1965. Depuis lors, il s'est réuni six fois, en sessions ordinaires ou extraordinaires. La dernière assemblée ordinaire a eu lieu fin septembre 1983, pour étudier la réconciliation et la pénitence : la prochaine, prévue en 1986, sera consacrée au rôle des laïcs dans l'Eglise.

Pourquoi un synode extraordinaire ? Selon les statuts élaborés par Paul VI, outre les sessions générales qui ont lieu tous les trois ans pour examiner les grands problèmes de la vie de l'Eglise et les sessions spéciales, réservées aux régions, les sessions extraordinaires sont convoquées *« si des questions concernant le bien de l'Eglise requièrent une solution rapide »*. Y participent non pas des évêques élus, mais les présidents des conférences épiscopales, les patriarches et métropolites orientaux, les présidents des congrégations romaines, des représentants des ordres religieux et des membres nommés par le pape.

Un synode extraordinaire se caractérise moins par son urgence (il reste dix mois pour préparer celui de novembre prochain) que par le nombre restreint de ses membres, ce qui permet une procédure plus rapide. On s'interroge donc sur les intentions de Jean-Paul II. Attribuant une *« importance particulière »* à cette initiative, il a déclaré que le synode devra approfondir *« les décisions de Vatican II, à la lumière de nouvelles exigences »*, dans une *« fidélité totale et persévérante »*.

Les catholiques les plus engagés considèrent Vatican II comme le point de départ d'une évolution continue, alors que, pour Rome, et notamment le pape actuel, c'est un point d'arrivée qu'il ne faut pas dépasser. Dans les récentes décisions du Saint-Siège — sur la recherche théologique ou l'aggiornamento des ordres religieux, — des catholiques ont surtout retenu ce mot du cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) : « restauration ».

Le synode extraordinaire sera-t-il un rappel à l'ordre et une consolidation de cette tendance ou une expression de la diversité et du pluralisme amorcés par le concile ?

ALAIN WOODROW.

M. Karpov dirigerait la délégation soviétique aux pourparlers avec Washington sur le désarmement

Les autorités de Moscou devaient annoncer ce samedi 26 janvier, au cours d'une conférence de presse convoquée à Moscou en fin d'après-midi, la date et le lieu retenus pour l'ouverture des négociations soviéto-américaines sur les armements, ainsi que la composition de la délégation soviétique. Rendant compte d'une réunion du bureau politique du parti jeudi, l'agence Tass avait indiqué que l'instance suprême de la direction soviétique avait pris une *« décision appropriée »* sur ces deux questions. Auparavant, le président Reagan avait déclaré avoir proposé à l'URSS d'entamer au début de mars à Genève les négociations prévues au terme de la rencontre Gromyko-Shultz des 7 et 8 janvier, et annoncé que l'équipe américaine serait dirigée par M. Kampelman, ancien négociateur à la conférence sur la sécurité européenne de Madrid.

A Moscou, nous signale notre correspondant, le nom de M. Victor Karpov est souvent avancé officieusement comme celui du chef des négociateurs soviétiques. Agé de cinquante-six ans, M. Karpov est à la fois le plus jeune *« ambassadeur en mission spéciale »* (un titre qui correspond à celui des *« ambassadeurs itinérants »* américains) et celui qui détient ce titre depuis le plus grand nombre d'années, puisqu'il l'a obtenu en 1968. M. Karpov avait dirigé la délégation américaine aux négociations START sur les armes stratégiques intercontinentales jusqu'à leur interruption par Moscou en 1983.

Par ailleurs, les rumeurs sur l'état de santé de M. Tchernenko ont été relancées par le report, annoncé vendredi 25 janvier à Bonn, de la visite que devait faire à Moscou à la mi-février M. Willy Brandt, ancien chancelier de la RFA et président du parti social-démocrate SPD. Cette visite a été ajournée *sine die* à la demande des Soviétiques, a précisé un porte-parole du parti. A la mi-janvier, la réunion au sommet que devait tenir le pacte de Varsovie à Sofia avait été également ajournée sans explication.

A LATCHE

M. Mitterrand reçoit le président élu du Brésil, M. Tancredo Neves

M. Mitterrand devait accueillir à l'aéroport de Biarritz, ce samedi 26 janvier à 16 heures, M. Tancredo Neves, élu président du Brésil le 15 janvier et qui doit prendre ses fonctions à Brasilia le 15 mars. Il s'agit d'une *« visite amicale et privée »*, précise-t-on des deux côtés.

Venant de Rome, où il a eu, le vendredi 25, un entretien avec le pape Jean-Paul II, M. Neves doit passer quelques heures en compagnie de M. Mitterrand, à Latche, dans les Landes. Il repartira presque aussitôt pour l'Italie, nouvelle étape d'une tournée qui le conduira au Portugal, aux Etats-Unis, au Mexique et en Argentine. M. Mitterrand doit lui-même se rendre en visite officielle au Brésil, sans doute en juin ou en juillet prochain, mais la date exacte du voyage n'est pas encore fixée.

On estime à Paris que l'instauration d'un régime civil et démocratique à Brasilia devrait permettre une relance des relations franco-brésiliennes. Déjà, un grand nombre de manifestations culturelles communes sont prévues au Brésil et en France. Ainsi, M. Jack Lang, ministre de la culture, vient d'inaugurer au Centre Georges-Pompidou les Journées de la télévision brésilienne, qui se termineront le 9 février.

[La presse brésilienne du vendredi 25 janvier souligne que le président élu ne pouvait décliner l'invitation de dernière minute du chef de l'Etat français, notamment en raison des constantes interventions de M. Mitterrand en faveur des pays du tiers-monde endettés — *la dette du Brésil s'élève à 100 milliards de dollars*. Le Brésil est un très gros fournisseur de la France (9,1 milliards de francs d'exportations en 1983), et de nombreuses entreprises françaises sont installées au Brésil. Le premier satellite brésilien de télécommunications, fourni par le Canada, doit être lancé en février prochain par la fusée européenne Ariane.]

Étranger

Chili

Le général Pinochet allège le couvre-feu

Santiago *(AFP, Reuter)*. – Le gouvernement du général Pinochet a levé partiellement, le vendredi 25 janvier, le couvre-feu qui avait été imposé à Santiago et à Valparaiso à l'occasion de la réinstauration de l'état de siège, le 6 novembre dernier.

Toute restriction à la circulation nocturne a été levée à Valparaiso, la seconde ville et principal port du Chili, ainsi qu'à la station balnéaire voisine de Vina-del-Mar. A Santiago, l'interdiction de circuler, qui était valable de minuit à 5 heures du matin, est désormais limitée de 2 heures à 5 heures en semaine et de 3 heures à 5 heures le week-end et les jours fériés.

Le couvre-feu avait été décrété en raison de la recrudescence des manifestations d'hostilité au régime militaire. L'état de siège était, lui, imposé sur l'ensemble du territoire.

Le colonel Carlos Krumm, secrétaire général du gouvernement, a expliqué que la levée du couvre-feu avait été rendue possible par l'apaisement des tensions désormais perceptible (1). L'état de siège, pourtant, devrait être prolongé le 4 février prochain.

(1) En raison de l'été austral, le mois de janvier est, il est vrai, la période des grandes vacances au Chili. NDLR.

Paraguay

La démocratie du général Stroessner

Asuncion (AFP.). – Le Paraguay, *« démocratie sans communisme »*, ne se sent absolument pas isolé et n'a nul besoin de se laisser gagner par la vague démocratique qui soulève l'Amérique latine, a affirmé le vendredi 25 à l'Agence France-Presse, dans une interview – comme il n'en accorde quasiment jamais, – le chef de l'Etat paraguayen, le général Alfredo Stroessner, soixante-douze ans, au pouvoir depuis 1954 et reconduit en 1983 pour son septième mandat présidentiel consécutif.

« Je peux vous affirmer que le Paraguay est une démocratie, avec représentation parlementaire et participation des partis politiques légalement constitués », a ainsi déclaré le chef de l'Etat. *« Seulement, lorsque nous parlons de démocratie, c'est d'une démocratie sans communisme »*, a-t-il ajouté.

Le général Stroessner s'est, en outre, offensé du parallèle établi le 15 décembre dernier par le président américain Ronald Reagan entre les régimes paraguayen et chilien. *« Toute comparaison est odieuse »*, s'est-il insurgé.

Le chef de l'Etat a, d'autre part, démenti les rumeurs insistantes sur son médiocre état de santé. Celles-ci laissent entendre en particulier que son voyage privé pour juillet prochain en Allemagne, pays où sont nés ses ancêtres, serait en fait destiné à lui permettre de suivre un traitement médical (1).

Le général Stroessner a, de la même manière, écarté la question de sa succession en 1988 (il sera alors âgé de soixante-seize ans) : il a affirmé qu'il n'avait pas le temps d'y penser ! *« C'est le peuple qui décidera en temps voulu »*, a-t-il assuré.

Interrogé sur la possibilité de voir appliquées certaines des propositions de l'accord national, une coalition d'opposition qui regroupe quatre formations politiques et dont la plupart des dirigeants vivent en exil, le général Stroessner a qualifié ce mouvement de *« groupe amorphe totalement dépourvu de soutien populaire »*.

Le général Stroessner s'est, enfin, déclaré très satisfait de la situation économique du Paraguay, soulignant que son pays, avec seulement 8 % de la population active sans emploi, a *« le plus faible taux de chômage du continent »*, et qu'il jouit d'autre part d'une excellente réputation dans les milieux financiers internationaux.

(1) NDLR : Le général Stroessner n'a pratiquement jamais quitté son pays.

Le premier ministre iranien à Caracas

Achevant une brève visite en Amérique centrale et aux Caraïbes, au cours de laquelle il a rencontré M. Fidel Castro à Cuba, et M. Daniel Ortega au Nicaragua, le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Moussavi, a fait une escale à Caracas. Il y a rencontré plusieurs dirigeants vénézuéliens. Selon le porte-parole de Caracas, les entretiens avaient pour thèmes la situation en Amérique centrale, à la lueur des récentes déclarations de Washington dénonçant le rôle de Téhéran dans la région, ainsi que la prochaine conférence des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Genève.

A Washington, la Maison Blanche a réaffirmé, le vendredi 25, que l'Iran soutenait le gouvernement révolutionnaire sandiniste et allait lui fournir du pétrole et de l'argent pour acheter des armes. *« Nous sommes inquiets de cette ingérence supplémentaire extérieure à l'hémisphère »*, a déclaré M. Sims, porte-parole du président Reagan.

Cependant, avant son départ de Managua, M. Moussavi avait démenti que son pays s'apprêtât à fournir des armes à Managua. Il a, en revanche, exprimé le soutien de Téhéran à la lutte du Nicaragua contre l'*« impérialisme »* américain. Le premier ministre iranien a indiqué que les échanges économiques entre les deux pays allaient se développer. L'Iran souhaite acheter de la viande de bœuf et du sucre. Il n'a pas précisé si l'Iran fournirait du pétrole à Managua. Actuellement, le Nicaragua est essentiellement approvisionné par le Mexique ainsi que par l'Union soviétique. Un diplomate iranien en poste à Managua a, cependant, précisé que des négociations étaient en cours entre les deux parties à ce sujet. – *(AFP, Reuter.)*

Etats-Unis

Le « justicier du métro » de New-York uniquement inculpé de port d'armes illégal

New-York *(AFP, UPI)*. – Une Chambre de mise en accusation fédérale a refusé, vendredi 25 janvier, d'inculper Bernhard Goetz, le « justicier du métro » new-yorkais, de tentative de meurtre comme l'avait demandé le procureur de New-York. La seule charge retenue contre Goetz par la Chambre, qui est un jury populaire, est celle de port d'armes illégal.

Le 22 décembre dernier, Bernhard Goetz, un ingénieur électricien de trente-sept ans, avait blessé par balles, dans une rame du métro de New-York, quatre jeunes Noirs qui l'importunaient et lui avaient demandé 5 dollars (environ 50 FF). L'un des jeunes est toujours hospitalisé dans un état critique. Il restera, s'il survit à sa blessure, paralysé jusqu'à la fin de ses jours.

Goetz sera donc uniquement jugé pour avoir été en possession d'un pistolet chargé le jour de l'incident et pour avoir gardé à son domicile deux armes à feu sans autorisation. Actuellement en liberté sous caution, il risque une peine maximale de sept ans de prison.

Cette affaire a connu un très grand retentissement aux Etats-Unis et, du jour au lendemain, Bernhard Goetz est devenu un véritable héros pour de nombreux Américains exaspérés par l'impuissance à maîtriser l'insécurité dans les villes.

La foire aux renseignements

L'Inde, royaume de la tentation

De notre correspondant

New-Delhi. – Le 12 septembre 1983, à Washington, un « briefing » secret se tient dans un bureau de la CIA, avec quelques sénateurs membres du très fermé « comité des renseignements » américains. *« Nous avons des informations à partir desquelles on peut penser que l'Inde se prépare à bombarder les installations nucléaires du Pakistan »*, déclare, circonspect, l'officier rapporteur.

L'information, ni l'orateur ni son auditoire restreint ne le savent encore, est fondée sur une analyse tirée d'un rapport obtenu de bonne source à New-Delhi. Il s'agit d'une étude estampillée « secret » et réalisée par les services de sécurité militaires indiens. Elles souligne effectivement que la technologie des lasers permettrait à l'armée indienne de détruire la station nucléaire pakistanaise de Kahuta, exactement comme les Israéliens l'avaient fait pour le réacteur irakien Osirak, en juin 1981.

Le document, dont la divulgation provoquera par la suite un surcroît de tension entre Islamabad et New-Delhi, avait été préparé spécialement pour Indira Gandhi, et une poignée de hauts dirigeants indiens. Comment avait-il quitté l'antichambre du pouvoir pour aboutir sur un bureau de Langley, au siège de la CIA ? Mystère. Contrairement à une idée répandue, ce n'est pas, semble-t-il, après l'assassinat d'Indira Gandhi mais dès l'instant où se posa cette question, en septembre dernier, qu'une enquête en profondeur fut décidée par l'Intelligence Bureau indien.

C'est au cours de leurs investigations que les agents du contre-espionnage indien auraient mis le doigt sur le « réseau de fourmis » qui coûta son rappel au colonel Alain Bolley.

L'Inde – c'est la rançon de sa position géostratégique mais aussi de ses choix en matière politique, économique, militaire et diplomatique – est devenue, ces quinze dernières années, un véritable royaume de la tentation pour les agents de renseignement et les marchands de canons. Le monde de l'industrie, du commerce et des arts est à Bombay et à Calcutta. Celui du pouvoir et de ses serviteurs, cerné par des hordes de diplomates et de journalistes, est concentré à New-Delhi.

A chacun son réseau

Tout ce qui concerne la politique industrielle et militaire du pays ainsi que tous les choix diplomatico-stratégiques du sous-continent sont étudiés, discutés et décidés là, dans un périmètre de quelques kilomètres qui englobe à la fois le bureau du premier ministre, le palais présidentiel attenant, l'enclave des chancelleries étrangères toute proche et le Parlement voisin. Sans parler du quartier général de l'armée et des salles de rédaction.

Chaque diplomate qui se respecte, chaque journaliste, chaque consultant de firme industrielle ou d'armement, dispose de son petit réseau d'informateurs disséminés dans les allées du pouvoir. Chacun puise, en fait, à volonté dans l'immense vivier de fonctionnaires, grands et moyens, qui peuplent la ville et hantent les quelques clubs privés sélects, les courts de tennis et les soirées mondaines organisées à longueur d'année dans les luxueuses résidences des diplomates de la capitale. Pratiquer certains parcours de golf à Delhi, c'est s'assurer presque à coup sûr d'utiles contacts avec des militaires bien placés, des rencontres avec certains conseillers de princes en exercice ou des chefs des services administratifs bien renseignés.

Tout le monde n'est pas à vendre. Certains parlent pour rien, ou presque. Tel général en retraite acceptera par exemple, pour un dîner bien arrosé, de s'informer de l'état d'avancement et des chances d'un pays donné sur un gros contrat d'armement. L'ennui, la volonté de retrouver, le temps d'une conversation, la sensation d'une importance perdue, la sympathie idéologique, parfois, allez savoir... Les professionnels du renseignement jouent bien sûr de toutes ces cordes, mais la filière de l'espionnage – le vrai – passe essentiellement, en Inde, par la corruption.

Cet autre plus vieux métier du monde et ce plus ancien travers de l'humanité sont ici plus inextricablement liés qu'ailleurs. Le système s'y prête, et tout le petit monde du renseignement en profite. New-Delhi et ses environs fourmillent d'anciens officiers désœuvrés touchant 2 000 ou 3 000 roupies (1 roupie = 0,80 franc) de retraite mensuelle, alors que, du temps de leur splendeur, ils roulaient carrosse avec chauffeur et logeaient dans un bungalow de fonction avec domestiques. La capitale regorge de petits fonctionnaires aussi mal payés, et pourtant bien placés dans des administrations ou des secrétariats proches du pouvoir. Delhi est une ville où l'on s'ennuie ferme quand l'argent fait défaut.

Mais on y côtoie à la fois le luxe le plus tapageur et la misère absolue. Entre les deux extrêmes, entassés dans des cités à loyer modéré et aux murs lépreux, il y a tout un petit monde de serviteurs de l'Etat, prêts à tout, ou presque, pour escalader l'échelle sociale. Il n'est pas rare de rencontrer, dans les bureaux encombrés de fonctionnaires moyens, à l'intérieur, aux finances, ou aux affaires étrangères, jusqu'à trois ou quatre *peones*, des « garçons de course » qui passent leur temps à préparer le thé du « chef », qui referment les dossiers ouverts par lui et époussètent son bureau, voire ses chaussures...

Ceux-là gagnent quelques centaines de roupies par mois et sont plus vulnérables encore aux manipulations et à l'argent que leurs maîtres. Pour quelque menue monnaie, ils accepteront bien souvent de mettre votre dossier sur le haut de la pile ou, en l'absence du patron, de vous laisser feuilleter celui du concurrent. Parfois plus... *« La tentation de la corruption est énorme »*, assurait récemment M. B.K. Nehru, ancien gouverneur du Cachemire, ancien ambassadeur à Washington, et membre de la célèbre « famille régnante ». Il ajoutait : *« Les salaires de la fonction publique sont devenus, à force de taxes et d'inflation, complètement ridicules. Aujourd'hui, la corruption est omniprésente dans la vie politique et administrative du pays. »* On ne saurait mieux dire. Le pire est que l'opinion indienne s'est habituée au phénomène, et les affaires comme celle qui vient d'être découverte ne suscitent dans la population qu'une apathie de mauvais aloi. Les pots-de-vin et les dessous-de-table payés aux agents de la fonction publique sont quotidiens, sous des noms différents, selon qu'ils sont encaissés par un *peon* *(backshish)*, un employé *(mamool)*, un fonctionnaire *(rishwat)*, ou un ministre. Dans ce dernier cas, le cadeau devient *« donation politique »*.

Une « taupe » soviétique

C'est pour de l'argent que le général Larkins et son frère ont transmis pendant des années, jusqu'à leur arrestation en octobre 1983, des informations à la CIA. L'Inde achète encore les deux tiers de ses équipements militaires à Moscou : des chars d'assaut, des hélicoptères, des missiles, des radars, des avions de chasse et de reconnaissance, parfois ultra-modernes, dont les plans, les manuels de fonctionnement et les performances sont évidemment utiles à la connaissance de l'adversaire idéologique. Les frères Larkins, bien que n'étant plus en activité, parvenaient à transmettre allègrement le tout à Washington.

L'affaire fit grand bruit et provoqua l'expulsion d'un diplomate-espion de l'ambassade américaine à New-Delhi, M. Harry L. Weatherbee.

Quatre ans plus tôt, c'est le troisième secrétaire de la chancellerie soviétique et le conseiller commercial, M. Leonid Andreovitch, qui avaient dû plier bagages en toute hâte. L'un de leurs agents, Joseph Mahaput, né et formé en URSS, était parvenu à s'infiltrer dans l'armée de l'air indienne et à y faire carrière. A l'âge de la retraite, soudainement, il fut découvert. Toute sa vie, il avait passé des informations vitales sur les questions de défense indienne. L'argent n'était peut-être pas le mobile des activités de Joseph Mahaput, mais, à coup sûr, il motivait ses informateurs.

« Il ne faut rien exagérer, disait en mai dernier le ministre de la défense au Parlement. *On n'achète pas des informations d'espionnage comme un ticket de cinéma. »* Voire ! Les plus cyniques parmi les consultants indiens des firmes étrangères assurent eux-mêmes que pour quelques milliers de roupies et une ou deux caisses de whisky – « carburant » favori de l'élite indienne, mais qui coûte très cher dans les débits de l'Etat, – on peut acheter à peu près n'importe quel renseignement sur le marché clandestin de la capitale. Bon ou mauvais, selon les jours, et, en tout cas, rarement exclusif...

Mises aux enchères

C'est pourquoi les Français de la capitale qui ont été, jusqu'ici, les seuls mis en cause sur la place publique ne comprennent pas ce qui leur arrive et pourquoi on semble ainsi s'acharner sur l'Hexagone. *« Il est impossible*, déclare un homme d'affaires, *que le colonel Bolley ait été le seul bénéficiaire du réseau mis au jour. Quelqu'un nous en veut, ou cherche à nous éliminer du marché indien. »* Les Français se seraient-ils montrés ces derniers temps trop agressifs ? C'est effectivement ce qu'on pense parfois, et un journal sérieux, proche des milieux d'affaires, le *Times of India*, ne s'est pas privé de l'écrire.

Quand CIT-Alcatel avait emporté le fabuleux contrat du téléphone indien, en 1983, certain, avaient assuré que la firme française avait sans doute su payer *« qui il fallait »* dans les milieux concernés. Mais il est évident que, si le concurrent ouest-allemand Siemens avait emporté le morceau, on aurait écrit exactement la même chose. Car, comme le disait cette semaine M. Dharma Vira, un grand administrateur connu pour son intégrité, *« chacun sait que les plus gros contrats d'affaires gouvernementaux sont, en quelque sorte, mis aux enchères. La maladie a gagné la structure publique tout entière. Du sommet à la base, et non l'inverse »*.

L'Inde n'est pas l'Arabie saoudite, et les contrats, d'armement notamment, qui sont signés à Delhi sont à la fois moins « juteux » et moins fabuleux qu'à Djeddah. Cela dit, l'armée indienne – plus d'un million d'hommes, tous volontaires – a d'énormes besoins, et l'on estime à 4 ou 5 milliards de francs par an ses acquisitions à l'extérieur. Dans le monde occidental, on le sait, les temps sont durs, et la compétition sur les marchés extérieurs acharnée. Personne ne serait outre mesure surpris si l'on apprenait, dans les semaines qui viennent, que les Français ont été « trahis » par un de leur concurrent...

PATRICE CLAUDE.

Des marchands à couteaux tirés

Avec ses 1 100 000 hommes sous les drapeaux et son ambition de jouer un rôle d'arbitre en Asie, l'Inde est devenue un marché convoité de tous les producteurs d'armements dans le monde, qui s'y disputent avec un acharnement n'excluant aucun « coup défendu » commercial. La jeune industrie militaire nationale n'est pas encore en mesure de concevoir les matériels dont l'armée indienne a besoin, malgré le désir du gouvernement d'atteindre à l'autarcie dans ce domaine de l'équipement militaire. C'est la raison pour laquelle New-Delhi insiste, chaque fois qu'un contrat est conclu avec un fournisseur étranger, pour obtenir un droit de fabrication sous licence, dans l'espoir d'acquérir la moindre parcelle d'une technologie nouvelle.

Depuis le traité d'amitié signé en 1971 avec Moscou, et en dépit de l'invasion de l'Afghanistan par l'armée rouge en 1979, l'Union soviétique s'est installée en force en Inde en livrant essentiellement des armes terrestres et aériennes.

Les conditions d'achat consenties par l'Union soviétique sont particulièrement avantageuses : les remboursements sont étalés sur dix, voire vingt ans, avec un taux d'intérêt de 2 % qui assimile le prêt en question à un don, et les paiements se font en roupies malgré une parité avec le rouble qui ne favorise pas toujours les Indiens. Cependant, l'armée indienne se plaint de son fournisseur privilégié : les délais de livraison des pièces détachées sont excessifs et le service après-vente est, souvent, inexistant ou inefficace.

Profitant de ces faiblesses du système soviétique, des pays occidentaux (par exemple, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale, la Suède) et le Japon ont tenté de s'introduire sur le marché indien en se fondant sur la volonté de New-Delhi de tirer partie de leur technologie avancée. Eux aussi pratiquent des prix de « dumping », acceptant des diminutions des prix de leurs matériels entre 10 et 30 % selon les circonstances. Eux aussi acceptent de conclure des licences, dès lors que la fabrication sur place de leurs matériels permet de diffuser, à partir de l'Inde, vers des clients en Asie du Sud-Est en dépit des coûts très élevés de production.

L'Union soviétique n'a pas apprécié cette « percée » de ses concurrents. Elle a déployé des efforts importants pour s'opposer à ces négociations de licence avec l'Ouest ou avec le Japon. Et, surtout, elle a tenté de se substituer à ses rivaux chaque fois que l'un d'entre eux, pour des raisons politiques, s'interdisait d'exporter en Inde certains des systèmes d'armes placés sous embargo, qui auraient convenu aux besoins de l'armée indienne. L'Inde est devenue, dans ces conditions, l'un des clients non membres du pacte de Varsovie qui reçoit, de Moscou, des armements parmi les plus modernes.

Dans cette compétition, les Etats-Unis sont maintenus très en retrait depuis une vingtaine d'années, dans la mesure où le gouvernement américain a choisi d'assister financièrement et militairement l'Etat voisin (et rival), le Pakistan.

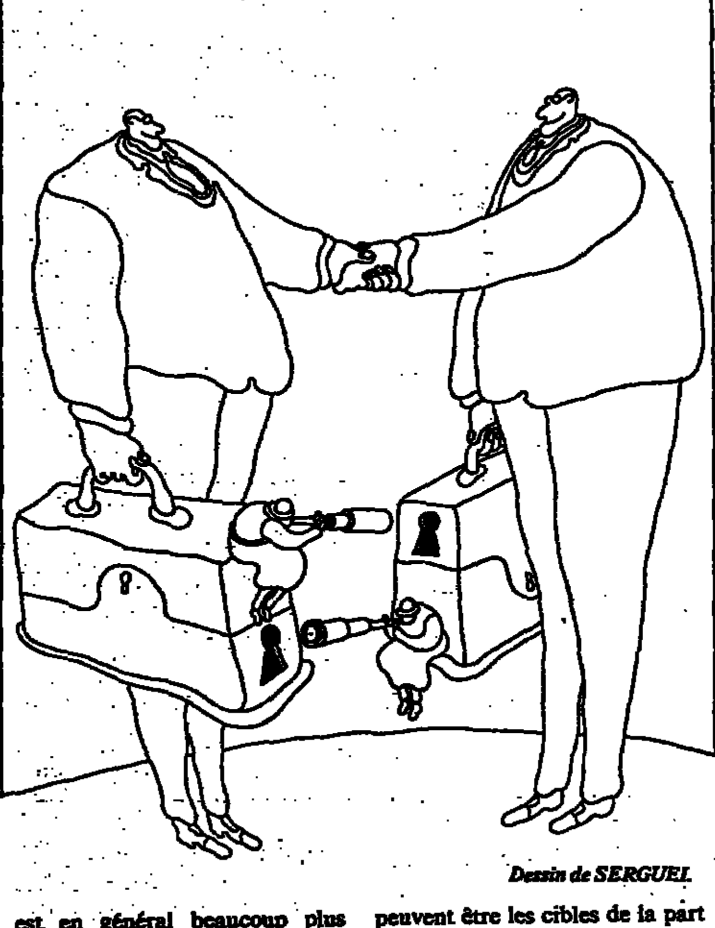
JACQUES ISNARD.

La foi… nseignemen… le la tentation…

Une « affaire d'espionnage » vient d'être découverte en Inde
où un officier français a eu quelques ennuis.
« Pourquoi lui et pourquoi maintenant ? », se demande-t-on à New-Delhi
où tant de secrets sont à l'encan.
Le prétendu James Bond, rappelé à Paris, se défend comme un beau diable,
« Ridicule, je suis un fonctionnaire ordinaire ! », dit-il.
Une chose est certaine : dans la foire mondiale du renseignement
l'Inde a l'un des plus beaux stands.

La continuation de la diplomatie par d'autres moyens ?

Dans le cocktail subtil de prestige et de mystère qui continue d'entourer quoi que les intéressés affectent d'en penser, la fonction de diplomate, la composante « espionnage » n'est probablement pas la moindre. Romans et films en ont fait évoluer l'image. On pressent confusément que l'électronique, en ce qui concerne les moyens, et l'économique, quant aux objectifs, ont porté un coup fatal aux méthodes de l'époque où de jeunes secrétaires d'ambassade griffonnaient fébrilement dans un sleeping de l'Orient-Express, quelque part entre Istanbul et Sofia, de sibyllines dépêches sur la stratégie secrète de la Sublime Porte dans les Détroits. Ce que le romanesque ferroviaire y a perdu, la vérité contemporaine l'a sans doute largement regagné. Il n'empêche : périodiquement, des expulsions de diplomates, des « rappels en consultation » opportuns ou des défections spectaculaires permettent de vérifier que les ambassades continuent de jouer un certain rôle dans le « renseignement ». Celui-ci serait-il, pour paraphraser une formule célèbre, la continuation de la diplomatie par d'autres moyens ?



Dessin de SERGUEL

Trop surveillés !

Pour l'établir, il faudrait d'abord savoir ce que l'on entend précisément par « renseignement », et en quoi il se distingue de l'information. Celle-ci appartient aux tâches normales d'un diplomate, comme d'ailleurs d'un correspondant de presse. L'espionnage commence, en principe, là où finit cette information tolérée et réciproque, c'est-à-dire avec la recherche de renseignements que le pays hôte souhaite garder confidentiels, qu'ils soient ou non d'ordre militaire. Mais, en réalité, un diplomate étranger possédant la langue du pays où il est en poste et y ayant des relations, voire simplement un certain flair, peut, là où l'information circule très librement, collecter des renseignements qui passeraient ailleurs pour des secrets d'Etat. Il y a quelques années, par exemple, le FBI s'aperçut que la maquette incroyablement détaillée d'un nouveau sous-marin nucléaire américain était en vente libre dans tous les bons magasins de jouets des Etats-Unis. Et que le personnel de l'ambassade soviétique s'était pris d'une passion soudaine pour le modélisme...

En fait, dans les pays de l'Est ou du tiers-monde, il est plus rare qu'on ne le croit que les Occidentaux confient des fonctions d'espionnage véritable à leurs diplomates, car ceux-ci sont précisément les plus étroitement surveillés par les autorités locales. Certes, s'ils sont découverts, ils bénéficient de l'immunité diplomatique et ne risquent que l'expulsion. Mais leur liberté de manœuvre est très réduite, et il leur est très difficile de rencontrer des « informateurs » même dans les lieux publics.

Contrairement à une légende tenace, c'est tout particulièrement le cas des attachés militaires, et peut-être plus encore des attachés militaires adjoints, en lesquels on voit volontiers en France des « chefs de poste » tout désignés. Tellement désignés même que leur fonction réelle dans le système de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure, ex-SDECE) est en général beaucoup plus modeste.

L'attaché militaire adjoint connaît naturellement l'identité du représentant local du « boulevard Mortier ». Il gère éventuellement les fonds affectés à ces opérations (en se plaignant périodiquement de leur modicité), surveille le chiffre par où transitent les télégrammes à destination du Quai d'Orsay et du ministère de la défense nationale ainsi que le scellement de la valise diplomatique. Mais son rôle reste très largement celui qui lui est imparti par son statut : représenter les forces françaises auprès des armées étrangères et informer Paris sur l'état de celles-ci en se renseignant d'une façon très officielle. Un attaché militaire occidental peut ainsi prendre ouvertement des photos d'un défilé sur la place Rouge... à charge de revanche. De même que le nombre de postes de ce type dans chaque ambassade fait l'objet d'un accord de réciprocité.

Les attachés militaires français sont placés, depuis un décret qui a fait quelque bruit parmi eux et qui date du septennat précédent, sous l'autorité de l'ambassadeur. Celui-ci endosse donc la responsabilité de leurs télégrammes au Quay d'Orsay. Ce qui ne les empêche pas de faire également rapport au ministère de la défense nationale, et éventuellement à la DGSE qui dispose par ailleurs des informations de ses propres agents. Cette diversité des sources peut expliquer qu'entre diplomates et militaires les appréciations d'une même situation soient parfois assez divergentes, pour ne pas dire plus.

Des tentatives « d'approches »

Les attachés militaires, adjoints surtout, assurent en outre dans certains cas la protection, non pas physique, mais politique et technique, des autres membres du personnel de l'ambassade. Il ne s'agit pas normalement de surveiller ces derniers, mais de leur signaler les tentatives d'« approche » dont ils peuvent être les cibles de la part des services spéciaux du pays hôte, voire de pays tiers.

Leur rôle en matière de ventes d'armes ne doit pas non plus être surestimé. Sans doute se doivent-ils d'alerter la délégation ministérielle à l'armement sur les besoins éventuels des forces armées du pays où ils sont en poste. Là aussi un bon carnet d'adresses peut se révéler fort utile, et une longue suite de déjeuners en ville trouver brusquement sa justification. Mais la véritable négociation, y compris certainement dans l'affaire de New-Delhi, reste le fait d'« envoyés spéciaux » de Paris. Encore que la connaissance du milieu politique local par l'attaché militaire fasse gagner beaucoup de temps et d'efficacité, notamment dans l'« arrosage » des personnalités susceptibles de prendre une décision d'achat dans les pays où aucune vente n'est concevable sans de copieux pots-de-vin.

CIA et KGB

La fonction d'espionnage proprement dit est, chez les Occidentaux, le plus souvent confiée à des agents moins exposés que les diplomates en général et les attachés militaires en particulier, surtout dans les pays de l'Est (le cas de l'Afrique francophone restant à cet égard un peu particulier). *« J'étais arrivé à mon poste plein d'idées et d'ambitions,* se souvient un attaché militaire adjoint dans une capitale est-européenne, aujourd'hui rendu à la vie civile. *J'ai vite compris que je ne pouvais pas aller acheter des cigarettes sans que cela se sache aussitôt chez mes interlocuteurs locaux. Alors, jouer les James Bond !... »*

Tel autre officier, célibataire et plus haut gradé, évoque comme une redoutable épreuve la totale chasteté que lui imposa son poste dans un pays socialiste, de crainte que ses collègues locaux ne lui dépêchent une Mata-Hari. Servitudes et grandeur militaires !

Certains pays occidentaux, à l'inverse de la France, accordent toutefois sans difficulté une couverture diplomatique à leurs agents de renseignement en poste à l'étranger. C'est en particulier le cas des Etats-Unis : les membres de la CIA ont souvent un passeport du département d'Etat, et, s'ils tiennent l'ambassadeur plus ou moins au courant de leurs activités, leur groupe constitue un service à part. Le COS *(chief of station)*, patron local de la Company, dispose de facilités particulières — y compris dans les pays « hostiles », — de ses propres gardes du corps, de liaisons directes avec la centrale de Langley et d'une pièce protégée de toute écoute par un dispositif électronique spécial. Les Britanniques sont sans doute plus proches de ce comportement que les Allemands de l'Ouest chez qui le BND (Bundesnachrichtendienst) connaît dans ses relations avec le ministère des affaires étrangères de Bonn à peu près les mêmes difficultés que la DGSE avec le Quai d'Orsay.

Expulsions massives

Chez les Soviétiques, en revanche, tout diplomate a vocation à travailler pour le KGB. La distinction entre ces deux formes de « relations extérieures » n'est éventuellement observée que par commodité tactique et, pour qui en est l'objet, une demande de coopération ne se refuse pas. Cela vaut aussi pour les consulats d'URSS, les missions commerciales, les correspondants de presse et les personnels de l'Aeroflot. Ce qui ne signifie pas que tous doivent être considérés comme des agents de renseignements en activité mais explique que de temps à autre les Occidentaux procèdent à des expulsions massives. Depuis vingt ans une soixantaine d'agents présumés du KGB ont été expulsés de France, dont quarante-sept d'un seul coup en avril 1983. Mais le record appartient à la Grande-Bretagne, cible favorite du renseignement soviétique en Europe avec la RFA : Londres en a renvoyé cent cinq en une seule fois en septembre 1971.

Les organisations internationales, à commencer par l'ONU à New-York et à Genève, mais aussi l'UNESCO à Paris, l'OTAN, les Communautés européennes à Bruxelles et à Luxembourg, constituent également des objectifs de choix pour les diplomates très spéciaux des services de l'Est. Les Occidentaux, pour autant qu'on puisse le savoir, en sont moins friands — peut-être tout simplement parce que la plupart de ces organisations ont leur siège à l'Ouest. Beaucoup préfèrent travailler avec des ressortissants installés dans le pays depuis longtemps, ou des « locaux » exerçant une activité qui leur permet d'avoir de nombreux contacts ou d'aller et venir sans attirer l'attention. Cette liberté de manœuvre est d'autant plus nécessaire que le chef de poste d'une capitale rend souvent compte à un « coordonnateur » installé dans un pays limitrophe. Le colonel Nut assassiné à Nice passait par exemple pour être l'officier traitant des gens de la DGSE en Italie. Un chef d'escale dans un aéroport, un spécialiste de l'import-export, un professionnel du tourisme, voire un simple garagiste, offrent souvent à cet égard des possibilités bien supérieures à celles d'un colonel... Même si c'est ce dernier qui doit s'attendre, en cas de coup dur, à être expulsé.

BERNARD BRIGOULEIX.

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS ÉGYPTO-ISRAÉLIENNES SUR TABA

Un grave différend pour une tête d'épingle

De notre correspondant

Jérusalem. — Taba, vous connaissez ? C'est une tête d'épingle sur la carte du Proche-Orient, une minuscule enclave au fond du golfe d'Eilat où l'on trouve un hôtel cinq étoiles, un village de vacances, une plage et quelques palmiers : moins de 1 kilomètre carré au total. Et pourtant, à cause de Taba, source de litige entre Israël et l'Egypte, les deux voisins renoueront dimanche 27 janvier à Beersheba, capitale du Néguev, un dialogue officiel interrompu depuis bientôt deux ans.

La signature du traité de paix en mars 1979 avait laissé entière la querelle frontalière dont Taba faisait l'objet. Lors de l'évacuation du Sinaï par Israël, en avril 1982, Le Caire et Jérusalem, qui revendiquaient l'enclave, conclurent un accord intérimaire prévoyant de confier la zone litigieuse à la FMO (force multinationale et observateurs du Sinaï).

Mais les deux pays ne souhaitaient pas doter la FMO du même type d'autorité. Résultat : l'accord n'est jamais entré dans les faits. La dernière et vaine tentative de compromis à ce sujet eut lieu en mars 1983, à Ismaïlia.

Aujourd'hui, sur les quatre-vingt-onze bornes frontalières, quinze restent litigieuses, dont celle de Taba. Mais cette chamaillerie lilliputienne, largement due à l'imprévoyance des hommes politiques, aurait sans doute été réglée en douceur si la construction d'un hôtel de luxe — le Sonesta — n'avait donné à cet oued asséché une valeur soudaine.

La bisbille frontalière devint un brandon de discorde majeur, au point que l'Egypte fit de son règlement l'une des trois conditions d'un retour à Tel-Aviv de son ambassadeur (avec le retrait de l'armée israélienne du Liban et l'amélioration du sort des Palestiniens dans les territoires occupés). Le conflit de souveraineté ne sera pas tranché à Beersheba. Les entretiens israélo-égyptiens ont un objet beaucoup plus modeste : s'accorder enfin sur le rôle et les pouvoirs de la FMO à Taba. Pour Le Caire, la force multinationale devrait maintenir l'ordre dans l'enclave à la place de la police et des gardes-frontières israéliens.

Pour Jérusalem, la FMO devrait se contenter de faire à Taba ce qu'elle fait partout ailleurs au Sinaï : veiller au respect du traité de paix et empêcher des infiltrations. Mais ce différend technique dissimule mal l'éternelle question de la souveraineté. Les policiers israéliens, dont Le Caire demande le départ, ne sont-ils pas les représentants de l'autorité de l'Etat hébreu ?

Les conversations de Beersheba, auxquelles participeront des diplomates américains, dureront trois jours. Si elles débouchent sur un accord, celui-ci sera provisoire et ne préjugera en rien le sort de Taba. Sûre de son droit, l'Egypte voudrait soumettre l'affaire sur-le-champ à un arbitrage internationl au verdict contraignant pour les deux parties. Israël préfère suivre la procédure en trois étapes prévue par les accords de Camp David : négociation, conciliation, arbitrage.

Tout en accueillant avec satisfaction la reprise du dialogue avec Le Caire, Jérusalem aimerait y voir le signe d'un *« réchauffement »* des *relations dans tous les domaines*. Israël souhaite un retour prochain de l'ambassadeur égyptien, un arrêt des attaques antisémites quasi quotidiennes de la presse cairote et la relance d'une coopération bilatérale arrivée au point mort. Plusieurs autres *« questions humanitaires »* seront abordées à Beersheba : la recherche des corps de dix-neuf soldats israéliens portés disparus pendant la guerre du Kippour, la réunification à Gaza de plusieurs centaines de familles de réfugiés palestiniens séparées des deux côtés de la frontière à la suite de Camp David.

La marge de manœuvre du gouvernement israélien est d'autant plus étroite que Taba est un cheval de bataille pour certains dirigeants du Likoud. Le premier ministre, M. Pérès, encouragé par M. Weizman — l'un des artisans de la paix avec l'Égypte, devenu aujourd'hui ministre sans portefeuille, — aimerait tourner la difficulté en proposant au Caire une exploitation en commun du potentiel touristique de l'enclave.

Nombre de contacts ont, semble-t-il, été pris dans cette optique ces derniers temps par l'entremise d'hommes d'affaires saoudiens. Mais l'Égypte reste hostile à tout projet d'administration conjointe. Et le Likoud, qui restitua à l'Égypte, pour prix de la paix, quelque 60 000 kilomètres carrés, veille jalousement sur l'enclave. Il soupçonne les travaillistes de vouloir *« rendre Taba sur un plateau d'argent »*.

J.-P. LANGELLIER.

« TABA ÉGYPTIENNE ! »

(Correspondance.)

Le Caire. — Une manifestation anti-israélienne a eu lieu, vendredi 25 janvier, lors de l'ouverture au public de la Foire internationale du livre du Caire, moins de deux jours avant la reprise des négociations.

« Taba égyptienne, Palestine arabe », ont scandé une centaine de Palestiniens devant le pavillon international de la foire (fermé vendredi) où se trouve le stand israélien. Les manifestants ont brûlé un drapeau de l'Etat hébreu, distribué des tracts condamnant *l'« ennemi sioniste »* et fait circuler une pétition pour l'exclusion d'Israël de la manifestation culturelle. Les forces de l'ordre qui surveillaient discrètement les événements ne sont pas intervenues, alors que la loi interdit toute manifestation n'ayant pas reçu l'aval du ministre de l'intérieur.

A. B.

Israël

M. Sharon va intenter un deuxième procès contre « Time » à Tel-Aviv

Malgré le verdict rendu, jeudi 24 janvier, par le tribunal de New-York, dans le procès qu'il avait intenté à l'hebdomadaire *Time*, le général Ariel Sharon ne désarme pas. Par l'entremise de son avocat, Me Dov Weisglass, l'ancien ministre israélien de la défense a fait savoir qu'il maintenait son intention de mener une deuxième action en justice contre le magazine, cette fois en Israël. A cette fin, une plainte en diffamation avait été déposée, dès mars 1983, auprès du tribunal de Tel-Aviv. Ce second procès pourrait se tenir dans un délai de six mois.

Après avoir jugé, dans un premier temps, que rien dans le rapport Kahane sur les massacres dans les camps palestiniens de Sabra et de Chatila, en 1982, ne permettait d'affirmer, comme l'avait fait *Time*, que le général Sharon avait donné le feu vert à cette action punitive en accord avec la famille Gemayel, le tribunal de New-York avait estimé, jeudi, que l'erreur du magazine n'était pas due à la malveillance. Il avait, en conséquence, débouté M. Sharon de sa demande de 50 millions de dollars de dommages et intérêts *(le Monde* du 26 janvier).

M. Sharon, qui est actuellement ministre de l'industrie et du commerce dans le gouvernement israélien, n'aura pas à faire la preuve devant le tribunal de Tel-Aviv d'une intention malveillante du magazine américain. Ses prétentions de dommages et intérêts sont, en outre, plus modestes puisqu'elles ne s'élèvent qu'à 250 000 dollars.

هكذا من الأصل

LIBAN

Kaslik, âme du « pays chrétien »

Ce n'est pas seulement l'une des universités d'un Liban bien pourvu en établissements d'enseignement et les maintenant en activité malgré la guerre.

C'est aussi un haut lieu de la « libanité », un bastion de la résistance chrétienne, une citadelle de la francophonie d'Orient. Et les moines maronites, parfois engagés politiquement, accueillent volontiers des étudiants musulmans.

De notre envoyé spécial

Jounieh. – A une douzaine de kilomètres au nord de Beyrouth, la baie de Jounieh, l'une des plus hospitalières de la côte levantine, célébrée au siècle dernier pour son harmonie par Lamartine et Renan, a subi cruellement le contrecoup de la guerre à tiroirs qui accable le Liban depuis 1975. De Beyrouth-Ouest, de Damour, du Chouf, du Sud, des réfugiés chrétiens sont venus s'entasser dans *« le petit port de pêche entouré de vergers »* que signalaient d'une ligne les prospectus touristiques des années heureuses. Le parpaing et le néon sont en train de dévorer à belles dents, en toute anarchie urbanistique, les orangers et les tuiles rouges.

Les moines maronites

A gauche de la baie, quand on regarde la Méditerranée, se dresse un promontoire rocheux auquel les envahisseurs ottomans laissèrent le nom de Kaslik (*gëzlük*, « lunette » en turc) depuis qu'ils l'utilisèrent jadis pour surveiller à la fois la mer et la montagne chrétienne du Kesrouan. Parmi les immeubles et les centres commerciaux qui ont submergé Kaslik depuis dix ans, un espace de nature et de calme se signale de loin par une petite coupole d'allure islamique. *« On dit que c'est le tombeau d'un Français de l'expédition de 1860 qui se plut tellement en Orient qu'il ne voulut pas retourner en France »*, nous lâche un passant, apparemment peu intéressé par cette relique.

« C'est la seule vieillerie du coin ! », nous jette en riant un moinillon maronite en bure noire en se hâtant de franchir le rideau d'arbres contigu à la coupole. Là derrière se développe un sobre bâtiment moderne en pierre dorée des carrières proches de Mansourieh, un édifice équilibré où l'on sent la main de l'architecte. C'est l'université Saint-Esprit, *« phare de la chrétienté d'Orient »* pour beaucoup, *« repaire de moines haineux complotant dans leurs souterrains »*, selon le chef druze Walid Joumblatt.

Le Liban compte environ 85 000 étudiants sur son sol, où vivent quelque 3,5 millions de personnes. L'Egypte voisine, avec 47 millions d'habitants, n'en a que 500000. Le Liban n'aligne pas moins – pourcentage unique au *monde par rapport* à la population – de dix-sept établissements d'enseignement supérieur, dont treize reconnus officiellement par l'Etat libanais, parmi lesquels cinq universités : l'américaine, la jésuite, la libanaise, l'arabe et la *« Saint-Esprit »*.

Celle-ci, qui est la plus jeune des universités du Liban – fondée en 1949, elle n'a été agréée par le gouvernement et véritablement opérationnelle qu'en 1962, – est aussi *« la seule université catholique indigène du monde arabe »*. L'université Saint-Joseph des jésuites fonctionne à Beyrouth depuis le siècle dernier, mais la congrégation qui la mène, bien que comprenant des Libanais, n'a pas ses racines premières au Proche-Orient, contrairement à l'ordre des moines maronites présent au Mont-Liban et en Syrie depuis plusieurs siècles et qui est à l'origine de l'université Saint-Esprit.

L'orgueil, le vrai monopole de Kaslik, c'est qu'elle est la seule université à posséder au Proche-Orient une faculté *« canonique pontificale »* de théologie catholique. Ce privilège redoutable avait jadis été confié par Rome aux universitaires jésuites établis au Liban. En 1982, il l'a été au Saint-Esprit de Kaslik, qui est devenu le centre de formation essentiel des prêtres catholiques dans le pays, que leur rite soit maronite, melkite, latin, arménien-catholique, chaldéen ou syriaque-catholique.

Alors qu'il y a dix ans Kaslik n'attirait que 700 étudiants, pour l'année universitaire 1984-1985, elle en recense 3 027 (dont 1 432 garçons), 1 572 étant inscrits en théologie-sciences humaines-lettres. Certains jeunes chrétiens, qui rêvent d'un *« retour à la montagne »* et qui, pour des raisons de sécurité, ne peuvent plus aller à la faculté américaine d'agronomie à Beyrouth-Ouest regrettent amèrement que Kaslik tarde encore à mettre à exécution son projet d'école d'agriculture.

En revanche, dans les facultés « techniques » existantes (architecture, commerce, gestion, langues, beaux-arts, etc.) se pressent des étudiants de tous les gouvernorats du pays, certains, y compris des filles, regagnant chaque fin de semaine en bateau leur village du Sud depuis que la route côtière est rien moins que sûre. Les étudiants étrangers : syriens, irakiens ou égyptiens mais aussi français, *italiens*, *québécois ou* africains sont de plus en plus nombreux (106 en 1985) malgré les risques croissants qu'il y a à vivre dans une zone bombardable à tout moment.

La fille d'un émir druze

D'aucuns avaient espéré que le label pontifical assurerait à Kaslik une sorte d'immunité, du moins de la part de la Syrie (qui entretient des rapports diplomatiques avec le Vatican) et de ses obligés libanais. Il n'en a rien été puisque le 5 mai 1983, par exemple, le bâtiment universitaire central a été bombardé, par des Syriens, semble-t-il. A l'automne 1984, des obus lancés par les druzes du haut du Chouf ont atteint des objectifs jouxtant le périmètre du Saint-Esprit.

C'est que Kaslik est l'un des points forts de la résistance morale des chrétiens du Liban, sans laquelle leur résistance tout court se serait probablement effondrée depuis longtemps. Les religieux qui dirigent l'université, et lui fournissent une cinquantaine de ses 460 enseignants, ont-ils pour autant des ambitions politiques ? Ils s'en défendent : *« Ce qui a sans doute fait le malheur du Liban, c'est que nous avons été très ouverts sur l'extérieur, mais sans nous connaître suffisamment nous-mêmes. Une telle attitude comportait un sérieux danger de dépersonnalisation. Kaslik a fondé sa réflexion et son action sur une double idée : recherche et mise en valeur du très riche patrimoine culturel libanais, d'une part, ouverture sur les autres ainsi que sur toute pensée nouvelle, qu'elle soit politique, sociale, spirituelle, chrétienne ou non. Là s'arrêtent nos ambitions, et c'est déjà beaucoup. De même nous ne cherchons pas, comme on l'a prétendu, à transformer tous nos étudiants en religieux : une trentaine par an seulement prononcent les vœux »*, nous dit le Père Jean Tabet, quadragénaire expert en liturgie orientale, recteur élu du Saint-Esprit depuis 1980.

VIOLETTE LE QUÊRÉ.

La lecture de *la Cause libanaise* (1976) ou de *la Nouvelle Société libanaise dans la perception des décideurs des communautés chrétiennes* (1984), études publiées sous l'égide de Kaslik, montre qu'un *« Liban indissolublement islamo-chrétien »* a toujours été préconisé par l'université, avec parfois – mais pas toujours – une préférence pour une *« cantonisation qui a fait ses preuves en Suisse ou en Allemagne fédérale »*.

« En un mot, ce que nous voulons, c'est un Liban où les chrétiens resteront les égaux des musulmans et ne seront pas soumis aux aléas de la loi islamique », concluent d'une seule voix un groupe d'étudiants et leur jeune professeur en soutane, surpris en train d'étudier un texte d'un philosophe français bien oublié aujourd'hui chez nous, mais qui fait toujours recette à Kaslik : Emmanuel Mounier (1905-1950), champion du personnalisme chrétien.

Contrairement à l'université islamique d'El-Ahzar, au Caire, qui, obstinément, refuse d'accueillir, même en ses facultés laïques, des étudiants coptes, Kaslik met un point d'honneur à s'ouvrir aux musulmans.

« L'esprit chrétien libanais est certes l'âme de Kaslik, mais nous recevons très volontiers les étudiants d'autres bords, soucieux, pensons-nous, s'ils viennent chez nous, de connaître nos caractéristiques. Nous n'avons rien à cacher », indique le recteur. La fille de feu l'émir druze Magid Arslane a passé deux ans à Kaslik, le premier doctorat de philosophie de l'université est allé, durant cette guerre, à un chiite, et on a même vu, à la rentrée de 1984, un sunnite s'inscrire en théologie catholique. La première à s'immatriculer cette année-là était une Palestinienne.

Outre la curiosité pour un système d'enseignement *sui generis*, il est certain que des étudiants de toutes origines ont dû être attirés par le montant des frais d'inscription à Kaslik – en moyenne 3 500 francs par an, soit un tiers, par exemple, de ceux exigés par l'université américaine de Beyrouth. En revanche, les enseignants musulmans, moins audacieux que la jeunesse, ont renoncé, depuis la guerre, à venir donner des cours à Kaslik.

Au moment où la France a amorcé un certain décrochage culturel au Liban, y fermant notamment un lycée et y réduisant de moitié son personnel de coopération, le bruit a couru que Kaslik allait remplacer progressivement le français, langue utilisée dans plus des trois quarts de ses cours, par l'anglais, voire par l'allemand. Les moines se sont récriés car, *« au-delà des déceptions politiques que nous a infligées la France, le français, qui était implanté au Liban un siècle et demi avant le Mandat, reste, à un degré moindre que l'arabe, mais à un niveau quand même toujours important, une composante essentielle de cette spécificité libanaise que Kaslik a pour vocation de mettre en valeur »*.

Ce discours n'est pas forcément mal reçu en Orient arabe. Ainsi est arrivé de Bagdad, avec sans nul doute l'accord du gouvernement irakien, le souhait des chrétiens de ce pays de voir des Pères de Kaslik venir en Irak pour y former en arabe et en français les cadres catholiques locaux. A Paris, des chercheurs musulmans de divers pays nous confiaient leur intention d'aller à Kaslik s'initier à la théologie orientale ou au syriaque, l'ancienne langue de la chrétienté d'Orient. Ces signes favorables ne peuvent évidemment faire oublier la revendication récente d'islamistes libanais de supprimer dans leur pays la liberté d'enseignement, ce qui naturellement vise des établissements comme l'université Saint-Esprit.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

COLLOQUE A LIBREVILLE SUR LES ARMÉES AFRICAINES

Et si nous parlions des coups d'Etat ?

Où vont les armées africaines ? Au pouvoir, bien souvent, lorsque, jugeant les dirigeants civils incompétents et indisciplinés, un officier, un beau matin, les met aux arrêts de rigueur. Mais même le coup d'Etat, quand des universitaires se réunissent pour en parler, devient une « problématique ». Le plus surprenant est d'examiner ce sujet brûlant sur le sol africain.

De notre envoyé spécial

Libreville. – D'ordinaire, on ne parle pas plus de coup d'Etat en Afrique que de corde dans la maison d'un pendu. Lorsqu'un continent a connu, depuis les indépendances, vingt-cinq prises de pouvoir par des militaires qui ne cessent de mettre les dirigeants civils « au trou », *il est du dernier* mauvais goût de s'interroger à haute voix sur le comment et le pourquoi. Pourtant, dans la grande salle du Palais du 12-Mars de Libreville, loin des foules de la capitale, se tenait cette semaine un colloque original. De temps à autre, dehors, une sonnerie de clairon martiale réveille les auditeurs qui auraient tendance à somnoler. Public composé essentiellement de militaires en uniforme, gabonais, certes, mais aussi Français servant sous leur drapeau au titre de la coopération, et qui écoutent des universitaires s'escrimer sur la « problématique du coup de force » dans le cadre d'une étude des armées africaines.

Il faut toute la naïveté d'un intervenant civil du cru pour dire le non-dit : *« Dans les bas quartiers, quand on parle de coup d'Etat, on est convoqué à la police pour s'expliquer. Ici c'est bien, on peut le faire tant qu'on veut. »* Exercice innocent ou travail subtil sur l'« image libérale » du pays hôte ? Peu importe au fond. Le général commandant la police nationale, à la séance de clôture, se comportera en bon militaire qui ne cherche pas midi à 14 heures. *« Le chef de l'Etat,* dira-t-il, couvé des yeux par ses subordonnés, *a autorisé nos débats, nonobstant les rumeurs selon lesquelles la teneur d'un tel colloque au Gabon donnerait des appétits aux militaires que nous sommes. Il faut lui rendre hommage ! »* Si appétit il y a, le nombre des affamés offre en soi une garantie. Ils auront du mal à se mettre d'accord sur leur Bonaparte : cinquante et un généraux gabonais, nommés à tour de bras et intégrés pour une part dans les instances dirigeantes du parti unique. Voici au moins un président *civil en Afrique à qui les militaires ne font pas peur !*

Le colonel en toge

Maître d'œuvre de ces assises non conformistes, M. Dabezies, ambassadeur de France au Gabon, savoure les joies de sa triple nature. Ancien colonel d'active devenu agrégé des *facultés de droit avant d'être* envoyé par M. Mitterrand dans le poste à haut risque de Libreville, il évolue avec ravissement au milieu de ses anciens collègues venus disséquer des réalités qu'il connaît de façon moins livresque. Avec un brin de provocation, du bout de l'épée qu'il a jadis tirée pour la patrie, il chatouille les théoriciens dans son exposé introductif sur la spécificité militaire. L'auditoire de « pékins » frissonne quand il lui rappelle qu'un soldat est formé pour... se faire tuer le cas échéant et, si possible, pour tuer l'ennemi. D'où quelques traits étrangers à l'*alma mater* : discipline, hiérarchie, uniformité, *courage*, goût de *la fraternité*, indifférence aux avantages matériels... Le colonel en toge observe toutefois que dans tout galonné un putschiste sommeille : *« Lorsque l'Etat se délite et se divise, l'armée, forte de son unité, de son désintéressement et de son apolitisme, se sent soudain prête à faire le bonheur du pays. D'autant que le soldat, ayant le sens de la communauté, est volontiers contre les nantis. »*

Certes, M. Dabezies se défend avec humour de verser dans l'éloge des auteurs de coups de force, mais qui sait si, dans la tête d'un des officiers studieux et muets qui l'écoutent, le rêve d'assurer un jour le « bonheur du peuple » ne s'est pas fait un nid ? *« L'armée n'a rien à dire, son chef d'état-major s'étant exprimé hier »*, observe un des galonnés à qui un maître venu de France, entraîné par la déformation professionnelle, vient de poser une question.

L'armée africaine serait-elle lourde du coup d'Etat comme la nuée de la pluie ? Elle a, en tout cas, d'autres originalités dont les participants au colloque de Libreville *ont dressé méticuleusement* la liste. Hors Maghreb et Afrique du Sud, elle est petite. Seuls trois Etats sur vingt-cinq (Ethiopie, Somalie, Nigéria) alignent plus de 50 000 hommes, treize ne disposant pas de plus de 5 000 soldats, avec des aviations et des marines insignifiantes. Surtout, comme l'observe le professeur Michel Martin (Toulouse), les Etats africains n'ont pas été construits à coups de canon et, à la limite, *« ils auraient très bien pu se passer de forces armées »*. Ils ont pour la plupart confié leur sécurité extérieure – on le voit au Tchad – à l'ancienne puissance coloniale, et, hormis quelques *chamailles mineures, n'ont pas*, dans l'ensemble francophone, engagé le fer avec leurs voisins. Ils vivent dans une zone « peu belligène » et n'en achètent pas moins une *« quincaillerie »* ruineuse pour tenir leur rang, tout comme leurs présidents se font édifier des Versailles de prestige. On voit ici et là le chef de l'Etat doter la garde présidentielle de... chars d'assaut et de missiles sol-sol. Parfois, un chiffre révèle crûment les arrière-pensées du « patron ». Ainsi le Nigéria a réduit de moitié son armée et... doublé sa police. De toute évidence, l'ennemi éventuel n'est pas hors les murs.

L'échec des civils

Pourquoi y a-t-il de plus en plus de coups d'Etat militaires en Afrique ? Dans certains pays – sans la présence militaire française, – il y en aurait eu davantage. Et d'abord, ici même au Gabon, où de Gaulle fit avorter un coup, tirant d'affaire Léon Mba. Quatre fois au Sénégal, selon toute vraisemblance, le pouvoir aurait succombé sans la protection de Paris. Renonçant à *tenir*, comme les y invitait un intervenant, la chronique de ces « non-événements », le professeur J.-C. Gautron (Bordeaux) s'est lancé dans l'exercice difficile de la « problématique des coups d'Etat ».

Les explications sont multiples et ne se limitent pas au goût naturel des militaires pour la marche au pas et les solutions du type *« J'veux pas le savoir »*. En fin de compte, les putschs purs et simples ont été assez rares. Le modèle en restera le « coup de la Saint-Sylvestre » de 1965, par lequel un certain général Bokassa entama son époustouflante ascension. Parfois, l'armée a été appelée *au secours par un pouvoir qui* perdait pied. Son intervention a aussi tenu à des divisions ethniques, les côtiers ayant été généralement instruits davantage par le colonisateur, qui leur ouvrait ainsi la carrière politique, alors qu'il recrutait des soldats dans l'intérieur, parmi les *« races martiales »*. Futurs ministres et futurs officiers étaient voués de ce fait à *s'opposer après l'indépendance* sur une base *« régionale »*.

Une raison plus profonde tient sans doute, un peu partout, aux prétentions et aux échecs du parti unique, qui, selon M. Gautron, *« s'est trop confondu avec l'Etat et n'a pas pu répondre aux demandes nouvelles. L'armée a alors voulu pallier les insuffisances de l'encadrement politique et assurer une unification en profondeur »*.

En revanche, les politologues ne croient plus guère à la fameuse « nouvelle bourgeoisie militaire » chère à la « théorie de la dépendance » et prenant au pouvoir la place d'une bourgeoisie de commerçants et de fonctionnaires incapables de maîtriser l'innovation et de gérer l'Etat. Ces *schémas, séduisants* mais simplistes, leur semblent mal rendre compte de la complexité africaine.

Depuis le milieu des années 70, on assiste en Afrique à un « gauchissement » des coups d'Etat. Au Congo, au Burundi, à Madagascar, au Ghana, au Burkina (ex-Haute-Volta), des militaires « progressistes » se sont emparés du pouvoir. Est-ce, comme le dit à Libreville M. Edem Kodjo, ancien secrétaire général de l'OUA, *« la fin des trente glorieuses qui a engendré cette vague de coups d'Etat » ?*

L'heure des messies

Il est vrai que, après trois décennies d'espoir, l'Afrique s'est soudain appauvrie ; que la sécheresse, la disette, parfois la famine, ont déferlé sur elle. D'où ces juntes militaires, ces « conseils de redressement et de salut national », voire de « rédemption », ces messies redresseurs de tort qui, comme Jerry Rawlings au Ghana, vouent aux gémonies les *« pourris »* et fusillent allégrement du civil. De jeunes justiciers nationalistes entrent en scène. Ils donnent des sueurs froides aux chefs d'Etat civils qui, à la différence de l'heureux président Bongo, n'ont pas de manne pétrolière à partager pour apaiser les fringales.

Voici les prétoriens au pouvoir ? Réussiront-ils par leurs méthodes expéditives et leurs coups de clairon mobilisateurs ? Non. Ces enfants de la détresse, à leur tour, gèrent tant bien que mal la pénurie. Leurs armées, vaincues par leurs conquêtes, tendent à devenir des bureaucraties comme les autres. Certaines se cherchent un rôle nouveau. Dans le Burkina du capitaine Sankara, les recrues consacrent 30 % de leur temps à la formation militaire et 55 % à la production. On s'est demandé, au colloque de Libreville, si l'armée « populiste », n'était pas la formule de demain et si l'on n'allait pas assister à la création d'un nouveau type de citoyen *« soldat-militant-paysan »*. Pourquoi pas ? L'armée française a bien fourni, quoique rarissimes, des officiers-professeurs-diplomates.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

LA LUTTE CONTRE LA FAMINE EN AFRIQUE

Des vivres sont parachutés dans le Nord éthiopien

Une vaste opération internationale de parachutage de vivres aux victimes de la famine isolées sur les hauts-plateaux du nord de l'Ethiopie doit débuter ce samedi 26 janvier, a annoncé, vendredi à Rome, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). Des avions Herculès C-130 ouest-allemands et britanniques vont être chargés de cette mission, les repérages étant effectués par des fonctionnaires de la FAO à bord d'hélicoptères mis à leur disposition par l'URSS. En l'espace d'un mois, cent soixante-quinze mille affamés pourraient ainsi être ravitaillés, si les conditions atmosphériques le permettent. Il s'agit de la première opération conjointe importante d'assistance aux populations qui n'ont pas pu rejoindre les camps de réfugiés.

Le HCR lance un nouvel appel à l'aide

De notre correspondante

Genève. – M. Poul Hartling, haut commissaire pour les réfugiés de l'ONU, a déclaré, vendredi 25 janvier, que l'aide d'urgence aux victimes de la sécheresse en Afrique nécessitait toujours davantage de fonds. Un premier appel, lancé le 8 novembre 1984 pour recueillir les 8 900 000 dollars jugés alors indispensables pour assister les réfugiés en Ethiopie, en Somalie, au Soudan et en République centrafricaine, avait été entendu. Mais ce montant a été vite épuisé. Selon les dernières estimations, la nouvelle somme nécessaire à la survie des populations est évaluée à 27 200 000 dollars. Un appel pour la recueillir a été lancé par le HCR, mais, selon M. Léon Davico, son porte-parole, 18 millions de dollars seulement ont pu être réunis, alors que, au Soudan oriental, où la situation est la plus dramatique, rien ne permet d'espérer que le rythme actuel de trois mille nouveaux réfugiés par jour diminuera. La générosité des pays donateurs – occidentaux essentiellement, les pays de l'Est ne participant pas aux activités du HCR – ne permet plus de faire face à des besoins sans cesse grandissants. Les membres des organismes qui luttent contre les effets du désastre ne cachent pas leur déception devant le peu de solidarité manifesté, jusqu'à présent, par les pays producteurs de pétrole. L'émirat d'Oman serait le seul à fournir un effort.

Face à la tragédie, le HCR a abandonné ses critères classiques et ne fait plus de différence entre *« réfugiés politiques »* et *« réfugiés économiques »*, alors que, jusqu'à présent, il avait pour mandat de ne secourir que les premiers.

ISABELLE VICHNIAC.

● *Les tractations algéro-marocaines.* – Le ministre algérien des affaires étrangères, M. Ahmed Tales Ibrahimi, a affectué une visite de quelques heures mercredi 23 janvier à Marrakech où il a rencontré le roi Hassan II et son conseiller politique, M. Ahmed Reda Guerida, a-t-on appris de source sûre vendredi à Rabat. De son côté, le quotidien marocain *Rissalat-al-Oumma* affirme qu'une rencontre maroco-algérienne de *« haut niveau »* a eu lieu ces derniers jours à Paris.

Citant des « sources diplomatiques arabes à Paris », *Rissalat-al-Oumma* indique que cette rencontre, intervenant après la visite de M. Ibrahimi, ministre algérien des affaires étrangères, fin décembre à Fès, et celle de MM. Guerida, conseiller du roi Hassan II et Abdellatif Filali, ministre marocain de l'information, le 8 janvier à Alger, aurait porté sur *« les derniers préparatifs d'un sommet algéro-marocain »*. Le roi Hassan II et le président Chadli Bendjedid s'étaient rencontrés une première fois à la frontière algéro-marocaine le 26 février 1983. – *(AFP.)*

République sud-africaine

M. Pieter Botha promet de nouvelles réformes en faveur des Noirs

Le chef de l'Etat sud-africain s'est engagé, vendredi 25 janvier, à accorder davantage de responsabilités à la communauté noire, une promesse accueillie « favorablement » à Washington mais que l'évêque Desmond Tutu, prix Nobel de la paix 1984, a qualifiée de « dépourvue de signification ».

De notre correspondant

Johannesburg. – La première session du Parlement qui compte désormais trois Chambres, s'est ouverte en grande pompe, vendredi au Cap. Pour la première fois, l'Assemblée, jusqu'alors composée seulement d'élus blancs, comporte une Chambre des représentants (85 métis) et une Chambre des délégués (45 Indiens). Les trois Chambres siégeront dans des locaux séparés, mais, à l'occasion de cette séance inaugurale, elles ont été réunies pour écouter le discours du président de la République.

M. Pieter Botha, qui cumule les fonctions de chef d'État et de chef du gouvernement, a annoncé qu'il attendait *« des dirigeants noirs responsables qu'ils prennent la main qui leur était tendue pour travailler ensemble au développement de leurs communautés et à la création de structures efficaces pour la coopération et la prise de décision »*.

Les Noirs (73 % de la population) sont totalement exclus de la vie politique. L'entrée en vigueur, le 3 septembre 1984, de la nouvelle Constitution, qui reconnaît une existence politique aux métis et aux Indiens, avait coïncidé avec le début des violentes émeutes qui ont ensanglanté les *townships* pendant trois mois, faisant au moins cent soixante victimes. Ces émeutes *« ne peuvent être ignorées »*, a indiqué M. Botha, reconnaissant que *« certains problèmes ont provoqué la frustration des communautés noires »*.

Pour les résoudre, le chef de l'Etat propose de *« développer des structures à travers lesquelles les Noirs pourraient décider au plus haut niveau de leurs propres affaires »*. *« Il faut*, a-t-il déclaré, *donner à cette communauté la parole et un droit de participation politique en retenant le principe qu'aucun groupe de population ne doit être placé en position dominante. »*

Pour l'instant, toutefois, seuls les neuf millions de Noirs vivant légalement en « zone blanche » seront concernés. Les quatorze millions restants étant censés exprimer leur droit politique dans les *homelands* auxquels ils sont rattachés. A ce propos, M. Botha a réaffirmé que la coopération avec les bantoustans décrétés indépendants (Venda, Bophuthatswana, Transkei et Ciskei, non reconnus par la communauté internationale) allait être étendue, et, surtout, que l'indépendance restait l'objectif à atteindre pour les six autres qualifiés d'autonomes.

Le chef de l'Etat a fait une concession en annonçant que le problème controversé de la citoyenneté des Noirs devait être clarifié prochainement. Suivant leur appartenance ethnique, les Noirs sont actuellement rattachés d'autorité à un *homelands* et ne peuvent se prévaloir de la citoyenneté sud-africaine. Il a également annoncé que les baux de quatre-vingt-dix-neuf ans accordés à certains Noirs pourraient se transformer en droit de propriété plein et entier, précisant toutefois que cela n'entraînait en rien la reconnaissance de droits politiques. Il a admis que *« les aspects négatifs et discriminatoires qui réglementent la liberté de circulation* (des Noirs) *doivent être éliminés »*, et que les déplacements forcés de population, qui soulèvent de fortes oppositions, seront résolus *« pour la plus grande satisfaction de tous les intéressés »*.

Il ne s'agit pour l'instant que de l'expression d'une volonté de faire quelques pas pour tenter de ne pas laisser trop à la traîne la majorité noire du pays. Vendredi matin, le *Rand Daily Mail*, le grand quotidien libéral, a lancé un cri d'alarme, *demandant que le gouvernement* fasse siennes huit recommandations majeures pour éviter à l'Afrique du Sud de sombrer dans le *« gouffre économique et politique »* au bord *duquel elle se trouve.* Au cours de son allocution, M. Botha a d'ailleurs consacré un important volet au secteur économique, reconnaissant que le pays traversait une phase difficile. Jeudi dernier, le prix de l'essence a été augmenté de 40 %, et les prévisions pour cette année sont sombres, notamment en ce qui concerne l'inflation, qui a atteint, en 1984, le taux de 13,3 %.

MICHEL BOLE-RICHARD.

DÉNONCÉS AUX ÉTATS-UNIS

Les services secrets de Taiwan ont fait le jeu de Pékin

De notre correspondant

Pékin. – L'assassinat à San-Francisco, le 15 octobre dernier, d'un écrivain sino-américain, Liu Yee-liang, alias Henry Liu, alias Jiang Nan, par des gangsters à la solde des services secrets de Taiwan (voir *le Monde* du 17 janvier) marquera sans doute un tournant dans les relations entre les Etats-Unis et la Chine nationaliste. La reconnaissance – après trois mois – par Taiwan, de la responsabilité de sa police secrète et l'arrestation de ses principaux responsables montrent l'importance de cette affaire, qui a commencé comme un crime crapuleux.

Dès le début, les proches de la victime avaient accusé Taiwan d'être derrière le meurtre. Henry Liu, ancien élève de l'école d'espionnage de Taiwan, devenu journaliste puis écrivain, qui revenait d'une visite à Pékin, était, selon le *South China Morning Post* de Hongkong, lié à l'ancien chef des services spéciaux taiwanais, limogé en 1983 et exilé comme ambassadeur au Paraguay. Après s'être fixé aux Etats-Unis et avoir acquis la nationalité américaine, il avait publié une biographie fortement critique de M. Tchiang King-kuo, chef de l'Etat taiwanais et fils de Tchiang Kaï-chek, truffée de détails croustillants. Taiwan démentit d'abord toute implication dans cet assassinat, et certains officiels taiwanais allèrent jusqu'à en faire porter la responsabilité aux *« bandits communistes »*.

Très vite cependant, la police de San-Francisco et le FBI retrouvèrent la trace des meurtriers. Il faut dire que, selon l'hebdomadaire américain *Newsweek*, Henry Liu était aussi un informateur du FBI. Les meurtriers étaient membres du « gang du bambou » et s'étaient enfuis à Taiwan. Ils y furent arrêtés, ainsi que leur chef, M. Chen Chi-li, un des « parrains » de l'île, qui, selon certaines sources, avait déjà donné à plusieurs reprises un coup de main aux services spéciaux taiwanais. Mais M. Chen était prudent : il avait laissé aux Etats-Unis des cassettes enregistrées donnant les noms des officiels taiwanais impliqués dans le meurtre. Ces cassettes seraient peut-être aujourd'hui entre les mains du FBI.

Au banc des accusés

Toujours est-il que, pressé par les Américains, Taiwan fut contraint de reconnaître la responsabilité de ses services spéciaux. Mais le mal était fait. Pour avoir voulu réduire au silence un bavard, les « barbouzes » taiwanaises ont, en fait, plus contribué à servir la cause de Pékin aux Etats-Unis que des années de propagande communiste.

Aujourd'hui, l'image de marque de Taiwan s'est considérablement détériorée, en dépit de ses indéniables succès économiques. Les Sino-Américains, longtemps anticommunistes, mais dont bon nombre s'étaient rapprochés de Pékin, ont été choqués. Le sénateur Kennedy et le représentant Stephen Solarz ont demandé l'application d'un amendement à la loi sur les exportations d'armes, qui permet au Congrès d'interrompre les ventes d'armes aux pays qui inquiètent des personnes résidant aux Etats-Unis. Taiwan risquerait ainsi de perdre son principal fournisseur d'armes.

On n'en est pas là. Mais quelque chose s'est brisé dans les relations américano-taiwanaises, et la Chine a remporté une victoire psychologique importante. Alors que, à juste titre, elle est accusée de violations des droits de l'homme et que, à Hongkong comme à Taiwan, certains se montrent inquiets des conséquences d'une réunification, voici que Taiwan la remplace au banc des accusés. L'argument était inespéré pour la propagande de Pékin, qui a su, cette fois-ci, ne s'en servir qu'avec mesure.

PATRICE DE BEER.

Italie

Les Pères arméniens mékhitaristes risquent d'être dépouillés de leur patrimoine culturel

De notre correspondant

Rome. – Les Pères arméniens mékhitaristes (catholiques) du couvent de l'île de San-Lazzaro, à Venise, risquent d'ête dépouillés de leur patrimoine culturel après avoir perdu pratiquement tous leurs biens dans de sombres opérations de spéculation menées par la société qu'ils avaient chargée de gérer leurs affaires : non seulement ils ont perdu un capital estimé à 60 milliards de lires, mais ils se trouvent encore aujourd'hui devoir répondre de dettes pour 15 milliards de lires (environ 750 000 F).

Agissant sur la plainte de trois créanciers, le tribunal de Venise a récemment placé sous séquestre une précieuse momie et deux tableaux, dont un de Tiepolo.

La petite communauté s'est installée au dix-huitième siècle sur l'île de San-Lazzaro, située entre Venise et le Lido, après avoir été chassée par les Turcs occupant l'Arménie. De cette petite île, qui leur avait été donnée, et du couvent qui s'y trouve, les Pères arméniens firent un centre de rayonnement culturel. Leur infortune commença au début des années 70 lorsqu'ils cherchèrent à faire fructifier leur capital, afin qu'il ne soit pas rongé par l'inflation. Mais ils furent victimes à la fois de personnages peu scrupuleux et de leur ingénuité en matière financière. Ils commirent d'abord l'erreur de prendre une participation dans la société Ediltur, qui devait gérer leur important patrimoine immobilier et foncier, pensant que celle-ci jouissait d'un certain crédit : or les banques ne lui consentaient des prêts qu'en raison de la garantie que constituaient les biens arméniens. Lorsque les Pères s'aperçurent de la supercherie, il était trop tard : ils se trouvaient, sans le savoir, actionnaires majoritaires d'une société qui ne tarda pas à faire faillite. Ils y perdirent quelque 60 milliards de lires. Un capital immobilier de villas au Lido, d'appartements à Venise et de terrains, notamment dans le Frioul, fut ainsi dilapidé.

Le Vatican, à travers la Congrégation pour les Eglises orientales, s'était intéressé à l'affaire et avait conseillé une société de Milan, Eurogest, comme médiatrice : celle-ci, selon les Pères arméniens, brada le patrimoine, afin de payer au plus vite les banques créditrices. La vente de ce patrimoine n'a cependant pas suffi à rembourser complètement les créanciers. Les Pères arméniens sont disposés à assumer leurs dettes mais en rien à aliéner leur patrimoine culturel. Aussi ont-ils engagé un recours contre l'action du tribunal de Venise. Ils ont décidé, en outre, de lancer un appel à la Communauté arménienne internationale : c'est, actuellement, la seule possibilité qui reste aux Pères du couvent ruiné de la petite île de San-Lazzaro.

PHILIPPE PONS.

Grèce

Décès d'Elias Eliou président de l'EDA

Une des figures les plus marquantes de la politique grecque, Elias Eliou, président de l'EDA, gauche démocratique unifiée, est décédé vendredi 25 janvier à l'âge de quatre-vingt-un ans à Athènes.

Issu d'une famille aisée, Elias Eliou était né à Limnos (île du nord-est de la mer Egée). Il était entré dans la politique en 1936 comme cadre du Parti agricole-ouvrier d'Alexandre Papastasiou. Pendant la dictature d'Ioannis Métaxas (1936-1941), il était devenu l'informateur du Parti communiste français sur les persécutions subies par les communistes en Grèce.

Membre de l'EAM (Front de libération nationale, proche des communistes) en 1942, puis du PC grec, il avait été élu député en 1951 avec la Gauche démocratique unifiée (EDA) représentant alors aussi bien les communistes que les autres tendances de gauche.

Poursuivi par la droite au pouvoir (il a passé huit ans en déportation ou en prison), il était devenu dans les années 60 le chef du groupe parlementaire de l'EDA, qui était alors un parti puissant. La dictature issue du coup d'Etat de 1967 devait à nouveau le persécuter.

Elias Eliou avait été élu président d'une EDA affaiblie après le retour de la démocratie en 1974 et la rupture avec les pro-soviétiques. Il avait siégé au Parlement jusqu'à ce qu'il se retire de la vie politique en 1981.

La Gauche démocratrique unifiée soutient depuis 1981 le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK) du premier ministre M. Andréas Papandréou. Elle compte un député au Parlement grec et un autre au Parlement européen.

A travers le monde

Inde

● LA CATASTROPHE DE BHOPAL : UNION CARBIDE CONNAISSAIT LES RISQUES. – Les responsables de la société Union Carbide connaissaient le risque d'une *« réaction incontrôlable »* de l'isocyanate de méthyle dans leur usine d'insecticide de Virginie Occidentale, près de trois mois avant la catastrophe de Bhopal. Un aide-mémoire du service de sécurité de l'entreprise, adressé en septembre dernier au directeur de l'usine, mettait en garde contre ce danger possible et soulignait qu'un *« plan d'action »* devait être mis sur pied dans les soixante jours. Les responsables de la sécurité concluaient que *« les conditions potentielles d'un incident grave existent »*, tout en considérant qu'il ne s'agissait pas à leurs yeux d'un *« risque imminent nécessitant des mesures immédiates »*. Le document interne a été rendu public, à Washington, par un membre de la Chambre des représentants, M. Henry Waxman, qui a déclaré ignorer si des mesures ont effectivement été prises par l'usine pour éliminer ce risque. – *(AP.)*

Indonésie

● EXPLOSION D'UN DEPOT DE MUNITIONS. – Un porte-parole militaire a annoncé vendredi 25 janvier, l'explosion la veille d'un dépôt de munitions situé sur une base de l'armée à Java, 500 km environ à l'est de Djakarta. Aucune victime n'est à déplorer mais des centaines d'habitants de l'agglomération voisine ont dû abandonner leurs maisons. La cause du sinistre n'a pas été révélée. L'explosion d'un autre dépôt de munitions, dans un faubourg de Djakarta, avait fait dix-huit morts le 30 décembre dernier. – *(UPI.)*

Liban

● MANIFESTATION UNITAIRE AUX FUNÉRAILLES DE NATACHA SAAD. – Cinq mille personnes appartenant aux communautés musulmane et chrétienne ont suivi, dans l'unité vendredi 25 janvier, les funérailles de Natacha Saad, la fille, âgée de douze ans, du dirigeant sunnite Mustafa Saad, décédée jeudi soir à Beyrouth des suites de l'explosion d'une voiture piégée. Des slogans anti-israéliens et des mots d'ordre favorables à l'unité entre chrétiens et musulmans ont été scandés à l'enterrement de la fillette. L'archevêque chrétien maronite Ibrahim Helou, le mufti (chef spirituel) musulman sunnite cheikh Mohammed Jalaleddine et le cheikh chiite Hassan Subayti assistaient à la cérémonie. – *(Reuter.)*

Nigéria

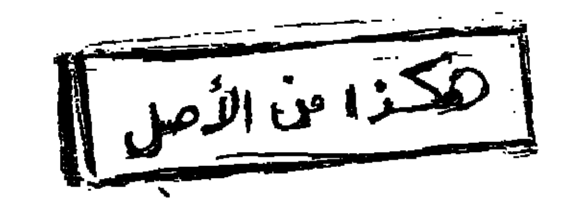
● DEMANDE D'EXTRADITION DE M. DIKKO. – Le gouvernement nigérian a demandé cette semaine, aux autorités britanniques, l'extradition de M. Umaru Dikko, ancien ministre du gouvernement Shagari, renversé par l'armée le 31 décembre 1983, a-t-on apppris de source officielle, vendredi 25 janvier à Lagos. M. Dikko, le politicien le plus recherché par les autorités militaires du Nigéria, avait été au mois de juin dernier la victime d'une rocambolesque tentative d'enlèvement à Londres (*le Monde* du 7 juillet 1984). Il avait été trouvé drogué, avec trois autres personnes, dans une caisse marquée *« bagage diplomatique »* sur l'aéroport de Stansted, proche de Londres, alors que la caisse était sur le point d'être chargée à bord d'un avion de la compagnie Nigeria Airways en partance pour Lagos. M. Dikko a, depuis, demandé l'asile politique à la Grande-Bretagne, alors que son permis de résidence a officiellement expiré en décembre et que le procès de ses ravisseurs est prévu en février à Londres. Lagos n'a pas précisé les chefs d'accusation retenus contre M. Dikko. *(AFP).*

République dominicaine

● NOUVEAU TRAIN DE HAUSSES. – Une nouvelle série de hausses des prix de produits de première nécessité, estimées en moyenne à près de 50 %, a été annoncée, le vendredi 25 janvier, en République dominicaine. Cette mesure va sans doute accroître les tensions sociales dans un pays soumis à un étroit contrôle de l'armée et de la police depuis quelques jours. En avril 1984, l'annonce d'augmentations de prix d'articles de première nécessité avait déclenché des émeutes qui avaient fait au moins cinquante morts et deux cents blessés en trois jours. – *(AFP.)*

Tchad

● DEMANDE DE REUNION DU CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU. – Estimant que *« la Libye continue de s'ingérer d'une manière intempestive dans les affaires intérieures »* de son pays, le chargé d'affaires tchadien à l'ONU, M. Ngare Kessely, a demandé, jeudi 24 janvier, la convocation du conseil de sécurité des Nations unies. M. Kessely a également accusé Tripoli d'avoir *« franchi un pas de plus dans l'escalade en organisant un attentat, qui a heureusement été déjoué »*, contre le président Habré. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

France

LE MEURTRE DE L'OFFICIER GÉNÉRAL RENÉ AUDRAN

Huit balles de pistolet

Directeur ds affaires internationales au ministère de la défense, ingénieur général de l'armement, René Audran, âgé de cinquante-cinq ans, a été assassiné, aux alentours de 20 h 50, vendredi 25 janvier, devant sa villa de la Celle Saint-Cloud (Yvelines). Alors qu'il faisait une *marche arrière pour garer sa* «Renault 20», au 35 de l'avenue des Gressets, un ou plusieurs tueurs ont ouvert la portière avant gauche et tiré à bout portant huit balles de calibre 11,43. René Audran meurt sur le coup. Il n'y a pas eu de témoin. La fille de la victime, qui, depuis la maison, a entendu les coups de feu, prévient par téléphone son beau-frère qui, habitant non loin de là, découvre quelques minutes plus tard le cadavre.

Vingt-cinq minutes après l'assassinat, donc bien avant que la nouvelle n'ait été rendue publique, une correspondante anonyme en revendique la responsabilité auprès d'un journaliste de l'AFP et de *Libération*. « *Action directe revendique l'exécution de René Audran*, explique-t-elle. *Signé commando Elisabeth von Dyck, membre de la fraction armée rouge, exécutée à Nuremberg en 1978.* » Elizabeth van Dyck a, en fait, été tuée, dans des circonstances contestées, par la police ouest-allemande le 4 mai 1979, alors *qu'elle était recherchée, notamment* pour l'assassinat du patron des patrons ouest allemand, Hans Martin Schleyer, en octobre 1977.

L'assassinat de René Audran est le premier crime prémédité revendiqué par Action directe depuis son apparition en 1979. Il intervient alors que le groupe terroriste français s'engage dans une stratégie internationale, marquée, le 15 janvier, par une déclaration commune avec la Fraction armée rouge allemande, et par une collaboration avec un groupe terroriste belge, les Cellules communistes combattantes (CCC), responsable d'octobre 1984 à janvier 1985 de treize attentats contre des objectifs liés à l'OTAN.

L'homme des ventes d'armes et de la coopération internationale

Grand mince, portant beau, René Audran, cinquante-cinq ans, appartenait à cette catégorie de hauts fonctionnaires du ministère de la défense issue d'une famille de militaires, formée par les écoles militaires préparatoires (en la circonstance, le Prytanée de La Flèche) et trouvant tout naturellement le couronnement de ses études à Polytechnique, puis à l'Ecole supérieure d'électricité. L'homme était discret, courtois et attaché, de longue date, à cette idée que la technologie de la France n'a rien à craindre de la concurrence internationale et qu'elle est exportable.

Sa familiarité avec les problèmes internationaux lui venait de sa fréquentation, très tôt, des milieux industriels et commerciaux à l'étranger qui se préoccupent des techniques dites de pointe. Sa compétence professionnelle, il l'avait acquise dans l'administration, mais aussi en service détaché auprès de sociétés françaises, comme la firme Matra.

Dès 1959, par exemple, René Audran sert de conseiller technique auprès de l'attaché des forces armées à l'ambassade de France en Grande-Bretagne et, dans la logique de cet emploi, il est, en 1963, chargé de veiller aux balbutiements du programme de l'avion supersonique Concorde au secrétariat général de l'aviation civile. En 1966, il réintègre son administration d'origine, la délégation générale pour l'armement, pour continuer à promouvoir la coopération franco-britannique en matière de projets technologiques de pointe.

En 1970, René Audran passe *de l'autre côté du miroir*, c'est-à-dire qu'il acquiert l'expérience du civil et plus spécialement du secteur privé, en entrant comme *directeur commercial des affaires* militaires de la société des engins et des satellites Matra. Il y découvre son goût pour la négociation et pour le négoce dans un domaine — les ventes d'armes — où chaque affaire est une longue patience.

Dès lors, après son passage chez Matra, René Audran va, à intervalles réguliers durant sa carrière d'ingénieur général de l'armement, retrouver, dans l'administration du ministère de la défense, la responsabilité des affaires internationales à différents niveaux de la hiérarchie et des grandes directions techniques de la délégation générale pour l'armement. Jusqu'en 1983, date à laquelle il est nommé directeur adjoint des affaires internationales à la délégation générale pour l'armement, puis, en mai 1984, où il devient directeur des affaires internationales en remplacement de l'ingénieur général, Marc Cauchie, nommé à l'OTAN.

En pleine réorganisation

Ce poste de directeur des affaires internationales à la délégation générale pour l'armement est important. L'institution placée sous l'autorité du ministre de la défense emploie soixante-quinze mille personnes (on y note la plus forte concentration de polytechniciens) dans des arsenaux de l'Etat, et ses contrats, passés dans le secteur public ou privé, mobilisent jusqu'à deux cent quatre-vingt mille travailleurs de l'armement.

Comme ses prédécesseurs dans ces fonctions d'animation et de contrôle pour le compte de l'Etat, René Audran a une double tâche : les exportations d'armes (avec tout ce que cela implique de connaissance du commerce international, de sensibilisation aux relations internationales et de coordination dans l'assistance technique auprès des clients) et la coopération internationale en matière de fabrication des armements (puisque la France ne peut plus agir isolément).

La désignation de René Audran est intervenue, l'an dernier, alors que, sous l'impulsion du nouveau délégué général pour l'armement, M. Emile Blanc, l'ambition de la France était d'attaquer les marchés avec le maximum d'efficacité et de rééquilibrer les ventes par une meilleure répartition géographique des actions commerciales entreprises.

René Audran avait commencé de réorganiser sa direction des affaires internationales en ce sens, en évitant les actions dispersées, en constituant des équipes de vente et d'après-vente spécialisées par produit et par région, en cherchant à établir de meilleurs rapports avec le ministère des relations extérieures. Il n'était probablement pas, en 1984, l'homme auquel le ministre de la défense avait songé (en premier choix) pour succéder à l'ingénieur général Cauchie. Mais René Audran était un homme du sérail et, à ce titre, sa désignation, suivie de nombreuses mutations ou départs au sein de sa direction, avait calmé les esprits.

J. I.

La radicalisation d'Action directe

Action directe a fait le saut. Jusqu'au vendredi 25 janvier, le groupe terroriste français, dont *l'acte de naissance avait été*, en septembre 1979, signé par un attentat contre le siège du ministère du travail, n'avait jamais froidement mis en œuvre l'assassinat d'un haut responsable de l'État. Le meurtre de deux policiers, avenue Trudaine, à Paris, le 31 mai 1983, reconnu par l'organisation en octobre 1984, était plutôt à mettre au compte de l'affolement de militants surpris par une ronde policière. Et l'assassinat d'un indicateur de police, début 1982 apparaissait comme un réglement de compte.

Cette fois, Action directe a basculé. Très rapidement revendiqué par un coup de téléphone au domicile d'un journaliste, l'assassinat d'un grand commis d'État, proche collaborateur du ministre de la défense, fait entrer l'organisation terroriste française dans la famille européenne, historiquement constituée par la Fraction armée rouge (RAF) allemande et par les Brigades rouges (BR) italiennes. Cette radicalisation est l'aboutissement d'une évolution engagée durant l'année 1984, dont la dimension est triple : policière, politique et militaire.

Policière, en ce sens qu'elle correspond, paradoxalement à un plus grand isolement d'Action directe. *Les différents services policiers* français chargés de lutter contre le terrorisme, dont la liaison est assurée depuis octobre 1984 par M. François Le Mouël, *chef* de l'UCLAT (Unité de coordination de la lutte antiterroriste), estimaient en effet avoir progressivement réduit, de 1982 à 1984, la *mouvance* terroriste française.

De fait, à l'exception de Jean-Marc Rouillan et de sa compagne, Nathalie Ménigon, les principaux *activistes connus sont actuellement* sous les verrous : Frédéric Oriach, Régis Schleider, les frères Halfen, Christian Gauzens... Au total, à la fin du mois de janvier, dix-neuf personnes considérées comme membres d'Action directe étaient emprisonnées, tandis que sept mandats d'arrêt navaient toujours pas abouti. Le dernier acte de cette quête policière fut, en décembre 1984, une longue filature de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI, dite antigang) de la police judiciaire parisienne aboutissant à treize interpellations et six inculpations pour associations de malfaiteurs.

Recentrage politique

Devant cette offensive policière, les éléments restant du groupe Action directe ont procédé à un recentrage politique. Aux objectifs strictement français, choisis souvent pour leur dimension «sociale», ou aux «braquages» de banques, proches du simple banditisme, ont succédé des objectifs européens, choisis en fonction de critères politiques, au nom du refus de « *l'américanisation de l'Europe* ». Cette formule est contenue dans un communiqué ronéoté de l'organisation, diffusé en novembre 1984, qui accuse « *l'impérialisme américain* » de vouloir renforcer « *le processus d'unification de l'oppression sur le territoire européen par le développement de structures politiques, économiques et militaires homogènes dans cette région* ». Ainsi l'organisation se situe-t-elle désormais dans une logique dépassant l'Hexagone, et se présente comme une suite terroriste au mouvement pacifiste après le reflux de ce dernier.

Le choix des cibles, depuis un an, en région parisienne, découle de cette stratégie : en janvier 1984, le siège de Panhard-Levassor, fabricant d'automitrailleuses; en juillet, l'Institut atlantique des affaires internationales, « *comme centre de réflexion de l'OTAN* », précise un texte du mouvement terroriste; en juillet toujours, le Centre de recherches et de constructions navales, annexe du ministère de la défense; en août, l'Agence spatiale européenne; en octobre, un établissement Marcel Dassault... Enfin, l'attentat manqué, le 23 août 1984, contre l'Union de l'Europe occidentale (UEO), dans le seizième arrondissement de Paris, qui aurait pu être très meurtrier, la charge de 23 kilos de TNT explosé.

Cet attentat ayant permet de saisir la troisième di dimension : la traduction militaire de cette nouvelle orientation « géopolitique » d'Action directe par l'établissement de liens étroits, hors de nos frontières, notamment en Italie, Belgique et RFA. La charge explosive provenait en effet d'un stock de quelques 800 kilos volés en juin 1984 à Ecanssines, en Belgique. Or, c'est également de ce même stock que provenaient les 24 kilos d'explosifs utilisés, le 18 décembere 1984, lors d'un attentat manqué, en RFA, contre l'école militaire de l'OTAN. La fusion, spectaculairement annoncée par le RAF ouest-allemande et Action directe, le 15 janvier dernier, est donc l'aboutissement d'un processus engagé durant plusieurs mois, en vue de constituer une « *guérilla communiste en Europe de l'Ouest* ».

Ce tournant international d'Action direct, pris au moment où la répression policière en France même gagnait en efficacité a d'abord eu, comme étape, l'Italie. A plusieurs reprises, des rescapés des « années de plomb » de la jeunesse terroriste italienne ont été signalés — et l'un d'eux, Ciro Rizatto, tué lors d'un hold-up à l'automne 1983 — dans des actions du mouvement français. Puis, ce fut la Belgique. C'est dans ce pays, à Bruxelles, qu'en mars 1983, Rouillan, Ménigon et Schleicher échappent à une souricière tendue par les policiers. Filé, Schleicher sera interpellé, quelques jours plus tard, à Avignon.

Ce fut ensuite la RFA, la radicalisation d'Action directe correspondant à une renaissance du terrorisme outre-Rhin. Ces liens, qui ne sont *plus symboliques*, *traversent* les murs des prisons : alors même qu'une trentaine de détenus de la Franction armée rouge continuent une grève de la faim, deux détenus français d'Action directe, Régis Schleicher et Jean Asselmayer, ont commencé, le 19 janvier, un mouvement identique. Dans une lettre diffusée vendredi, le jour de l'assassinat de la Celle-Saint-Cloud, Schleicher développe à nouveau le thème du « *processus d'unification des guérillas d'Europe de l'Ouest dans le front anti-impérialiste* ».

Aujourd'hui, les enquêteurs ne cachent pas leur embarras. Ils s'attendaient, selon divers rapports parvenus ces jours derniers au ministère de l'intérieur, un regain de tension. En septembre 1984, ils avaient, sans plus de précision, signalé une rencontre au Pays basque espagnol entre membres du FLNC corse, du Sinn Fein irlandais et d'Action directe. Mais ils sont néanmoins surpris par ce changement : y a-t-il eu une aide extérieure ? Ou un renouvellement des cadres ?

EDWY PLENEL.

EN ALLEMAGNE DE L'OUEST

Recrudescence du terrorisme contre les installations de l'OTAN

La pression terroriste ne se relâche pas en République fédérale, même si la série d'attentats commis ces dernières semaines n'a pas atteint, tant s'en faut, la violence meurtrière de la Fraction armée rouge (RAF), au début des années 70, ni l'ampleur du mouvement de l'automne 1977 qui devait s'achever, après l'enlèvement de Hans-Martin Schleyer et le détournement d'un avion de la Lufthansa, par la mort, dans leurs cellules de la prison de Stammheim, des trois membres fondateurs du groupe terroriste, Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan Carl Raspe.

La série des attentats (plus de quarante depuis le début de décembre) continue cependant : vendredi 25 janvier, une explosion a détruit un pylône à haute tension situé à proximité de la centrale nucléaire de Krümmel, à l'est de Hambourg. La semaine dernière, à Hannovre, la police avait dû faire évacuer le parlement du Land de Basse-Saxe après qu'une lettre anonyme eut annoncé un attentat en guise de soutien aux détenus de la Fraction armée rouge en grève de la faim depuis le 4 décembre dans diverses prisons. A Kassel, c'est l'hôtel de ville qui a été évacué après une menace du même ordre.

Contrairement à ce qui avait caractérisé le terrorisme des « *années de plomb* », qui s'en prenait à l'Etat ouest-allemand, au moyen notamment d'enlèvements et d'*assassinats d'hommes politiques et* de magistrats, les actions sont maintenant dirigées essentiellement contre les installations militaires ou des institutions ayant un lien avec l'OTAN. Les attentats ont provoqué la mort d'un poseur de bombe, la semaine dernière à Stuttgart, et d'importants dégâts matériels.

Mais ce n'est peut-être là que l'effet du hasard et d'un manque de savoir faire des terroristes. La bombe du parlement de Hanovre, si elle avait fonctionné, aurait pu faire de nombreuses victimes de même que l'attentat commis le 18 décembre contre un centre de formation de l'OTAN à Oberammergau. L'un et l'autre étaient clairement destinés à tuer. D'autre part, on sait que traditionnellement les actions de la RAF comportaient d'abord une phase de mobilisation des sympathisants avant la phase la plus violente, et l'on peut craindre, étant donné l'état de santé désormais critique des grévistes de la faim, que cette dernière soit encore à venir.

Il est probable qu'une partie des derniers attentats sont le fait de groupuscules divers qui ne sont pas directement liés aux héritiers du groupe Baader-Meinhof. La police fédérale est cependant convaincue que le noyau dur de la Fraction *armée rouge, évalué à une vingtaine* de personnes, a pu se reconstituer et dispose à nouveau de moyens importants grâce notamment à ses liens avec l'*étranger*.

En juillet dernier, lors de la capture de plusieurs militants de la RAF à Francfort, des plans d'*installations américaines avaient été* découverts, ce qui laissait prévoir une recrudescence de la violence. Les vingt-quatre kilos d'explosifs *découverts en décembre* à Oberammergau faisaient partie d'un stock dérobé l'été dernier en Belgique. Une autre partie avait été retrouvée à Paris, lors d'un attentat manqué d'Action directe contre le siège de l'Union de l'Europe occidentale à Paris, et une autre en Belgique, lors de l'attentat commis par les Cellules combattantes révolutionnaires contre un oléoduc approvisionnant des installations de l'OTAN.

Le communiqué commun publié début janvier par Action directe et la RAF a confirmé et officialisé la collusion entre ces groupes.

Que veulent les grévistes de la faim ?

La plupart des attentats revendiqués ces dernières semaines en République fédérale se présentaient comme des actions de solidarité envers les détenus de la Fraction armée rouge en grève de la faim. Ce mouvement n'est pas le premier du genre et renoue avec une tradition de la bande à Baader. Andreas Baader lui-même et huit de ses codétenus avaient lancé pour la première fois un tel mouvement en 1973, quelques mois après leur arrestation. Les renvendications étaient les mêmes : amélioration des conditions de détention et possibilité pour les membres de la Fraction armée rouge d'être regroupés dans une même prison. Elle eut un relatif succès puisque Ulricke Meinhof, la compagne de Baader (qui devait se suicider en 1977 dans sa prison) obtint son transfert dans une cellule moins isolée de la prison de Cologne. Une série de grèves de la faim eurent lieu en 1974-1975, dont l'une devait coûter la vie à l'un des chefs du groupe, Holger Meins, après cinquante-sept jours de jeûne. Au printemps 1977, une autre grève eut lieu et les autorités acceptèrent le regroupement de certains prisonniers de la RAF à Stammheim près de Stuttgart. Après des affrontements avec les gardiens, ils devaient à nouveau être dispersés dans différentes prisons allemandes l'été suivant.

Au printemps 1981, les prisonniers *de la RAF relançaient* un mouvement semblable qui se soldait en avril par la mort de l'un d'entre eux, Sigburd Debus, après deux mois de *grève. Mais les temps avaient* changé et cette mort passa presque inaperçue ; certains groupes d'extrême gauche accusèrent la RAF *de s'être donné un martyr* à bon compte en laissant mourir ce militant de second plan pour des revendications qu'elle savait inacceptables par les autorités.

Les revendications n'ont pas changé — regroupement et obtention du statut de prisonniers de guerre — *et sont tout aussi inacceptables. On* n'en est plus au temps où l'intelligentsia française et ouest-allemande pouvait dénoncer l'« *enfer climatisé* » *et l'isolement total imposé* à ces prisonniers. Les mesures d'isolement ont été assouplies et les anciens terroristes peuvent, s'ils le désirent, participer aux activités collectives des autres détenus et recevoir les mêmes visites.

La détermination collective dont font preuve, cette fois, les prisonniers donne cependant matière à inquiétude. Le mouvement, en effet, semble prendre une tournure « *à l'irlandaise* » ; *il* implique, de surcroît, certaines des « vedettes » du terrorisme ouest-allemand, comme Knut Folkerts, Christian Klar et Brigitte Monhaupt. *Leur mouvement* n'a jusqu'à présent suscité aucun courant notable de sympathie en République fédérale mais la mort de l'un d'entre eux pourrait entraîner une « vengeance » violente.

CLAIRE TRÉAN.

En Belgique

LA SÉCURITÉ DES AMBASSADES A ÉTÉ RENFORCÉE APRÈS DE NOUVELLES MENACES DU DJIHAD ISLAMIQUE

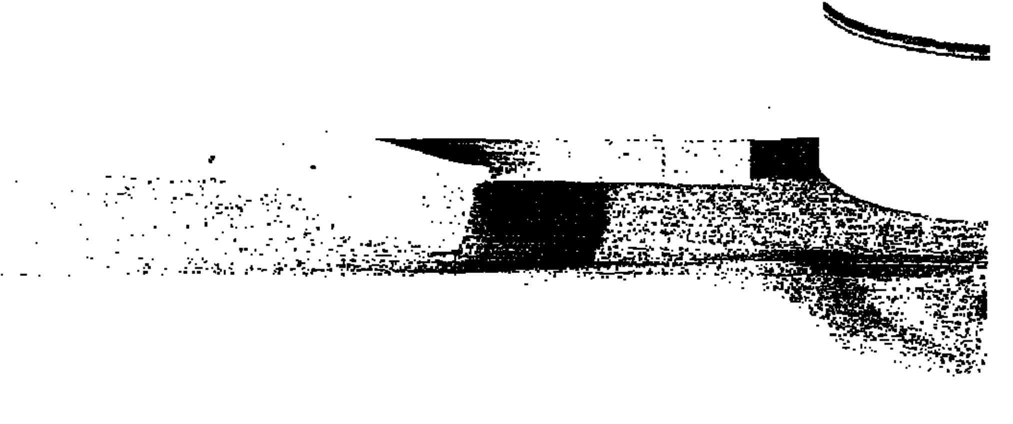
(De notre correspondant.)

Bruxelles. — La vaste opération antiterroriste déclenchée à Bruxelles il y a une semaine déjà vient encore d'être renforcée. Le conseil des ministres a décidé en effet, le vendredi 25 janvier, de prendre de nouvelles mesures exceptionnelles en *vue de garantir la sécurité* de certaines ambassades, notamment celles des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'Irak. Cette décision a été prise après que des renseignements sur l'imminence d'une opération du Djihad islamique dans la capitale belge soient parvenus aux autorités. *Des camions* font barrage devant les ambassades et des bornes de béton ont été installées sur les trottoirs donnant accès à des immeubles officiels. Lorsque ces mesures ont été prises, il y a huit jours déjà, certains se demandaient si les autorités n'étaient pas victimes d'une « intoxication » de la part des organisations terroristes. Celles-ci ne cherchaient-elles pas à détecter ainsi les faiblesses du système de protection ? *N'attendraient-elles* pas *le* moment où la surveillance se relâcherait ?

La fatigue et le mécontentement paraissent déjà *se manifester au sein* des forces de l'ordre qui sont sur la brèche vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les gendarmes appelés de la province ont protesté contre leurs conditions de logement dans la capitale.

Les nouveaux renseignements, dont on dispose à Bruxelles, parviendraient de Beyrouth ; ils mettent en cause le Djihad islamique, mouvement terroriste que l'on croit généralement appuyé par l'Iran. Cela explique que la police bruxelloise ait réagi de façon très énergique il y a quelques jours quand une voiture occupée par des Iraniens a « brûlé » plusieurs barrages de police. Lorsque le véhicule a été retrouvé, ses occupants avaient déjà trouvé refuge dans un appartement occupé par un fonctionnaire de l'ambassade d'Iran. Leur interogatoire n'a donné aucun résultat. Appuyés par l'ambassade iranienne, ils ont porté plainte contre l'« *intervention arbitraire* » dont ils se disent victimes.

JEAN WETZ.



«LE CANARD ENCHAINÉ» POURSUIVI POUR DIFFAMATION

M. Le Pen en Algérie (suite)

Interrompu il y a une semaine par un incident de procédure, le procès en diffamation intenté par M. Jean-Marie Le Pen au *Canard enchaîné* – qui avait fait état de documents selon lesquels M. Le Pen *s'était livré* à la torture au temps où il était lieutenant au 1er régiment étranger de parachutistes en Algérie (*le Monde* du 22 janvier) – a repris, vendredi 25 janvier.

Il s'agit toujours de savoir si les avocats du *Canard* pourront produire devant la 17e chambre correctionnelle présidée par M. Cabié, afin d'établir la bonne foi du journal, des cassettes vidéo tirées d'un film de M. René Vautier et qui montrent des Algériens racontant, devant la caméra de ce cinéaste, qu'ils eurent à souffrir personnellement de l'ancien lieutenant devenu *aujourd'hui président* du Front national.

Les avocats de M. Le Pen, Mes François Morette et Georges-Paul Wagner, se sont de nouveau opposés à cette projection. Ils font valoir que ces images, qu'ils n'ont *pas vues, n'apporteront rien de plus* puisque *le Canard enchaîné* a, de son côté, enregistré, dit-il, des déclarations de ces mêmes témoins et les a transcrites à l'intention des juges. Ils ajoutent que, de toute façon, il s'agit de pièces réunies après la publication des articles *incriminés et* que la loi sur la presse impose au journaliste poursuivi d'être en possession de tout ce qui peut établir sa bonne foi avant d'écrire et de publier, et non pas après, comme c'est le cas avec ces documents.

Le *ministère* public, pour qui s'exprimait M. Marc Domingo, s'est montré moins exigeant. Il estime, lui, que la preuve de la bonne foi peut être apportée par tous moyens et qu'une jurisprudence récente admet que l'on puisse invoquer des éléments recueillis après la publication des écrits reprochés. Toutefois, *il conviendrait que les fameuses cassettes vidéo, avant d'être projetées* publiquement, soient communiquées par *le Canard enchaîné*, comme le veut la bonne règle, à ses adversaires *ainsi* qu'aux membres du tribunal.

Du côté de l'hebdomadaire, on ne renonce pas. Mais, comme l'ont dit Mes Christine Courrégé et Henri Leclerc, on redoute que à la faveur d'un jugement incident autorisant la projection, M. Le Pen interjette un appel qui serait suspensif, et qu'il puisse même, après l'arrêt de la cour, se pourvoir en cassation.

« Dans ces conditions, nous y serions encore pour deux ans », a dit Me Courrégé, et M. Le Pen pourrait mettre sur le dos de la procédure ce *retard qui*, selon lui, l'empêcherait de montrer qu'il était diffamé. C'est pourquoi Me Henri Leclerc a demandé que l'incident soit joint au fond, c'est-à-dire que le débat puisse se poursuivre sans retard. En cas de jugement spécifique sur cette question et pour couper court à un éventuel appel de M. Le Pen et un renvoi aux calendes grecques, *le Canard* est prêt à renoncer à produire les vidéocassettes.

Le tribunal s'est accordé encore une semaine de réflexion et rendra sa décision le 1er février.

J.-M. Th.

● *Inscriptions antisémites à la synagogue d'Antibes.* – L'inscription *« Mort aux juifs »*, des croix gammées, le sigle SS et l'emblème de l'ex-FANE (mouvement néo-nazi dissous pour la seconde fois mercredi dernier), ont été peint, pendant, la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 janvier sur les murs de la synagogue d'Antibes (Alpes-Maritimes). M. Léon Allouche, président de la communauté israélite d'Antibes-Juan-les-Pins, a porté plainte.

LE COMITÉ DIRECTEUR DU PS

Le redressement économique améliore la situation de la gauche

estime M. Jean Poperen

Le comité directeur du PS, réuni samedi 26 et dimanche 27 janvier à Paris, s'est ouvert par le rapport d'activités de M. Jean Poperen, numéro deux du PS. M. Poperen note d'abord, dans son rapport, que depuis la convention nationale du PS, les 15 et 16 décembre dernier à Evry, *« les choses (...) bougent dans le bon sens »*. *« Des signes concordants*, estime M. Poperen, *témoignent d'une amélioration du climat (...). Dans les cercles proches et même plus éloignés du Parti socialiste, on enregistre un affermissement de la confiance, une plus claire conscience des résultats aujourd'hui obtenus par le gouvernement de gauche et surtout une incontestable combativité »*. Mais, note le numéro deux du PS, *« il serait sans doute imprudent de parler d'ores et déjà de renversement de tendance »*, même s'il *« convient de tenir compte de ce mieux qui amorce une modification des données politiques »*.

Pour M. Poperen, *« la première raison de cette évolution est la nette consolidation des résultats économiques obtenus par l'effort d'assainissement »*. Il souligne par exemple : *« A la surprise de la plupart des observateurs, il apparaît que nous aurons franchi l'année la plus tendue de l'effort antiinflationniste sans chute récessionniste. »*

« Il est permis de dire dès maintenant, ajoute M. Poperen dans son rapport, *que nous sommes sur la voie d'une véritable réussite du redressement économique entrepris par la gauche (...). Le palier désormais atteint de rétablissement de la santé économique du pays doit permettre de mener plus directement l'action pour l'emploi, d'amorcer une phase où se développera le « traitement économique du chômage. »*

M. Poperen souligne qu' *« il est significatif qu'un nombre appréciable d'élus de droite et aussi certains élus communistes aient pris des initiatives en faveur des TUC »*. *« Cet exemple*, estime le numéro deux du PS, *montre que nous sommes arrivés à un moment où l'avancement des résultats de notre politique commence à donner à celle-ci une force d'entraînement »*.

M. Poperen aborde ensuite le terrain proprement politique. *« La droite*, affirme-t-il, *est consciente de ces données (...). Malgré l'assurance de succès qu'ils affichent pour les élections de l'an prochain, les principaux chefs de la droite, en fait, s'inquiètent des chances de réussite qui se confirment maintenant du côté de la gauche. Du coup, ils se battent de moins en moins sur le terrain économique, ils répugnent, malgré des annonces tapageuses répétées, à afficher leurs intentions « programmatiques » et ils peuvent de moins en moins surmonter leurs divisions. Leur seule stratégie est de guetter les occasions de provoquer une situation de déstabilisation »*, c'est, selon M. Poperen, le cas pour la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, à propos du PCF, il affirme : *« La surenchère antigouvernementale à laquelle s'abandonne le PCF, le conduit de plus en plus souvent à mêler ses voix à celles de la droite. Rien de constructif pourtant ne saurait être fait en dehors de l'union. C'est de ce point de vue d'abord que nous considérons les conclusions des travaux du Congrès du PCF »*.

M. BARRE : la cohabitation arrange les ambitieux

M. Raymond Barre qui était vendredi 25 janvier l'invité de l'Union pour le développement de l'Aquitaine (UDA), que préside M. Jean François-Poncet, sénateur Gauche démocratique du Lot-et-Garonne (*le Monde* du 24 janvier), a choisi, quatre jours après la conférence de presse de M. Giscard d'Estaing, de rappeler avec la plus grande fermeté son hostilité à la cohabitation. Il a souligné de la même manière que le *« destin de la France »* ne saurait être entre *« les mains de quelques hommes ou de quelques partis »*. A la Foire-exposition de Pau, plus de six mille personnes étaient venues entendre l'ancien premier ministre. A la tribune, aux côtés des élus UDF de la région, avaient pris place trois représentants du RPR.

De notre envoyée spéciale

Pau. – Plutôt que de parler de la *« gestion socialiste »* – *« vous l'avez sous les yeux, pourquoi insisterais-je sur les caractères aveuglants de cette gestion ? »* – M. Raymond Barre a préféré évoquer, vendredi soir, les *« affaires de la France »* sans *« partipris systématiqe, sans acrimonie »*, a-t-il dit. Selon M. Barre, *« le problème le plus important »* auquel la France a à faire face, est le chômage. *« Nous ne reviendrons pas du jour au lendemain à la situation de 1970 ou 1974 »*, a-t-il dit. Il faut donc, selon lui, se préparer *« à un grand effort de développement économique et de solidarité nationale »*.

Viennent ensuite :

– *Les entreprises.* – Pour être *« compétitives »*, elles doivent être *« libres de leurs décisions, libres de fixer leurs prix »*.

– *Les finances publiques. « Sans que nous nous en doutions, la France atteint des records en matière de déficit budgétaire et d'endettement extérieur (...). Il sera impossible de consacrer à la consommation des Français et à l'amélioration de leur niveau de vie une partie des résultats de leur travail : voilà l'héritage du socialisme à la française. »*

Au terme de son propos, M. Barre a expliqué : *« Il y a un contrat de confiance entre le président de la République et le peuple qu'il a élu. Quand ce contrat n'existe plus à l'occasion d'un référendum ou d'élections législatives, le président de la République en tire la conséquence. On ne se fait pas, en 1985/1986, l'émule de celui qui disait :* "J'y suis, j'y reste". »

L'efficacité et la stabilité de l'exécutif ne sont assurées, a poursuivi M. Barre, que lorsqu'il y a, étroitement unis et solidaires, un président, un gouvernement et une majorité. *« Le jour où cette triade s'évanouit*, a-t-il dit, *le pays peut aller n'importe où. Il faut une majorité solidaire. Nous savons par expérience ce que signifie pour le pays la rupture d'une majorité. » « Il est important*, a-t-il ajouté, *que nous n'acceptions pas des combinaisons ou des arrangements qui n'auraient d'autre conséquence que d'engager le pays dans l'immobilisme. On ne nous fera pas croire qu'on peut passer allègrement d'une lecture de la Constitution à une autre lecture, simplement parce que cela arrange un certain nombre d'ambitieux. »*

C. F.-M.

«Je vous salue Marie» en justice

(*Suite de la première page.*)

Durant la projection, Me de Saint-Just les a notés dans le noir, comme il a pu. Il a retenu : *« la Terre et le sexe sont en moi »*. Et encore : *« On a besoin d'un trou du cul pour avaler l'infini »*.

Trop c'est trop. Jean-Luc Godard n'avait pas le droit à un tel *« irrespect des croyances, de notre croyance »*, car le droit au respect des croyances est proclamé par la Constitution comme par la loi de 1972, qui condamne la discrimination en raison de l'appartenance à une race ou à une religion.

Comme on s'en doutait, Me de Saint-Just n'a pas manqué de se référer à la décision rendue le 23 octobre 1984 sous la présidence de M. Drai, et par laquelle était ordonné le retrait pur et simple de l'affiche annonçant le film *Ave Maria*. Mais, pour bien connaître cette décision, puisqu'il était dans cette affaire aussi demandeur, il ne pouvait ignorer qu'elle avait été prise parce qu'il s'agissait *« d'une représentation du symbole de la croix dans des conditions tapageuses et en des lieux de passages publics forcés constituant ainsi un acte d'intrusion aggressive et gratuite dans le tréfonds intime des croyants »*.

Or, pour voir le film de Jean-Luc Godard, il ne suffit pas de passer dans une rue. Il faut un acte volontaire, l'achat d'un billet, l'entrée dans la salle. Me de Saint-Just répond à cela qu'un film aujourd'hui, surtout quand il est signé Godard, *« déborde des salles obscures »*. N'est-il pas présenté d'abord dans les cinémas qui le projetteront plus tard et où les spectateurs peuvent en être déjà surpris ? La télévision elle-même en donne *volontiers* des passages, avant la sortie en salles.

Dès lors, les catholiques pour qui *« la Vierge représente la pureté, la virginité, pour qui aussi le pape Jean-Paul II manifeste périodiquement son respect de l'Immaculée Conception »*, pour qui enfin *« le sexe a toujours été réservé aux seules relations entre mari et femme »*, peuvent se sentir légitimement outragés, et sans que l'on voie en eux pour autant *« des nostalgiques de l'Inquisition ou des Torquemada au petit pied »*.

«Vous vous trompez de siècle»

Me Kiejman n'a point paru troublé. Avec l'ironie froide qu'il affectionne, il a tout carrément signifié à son confrère de Saint-Just qu'il n'avait rien compris au film que l'on venait de voir. Car, Me Kiejman, n'a point vu qui a vu comme Me de Saint Just, comme lui. *« La jeune fille de Godard est habitée du désir de rester chaste. Elle n'accepte aucun attouchement de Joseph. Elle entend même qu'il en soit ainsi pour toujours. Loin de blasphémer, Godard se montre, au contraire, tout d'humilité, de modestie, devant les mystères de l'Immaculée Conception et de l'Incarnation »*.

Le mystère de l'Incarnation pour Me Kiejman ce n'est pas l'image sulpicienne que s'en font Me de Saint-Just et les adhérents aux associations qu'il *représente*. Quant à ce propos sur le «cul» c'est tout simplement, dit-il, l'expression du poids de la chair dont l'héroïne essaie de se débarrasser.

Il y a surtout le droit et les principes. La règle, c'est celle de la liberté d'expression de chacun. L'entrave qui peut y être mise est une exception. Or, *cette exception* n'est admissible dans le cas particulier ni en droit ni en fait. Me de Saint-Just s'est trompé de siècle.

Les lois qui ont permis de condamner Flaubert et Baudelaire ne sont pas de mise. La IIIe République a mis fin aux atteintes àla-morale religieuse. Resterait alors l'outrage aux bonnes mœurs. Mais cela n'est pas de la compétence d'un juge des référés.

Il faudrait, soit que le parquet poursuive, soit qu'une plainte soit déposée. A défaut, où s'arrête *« le trouble manifestement illicite »* qu'il faudrait faire cesser immédiatement ? Le film, rappelle Me Kiejman, est le seul moyen d'expression qui reste encore soumis à une autorisation préalable et à la délivrance d'un visa d'exploitation. Ce visa a été accordé à *Je vous salue Marie* après avis d'une commission où siègent aussi des représentants d'associations catholiques, et cette commission n'a même pas estimé nécessaire une interdiction aux mineurs de moins de treize ans.

Sans doute, le juge judiciaire n'est pas tenu par une décision administrative. Mais quel juge ? Assurément pas celui des référés qui n'est qu'un juge des évidences. Le précédent concernant l'affiche du film *Ave Maria* ne saurait être invoqué. Personne n'est tenu d'aller voir le film de Jean-Luc Godard qui n'est pas projeté, lui, sur la voie publique. Il ne saurait constituer, dans ces conditions, une intrusion quelconque dans la vie des chrétiens à laquelle ceux-ci ne pourraient échapper.

Enfin, les deux associations demanderesses ne sauraient représenter l'ensemble des chrétiens. La preuve, c'est que le journal catholique *la Croix* a consacré à l'œuvre de Godard deux pages et un éditorial pour parler d'un *« grand film chrétien »* et *« du respect par son auteur des mystères du surnaturel, de l'irrationnel »*, et Me Kiejman a trouvé sa conclusion dans un autre article, publié, lui, par *Télérama* : *« Si Godard dérange, ce n'est pas par le blasphème, mais par un discours qu'on n'attendait pas de lui sur le mystère des origines. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

En bref

● *Jacques Nelson : vingt ans de réclusion criminelle.* – La cour d'assises de Paris a condamné, vendredi 25 janvier, à vingt ans de réclusion *criminelle*, Jacques Nelson qui avait tué son amie, Renée Nocodie, et le nouveau compagnon de celle-ci, Albert Legallois et qui, ensuite, avait pris en otage sept personnes dans un dispensaire d'hygiène mentale. C'est la peine qu'avait demandée l'avocat général, M. Guilloux. Ainsi Jacques Nelson s'est vu reconnaître des circonstances atténuantes dues vraisemblablement à la réduction de la part de responsabilité que lui avaient reconnue les psychiatres (*le Monde* du 25 janvier).

● *Le milliardaire du Loto au secours de l'abbé Pierre.* – Le recordman des gains au Loto (10 748 490 F), un ouvrier de Martigues (Bouches-du-Rhône) qui a conservé l'anonymat, a fait parvenir à l'abbé Pierre, le 25 janvier, un chèque de 300 000 F. L'abbé Pierre a aussitôt reversé ce chèque à la Maison des chômeurs de Paris *(voir notre article page 17)*.

● *Incarcération d'un vigile meurtrier.* – M. Lucien Vallet, agent de sécurité dans un magasin à grande surface de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) qui avait blessé quatre *clients*, mercredi 23 janvier (*le Monde* du 26 janvier), a été écroué, vendredi, à la maison d'arrêt d'Orléans. M. Vallet, inculpé de coups et blessures volontaires avec armes ainsi que de port et de détention d'armes de première et quatrième catégories, avait tiré sur un jeune homme et trois autres clients avaient été blessés par des balles ou des éclats.

● *Séisme en Argentine et au Chili.* – Un fort séisme s'est produit dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 janvier en Argentine et au Chili. A Mendoza, ville située à l'ouest de Buenos-Aires, près de la frontière chilienne, les dégâts sont importants et des blessés ont été transportés à l'hôpital. L'épicentre du séisme serait à Quillota (Chili), au nord de Valparaiso et à 350 kilomètres de Mendoza. – *(AFP.)*

La deuxième vague du redécoupage cantonal

Le *Journal officiel* a publié trois nouvelles séries de décrets pris au titre du ministère de l'intérieur et de la décentralisation portant modification et création de cantons. La première (*JO* du 23 janvier) concerne sept départements. Dans six d'entre eux, quatorze cantons sont créés : un dans l'Aube et dans le Cantal ; deux dans la Somme ; trois dans le Finistère et la Seine-et-Marne ; quatre dans le Rhône. *Dans l'Aude aucun canton n'est créé et* le décret porte sur le redécoupage de quatre cantons existants. La deuxième série (*JO* du 24 janvier) concerne cinq départements. Dans quatre d'entre eux, treize cantons sont créés : un dans l'Allier ; deux dans la Nièvre ; trois en Savoie et sept dans l'Essonne. Dans le Maine-et-Loire la modification de trois cantons d'Angers n'entraîne la création d'aucun canton supplémentaires.

La troisième série ne concerne que l'Isère (le président du conseil général est M. Louis Mermaz, PS). Dans ce département le redécoupage cantonal a donné lieu a une vive polémique, entre élus de la majorité et élus de l'opposition, qui s'est envenimée avec la parution d'un article du *Dauphiné libéré* faisant état d'un avis défavorable du Conseil d'Etat pour cinq des sept cantons supplémentaires envisagés. Cette polémique avait trouvé un écho auprès d'universitaires et de professeurs de droit grenoblois (*le Monde* du 19 et daté 20-21 janvier).

Une première liste de décrets créant cinquante-deux cantons et supprimant un canton, dans vingt et un départements, avait été publiée au *Journal officiel* du 30 décembre 1984 (*le Monde* du 3 janvier).

On compte donc jusqu'à présent quatre-vingt-cinq cantons supplémentaires. M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a indiqué récemment que le redécoupage cantonal aboutir à la création de cent vingt-cinq cantons au total (*cent huit en métropole et* dix-sept dans les DOM). Les décrets portant création des derniers *quarante cantons supplémentaires* devraient être publiés d'ici au 1er février.

AUBE : un canton est créé, celui de La Chapelle-Saint-Luc, par modification des cantons de Troyes-IV et de Sainte-Savine.

Les limites des cantons de Romilly-sur-Seine-I et de Méry-*sur-Seine sont* modifiées, sans qu'il soit créé de canton supplémentaire.

AUDE : Aucun canton supplémentaire n'est créé mais les cantons de Narbonne-Ouest et Narbonne-Sud, d'une part, de Carcassonne-II et de Carcassonne-III sont redécoupés.

CANTAL : est créé le canton de Jussac par modification des cantons d'Aurillac-I, d'Aurillac-II et d'Aurillac-III.

FINISTÈRE : sont créés les cantons de Brest-VIII et de Guipavas par modification des cantons de Brest-I, Brest-V, Brest-VI et Brest-VII et le canton de Quimper-III, par modification des cantons de Quimper-I et Quimper-II.

RHONE : sont créés quatre cantons supplémentaires : celui de Sainte-Foy-lès-Lyon par modification du canton d'Oullins ; celui d'Irigny par modification du canton de Saint-Genis-Laval ; celui de Saint-Fons par modification du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, et enfin celui de Tassin-la-Demi-Lune par modification du canton de Vaugneray.

SOMME : sont créés le canton d'Amiens-VIII par modification des cantons d'Amiens-II et d'Amiens-III, et le canton de Friville-Escarbotin par *modification du canton* d'Ault.

Les cantons d'Amiens-I et VII, d'Amiens-V et VI, sont d'autre part modifiés sans qu'il soit créé de cantons supplémentaires.

SEINE-ET-MARNE : sont créés trois cantons : Pontault-Combault par modification du canton de Roissy-en-Brie ; Champs-sur-Marne et Noisiel par modification du canton de Torcy.

ALLIER : quatre cantons, Cusset-Nord, Cusset-Sud, Vichy-Nord et Vichy-Sud, remplacent les trois cantons de Cusset, Vichy-Nord et Vichy-Sud.

ESSONNE : sont créés les cantons d'Epinay-sous-Sénart par modification du canton de Brunoy ; de Grigny par modification du canton de Morsang-sur-Orge ; des Ulis par modification du canton d'Orsay. Le canton de Corbeil-Essonnes est divisé et constitue deux cantons, Corbeil-Essonnes-Est et Corbeil-Essonnes-Ouest. Le canton d'Evry est également scindé en Evry-Nord et Evry-Sud, ainsi que le canton de Massy qui donne naissance aux cantons de Massy-Est et Massy-Ouest. Enfin trois cantons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon *remplacent désormais* les deux cantons de Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon.

MAINE-ET-LOIRE : aucun canton supplémentaire n'est créé. Les cantons d'Angers-III, IV et V sont redécoupés et remplacés par ceux d'Angers-Sud Angers-*Centre et* Angers-Trélazé.

NIÈVRE : le canton de Nevers-Rural est scindé en deux cantons : Imphy et Nevers-Est ; celui de Cosne-Cours-sur-Loire également, qui donne naissance à Cosne-Cours-sur-Loire-Nord et Cosne-Cours-sur-Loire-Sud.

SAVOIE : les deux cantons de Chambery-nord et Saint-Alban-Leysse sont remplacés par trois cantons : Chambéry-Nord ; Chambéry-Est et Saint-Alban-Leysse. Les deux cantons de Grésy-sur-Aix et d'Aix-les-Bains sont redécoupés et constituent trois cantons : Aix-les-Bains-Nord-Grésy ; Aix-les-Bains-Centre ; Aix-les-Bains-Sud. Le canton de Cognin est créé par modification des cantons de La Motte-Servolex et de La Ravoire.

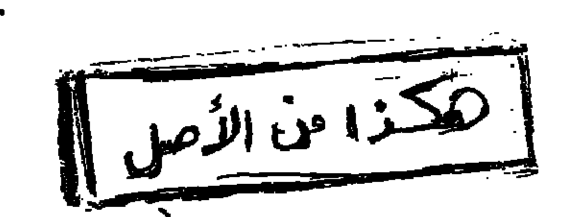
ISÈRE : sept cantons sont créés. Trois cantons, Villars-de-Lans, Fontaine-Sassenage et Fontaine-Seyssinet *remplacent* les deux cantons de Villars-de-Lans et de Sassenage. Les deux cantons d'Echirolles et de Saint-Martin-d'Hères sont redécoupés et donnent naissance à *cinq cantons* : Echirolles-Ouest ; Echirolles-Est ; Eybens ; Saint-Martin-d'Hères-Sud ; Saint-Martin-d'Hères-Nord.

Les deux cantons de Grenoble-III et Grenoble-V sont *redécoupés pour* constituer trois cantons : Grenoble-III, Grenoble-V et Grenoble-VI. Le canton de Bourgoin-Jallieu est scindé et donne naissance à deux cantons : Bourgoin-Jallieu-Nord et Bourgoin-Jallieu-Sud. Enfin, il est créé un *canton de l'Isle-d'Abeau* par modification du canton de la Verpillère.

L'IMAGE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND SE DÉGRADE

L'image de M. François Mitterrand se dégrade. C'est ce qu'indique un sondage de la SOFRES *réalisé* avant l'intervention télévisée du chef de l'Etat et son voyage en Nouvelle-Calédonie. 32 % des personnes interrogées (38 % lors d'une précédente enquête *réalisée* en septembre dernier) éprouvant pour lui de la sympathie contre 60 % (54 % en septembre 1984) qui n'en éprouvent pas.

La qualité qu'on lui reconnaît le plus volontiers est la tolérance (33 %) ; mais le président de la République n'est jugé *« chaleureux »* et *« sincère »* que par 9 % et 8 % des personnes interrogées. En ce qui concerne le bilan de son action, 28 % (31 % en septembre 1984) estiment qu'il est *« plutôt positif »* contre 61 % (58 % en septembre 1984) qui considèrent qu'il est *« plutôt négatif »*. Pour 67 % (65 % en septembre 1984) il ne tient pas les promesses qu'il a faites quand il était candidat à la présidence de la République. Les déçus sont nombreux (64 % *en janvier 1985 au lieu* de 60 % en septembre dernier). Cette dégradation de l'image de M. Mitterrand est également sensible en ce qui concerne la confiance *que lui* accordent les Français en cas de crise très grave. Alors qu'en janvier 1984 ils étaient, dans cette hypothèse, 44 % à lui faire confiance, ils ne sont plus ce mois-ci que 37 %.



France

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le *Journal officiel* publie, samedi 26 janvier, le texte de la loi qui rétablit, jusqu'au 30 juin, l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie. Le Conseil constitutionnel, saisi par les députés et sénateurs RPR, avait déclaré, vendredi, le projet de loi *« conforme à la Constitution »*.

M. Jean-Marie Tjibaou, président du FLNKS et M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, sont toujours en métropole. M. Tjibaou estime que les propositions avancées par M. Ukeiwé – dialogue avec les indépendantistes sur la base d'un contre-projet au plan Pisani qui maintient la Nouvelle-Calédonie dans le République française – sont plus *« tactiques »* que *« sincères »*. A M. Ukeiwé, qui cherche le dialogue sur l'autonomie, M. Tjibaou répond qu'il est ouvert à la discussion, mais sur l'indépendance.

Bien que ces positions paraissent inconciliables, M. Fabius avait vu dans l'attitude de M. Ukeiwé une ouverture. Mais il s'agissait pour lui d'éviter qu'un dialogue éventuel s'établisse directement entre les parties concernées, plaçant les pouvoirs publics hors circuit. Le premier ministre a donc précisé, vendredi, qu'il est favorable à *« l'organisation concrète »* d'une discussion *« autour de M. Edgard Pisani »*.

L'opposition, et singulièrement le RPR, orchestrent la campagne entreprise par M. Ukeiwé. Le bureau du Sénat s'apprête à adresser à tous les maires de France l'intervention qu'a faite jeudi devant la Haute Assemblée le président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. M. Claude Labbé, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale a déclaré vendredi : *« Il est urgent de sortir de l'impasse Pisani et de prendre le plan Ukeiwé, seule voie d'avenir pour la Nouvelle-Calédonie »*. M. Raymond Barre, qui se défend d'entrer *« dans l'agitation ou l'excitation »* se contente d'expliquer que *« la Nouvelle-Calédonie, au milieu du Pacifique, ne serait pas grand-chose s'il n'y avait pas la France »*.

A Nouméa, les Calédoniens seront à nouveau soumis, à partir de dimanche midi, au régime de l'état d'urgence, donc du couvre-feu entre 23 heures et 5 heures. La levée provisoire du couvre-feu, jeudi dernier, avait ravi les Calédoniens et les propriétaires de boîtes de nuit et de restaurants.

Quatorze militants du FLNKS ont été interpellés par la gendarmerie à la suite de l'agression dont ont été victimes, dans l'île de Maré (*le Monde* du 26 janvier) un groupe d'Européens. Cela porte à plus d'une centaine le nombre de militants indépendantistes arrêtés depuis deux mois.

Les principales organisations syndicales et professionnelles acceptent de discuter les propositions de M. Pisani

De notre correspondant

Nouméa. – L'une des idées maîtresses de la stratégie mise en œuvre par M. Edgard Pisani consistait à essayer de convaincre les unes après les autres les différentes composantes des « forces vives » du territoire de soutenir son projet d'« indépendance amoindrie ». Pour le délégué du gouvernement, il s'agissait en priorité de séduire les organisations socioprofessionnelles. L'enjeu électoral est important : on compte 35 000 salariés dans le secteur privé.

Force est de constater que, pour l'instant, cette opération de séduction n'obtient pas les résultats escomptés. Bien qu'elles se soient montrées plus disposées au dialogue que les partis politiques, les organisations syndicales, patronales et sectorielles n'ont pas caché leurs réserves sur la viabilité du plan Pisani en cas de vote favorable à l'indépendance lors du scrutin d'autodétermination.

Le samedi 19 janvier, les cinq syndicats de salariés et la fédération patronale se sont rendus ensemble à l'audience que leur accordait M. Mitterrand, et ils ont exposé au président de la République leur sentiment sur l'économie du territoire et sur le projet de M. Pisani. Ils ont fait front commun pour expliquer au chef de l'Etat la nécessité de relancer l'économie du territoire, très altérée par deux mois de troubles, et ils ont mentionné le risque qu'il y avait à s'engager sur une voie qui inquiète en général la population locale.

Lors de cet entretien, les discussions politiques ont été ouvertes par M. Didier Leroux, président de la fédération patronale de Nouvelle-Calédonie : *« A mon sens, en privilégiant M. Jean-Marie Tjibaou, le président de la République s'est trompé d'interlocuteur, car, sur le plan économique, le FLNKS ne fait pas preuve d'une grande maturité. Dans ce qu'il revendique, aucune allusion n'est faite à la place de l'économie ni à la préservation des outils de production. Nidoish Naisseline* [le chef du mouvement indépendantiste Libération kanake et socialiste] *est, en revanche, tout à fait préoccupé par l'idée de ne pas retrouver, au lendemain de l'indépendance, un pays vidé de sa substance. »*

Quant au plan Pisani, M. Didier Leroux pose la discussion en ces termes : *« Contrairement aux partis politiques qui se contentent de manœuvrer plus ou moins adroitement, les contacts que nous entretenons sans arrêt nous ont appris à négocier. C'est sous cet angle que nous abordons le projet du délégué du gouvernement. J'ai indiqué à M. Mitterrand qu'effectivement, s'il existe sur ce territoire une majorité, elle est avant tout constituée de gens animés d'un désir de vivre en paix en Nouvelle-Calédonie. Partant de ce concept, cette majorité est prête à beaucoup de concessions. »*

Comme l'avait prévu M. Pisani, les socioprofessionnels ont adopté le projet d'« indépendance-association » de façon plus réaliste que les partis politiques locaux. *« Nous sommes des pragmatiques,* résume le dirigeant d'une entreprise de travaux publics – le secteur qui a le plus souffert depuis le 18 novembre – *nous sommes disposés à envisager l'éventualité de nous couper les bras pour conserver la tête. »* Mais ces bonnes dispositions n'ont pas suffi à faire souscrire patrons et syndicats au texte proposé le 7 janvier par le délégué du gouvernement. Tous butent sur un élément essentiel : l'absence de garanties en cas d'indépendance.

Tous considèrent que le projet Pisani, tel qu'il a été soumis, représente un chèque en blanc que l'on demande aux Calodéniens de signer le jour du référendum. *« Nous avons remis au délégué du gouvernement un mémorandum d'une douzaine de pages,* dit le président de la chambre de commerce et d'industrie, M. Arnold Daly, *que l'on peut assimiler à une proposition de plan de travail sur ce que l'on appelle la garantie des garanties. »*

M. Daly estime traduire les inquiétudes des 15 000 à 18 000 salariés des 5 000 entreprises calédoniennes affiliées à la chambre de commerce. *« Pour faire basculer un électorat encore hésitant ou malléable, il faut des certitudes sur la Constitution du nouvel Etat, sur l'égalité des citoyens, sur la composition du corps électoral appelé à élire la future Assemblée législative (...) Tout le problème du projet Pisani sera d'éviter un « bras d'honneur diplomatique », à l'instar de celui qu'ont connu les Comores en 1975 ; il faut absolument être sûr que l'indépendance ne consacre pas la prédominance d'une ethnie sur une autre (...) La mission d'Edgard Pisani relève de l'impossible, compte tenu du calendrier qui est trop plein pour parvenir à concilier les points de vue. »*

« Un poumon économique »

Une opinion analogue est émise par le président de la chambre des métiers, M. Raymond Bouvard, qui représente 21 000 salariés : *« Tout notre scepticisme vient du fait qu'aucun Etat souverain n'est tenu de respecter des engagements qui ne seront que verbaux. »* Il préconise pour sa part la location pure et simple à la communauté canaque, sous forme d'un bail emphythéotique, d'une bande de la côte ouest allant de Nouméa à Bourail. *« Cela permettrait,* dit-il, *la création d'un poumon économique européen, au bénéfique des Canaques, grâce au paiement d'un loyer au montant indexé selon des accords préalablement conclus et tenant compte d'une parité fixe avec le franc français... »*

Autre idée évoquée fréquemment par les socioprofessionnels, celle d'une structure fédérale de type suisse, qui résulterait d'un contrat d'adhésion au lieu d'un contrat négocié...

Ces suggestions se fondent pour la plupart sur la prise de conscience de la partition de fait du territoire, que beaucoup de caldoches semblent souhaiter intuitivement, au détriment de la solution, plus durable mais aussi plus complexe à mettre en œuvre, qui est proposée par le délégué du gouvernement.

Dans les syndicats ouvriers, le *scepticisme est également de rigueur.* L'organisation la plus importante, l'USOENC (Union syndicale des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie), est divisée en deux tendances : les « politiques », assez pénétrés par les thèses FNLKS, qui approuvent globalement le projet tout en se situant en deçà de la position du front indépendantiste canaque ; les « pragmatiques », qui formulent un jugement comparable à celui des organisations patronales et professionnelles.

Dans ces réactions, un point au moins reste positif : à l'opposé de certains partis politiques – dont le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), qui a rejeté en bloc les propositions de M. Pisani et qui en est à accepter le statut Lemoine qu'il avait toujours combattu, – l'ensemble des organisations socioprofessionnelles du territoire acceptent la discussion. Certaines vont même plus loin en promettant de travailler en commun avec l'administration à la nécessaire modification et à l'amélioration du plan Pisani. Cette volonté répond parfaitement aux vœux du délégué du gouvernement formulés au lendemain de la présentation de son projet, que M. Pisani avait, en effet, comparé à une *« épure d'architecte »* qu'il fallait compléter.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

APRÈS AVIS FAVORABLE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La loi qui rétablit l'état d'urgence jusqu'au 30 juin a été promulguée

La loi qui rétablit jusqu'au 30 juin en Nouvelle-Calédonie et dépendances l'état d'urgence est conforme à la Constitution. Telle est la décision du Conseil constitutionnel, rendue vendredi 25 janvier, après l'examen du recours formé par des députés et sénateurs RPR dès l'adoption de cette loi, aux premières heures du même jour.

Le Conseil constitutionnel a rejeté tous les arguments des députés et sénateurs RPR. Le principal était que le législateur aurait été incompétent pour instaurer l'état d'urgence *« en l'absence d'une disposition expresse de la Constitution »* (qui ne prévoit en son article 36 que l'état de siège). Le Conseil constitutionnel indique : *« Si la Constitution (...) vise expressément l'état de siège, elle n'a pas pour autant exclu la possibilité pour le législateur de prévoir un régime d'état d'urgence pour concilier (...) les exigences de la liberté et la sauvegarde de l'ordre public ; (...) ainsi la Constitution du 4 octobre 1958 n'a pas eu pour effet d'abroger la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence qui, d'ailleurs, a été modifiée sous son empire. »*

Les députés et sénateurs RPR invoquaient encore l'absence de consultation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et la définition, imprécise à leurs yeux, des pouvoirs du haut commissaire dans un domaine – la restriction de certaines libertés – qui requiert les plus grandes précautions et garanties. Le Conseil constitutionnel déclare infondées ces diverses objections juridiques. Il rappelle à cette occasion à propos de la loi de 1955 sur l'état d'urgence et de l'article 119 du statut de 1984 de la Nouvelle-Calédonie que *« si la régularité au regard de la Constitution des termes d'une loi promulguée peut être utilement contestée à l'occasion de l'examen de dispositions législatives qui la modifient, la complètent ou affectent son domaine, il ne saurait en être de même lorsqu'il s'agit de la simple mise en application d'une telle loi »*.

La loi relative à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances a été promulguée aussitôt après la décision du Conseil constitutionnel. Le *Journal officiel* du samedi 26 janvier l'a publiée en même temps que le décret présidentiel qui met fin à la session extraordinaire du Parlement convoquée pour voter ce seul texte.

Cette loi sera applicable en Nouvelle-Calédonie *« dès sa promulgation par le haut commissaire et sa publication par voie d'affichage au haut commissariat »*.

LA REPRISE DES ACTIVITÉS MINIÈRES COMPROMISE

Négociations rompues à Thio

De notre correspondant

Thio. – Engluée dans ses problèmes, la cité minière est toujours inactive. Sur le site de latérite dominant la vallée, il n'y a pas âme qui vive. Les seuls occupants gardant des installations abandonnées sont une paire de gendarmes qui regardent d'un œil éberlué les visiteurs venant troubler leur quiétude minérale.

« Les travaux de remise en état n'ont pas commencé comme prévu hier ?

– Non, tout le monde en est encore au stade de la négociation, il y a une réunion en ce moment en bas... »

En bas, c'est, d'un côté, Thio-village, toujours désert, à l'exception d'un seul magasin ouvert et de quelques gendarmes cherchant l'ombre, et, de l'autre, la tribu de Thio-mission, dont l'accès est gardé par de jeunes sentinelles, dont la jovialité contraste avec les inscriptions menaçantes les entourant : *« Entrée interdite sous peine de fusillade »*, *« Gendarme ! Pense à ta femme et à ta Normandie. Le peuple kanak ne reculera jamais... »* A l'intérieur de la tribu, l'ambiance est détendue. Le « bougnat » (1) cuit à l'étouffée. Au pied des arbres, on fait la sieste matinale. L'heure est pourtant grave. Il vient de se tenir une réunion qui a consommé la rupture entre le FLNKS et la SLN (Société Le Nickel). Elle rassemblait les cinquante-neuf canaques de *Thio* employés habituellement dans les deux mines, dont les salaires fait vivre les quatre cents personnes de la tribu. Sous un grand arbre, encore assis à une table de cuisine au formica gondolé, M. Joseph Mandou, le porte-parole des ouvriers canaques de la mine, expose les conclusions de la réunion. *« Pour nous, reprendre le travail maintenant, comme le veut la SLN, est contraire à nos aspirations. Avant d'être des ouvriers, nous sommes des militants politiques qui menons la lutte depuis le début. A ce titre, nous exigeons d'abord la reconnaissance de la souveraineté du peuple canaque sur sa terre. »*

Après plus de deux mois de blocage, la situation ne semble pas se dénouer. Bien au contraire. Le refus de négocier exprimé par la direction de la Société Le Nickel, qui ne veut pas compromettre l'autorité de l'entreprise (*« Si l'on devait discuter avec tous ceux qui ont les moyens de bloquer la production... »*, dit-on à Doniambo, au siège de la société), les sabotages de la mine du Camp des Sapins, puis celui de la mine de Kouaoua, ont alourdi le climat. Les négociations qui devaient aboutir au démarrage de la première phase de remise en état des installations ont tourné court. Le chef de la subdivision administrative Sud, M. Jean-Claude Vincent, qui servait d'intermédiaire entre la SLN et le FLNKS, a, selon les indépendantistes, considéré que toute discussion était désormais impossible. *« Mais nous le connaissons,* commente M. Jacques Loquet, employé à la SLN et négociateur délégué par le FLNKS, *nous sommes sûr qu'il reviendra »*.

Dans la tribu de Thio-mission, tout le monde est solidaire des ouvriers de la SLN. Depuis plus de deux mois, les cinquante-neuf membres de la tribu travaillant sur les sites (sur un total de quatre-vingt-sept canaques représentant le tiers des employés du centre) ont touché leur prime de fin d'année et l'équivalent de la moitié de leurs salaires. *« Malgré les privations, tout le monde ici est prêt à continuer la lutte,* déclare M. Mandou. *S'il le faut, jusqu'au mois de juillet »*. *« Dans ce conflit,* indique M. Jacques Loquet – qui est Européen –, *la structure collective représente un gros atout. Depuis la fermeture, ce sont les non-canaques qui souffrent le plus... »* A l'évidence, les Mélanésiens de Thio-mission ont la volonté et la capacité de tenir indéfiniment. Empêcheront-ils les employés non canaques de venir sur les mines ? *« Pas vraiment,* répondent-ils, *mais du fait que les autres suivront, le rapport de forces nous est favorable. Nous pouvons donc compromettre à nous seuls la reprise du centre minier »*.

La SLN, via l'administration, va donc devoir négocier dans des conditions très difficiles, aggravées par les récents sabotages dont les auteurs courent toujours. Dans le cadre des enquêtes qu'elle a déclenchées, la gendarmerie a entendu, vendredi, une quinzaine de Mélanésiens, dont six ont fait l'objet d'un interrogatoire poussé. Ces derniers sont membres du FLNKS, à Thio, à Kouaoua, ou à Canala. Il y avait parmi eux trois employés de la mine de Kouaoua. Aucune charge n'ayant été retenue contre ces six hommes, ils ont été relachés.

L'aboutissement de ces enquêtes sur le sabotage des matériels et des installations minières permettra peut-être de débloquer une situation qui revêt un caractère symbolique.

F. F.

(1) Plat traditionnel canaque.



EN CORSE

Incidents à l'université de Corte : Un étudiant est gravement blessé

De notre correspondant

Bastia. – La tension qui règne depuis plusieurs mois à l'université de Corte entre étudiants nationalistes et antinationalistes a pris, vendredi 25 janvier, un tour dramatique : un incident, en effet, a éclaté entre grévistes et non-grévistes. Un jeune étudiant, Jérôme Reggeti, militant de la Consulte des étudiants corses (CSC), syndicat d'obédience nationaliste, a été blessé à la jambe gauche par un coup de fusil de chasse, alors qu'il était dans le piquet de grève. Ce mouvement avait été décidé pour soutenir Christian Méla, un autre étudiant nationaliste, inculpé pour tentative de plasticage et jugé le jour même à Ajaccio (1).

L'auteur du coup de feu, Jean-Marc Penciolelli, vingt et un ans, étudiant en sciences économiques, s'est présenté une première fois avec un camarade, Louis Sinibaldi, devant le piquet de grève, qui les a refoulés sans ménagement. Les deux étudiants sont revenus, quelques minutes plus tard, armés de fusils de chasse récupérés dans le coffre de leur voiture stationnée sur le parking de l'université.

Au cours d'une échauffourée, Louis Sinibaldi a été désarmé par les grévistes, tandis que Jean-Marc Penciolelli tirait à deux reprises en direction de Jérôme Reggeti. Ce dernier, atteint à l'artère fémorale gauche, a été transporté par hélicoptère à l'hôpital d'Ajaccio où, après une longue opération, son état est jugé satisfaisant.

L'auteur des coups de feu ainsi que son camarade sont entendus à Bastia, où ils demeurent en garde à vue. Jean-Marc Penciolelli et Louis Sinibaldi ne sont cependant pas connus pour appartenir à un groupement politique.

En fin de matinée, un autre incident devait éclater, cette fois à l'Institut d'études corses de Corte. M. Francis Pomponi, son directeur, a été attaqué dans son bureau par six étudiants nationalistes, l'accusant d'être l'instigateur du coup de feu de l'université. M. Pomponi est un des responsables de l'Association pour la Corse française et républicaine (CFR) et la bête noire des nationalistes de Corte. Le directeur de l'IEC, qui a porté plainte contre ses agresseurs, a cependant souhaité que *« l'on n'entre pas dans un cycle infernal de règlements de comptes personnels »*.

Les mouvements nationalistes corses apprécient différemment l'incident de la matinée. L'Union du peuple corse (UPC) n'y trouve pas *« les caractères d'un affrontement politique »*. A l'inverse, le mouvement corse pour l'autodétermination (MCA) déclare que *« la responsabilité de ces événements incombe au climat de haine antinationaliste entretenu par l'Etat colonial, par CFR interposé »*. Les nationalistes appellent à une manisfestation, samedi, à Corte. Enfin, le Parti communiste estime que ces événements *« sont le résultat de la volonté délibérée et intéressée de deux groupes, les nationalistes d'un côté et les éléments les plus durs de la CFR de l'autre, de pousser à l'affrontement »*.

Six attentats ont été commis en Corse dans la soirée du 25 janvier. Ils ont notamment visé les locaux de la direction départementale de l'équipement et de la recette principale à Ajaccio les dégats sont peu importants.

DOMINIQUE ANTONI.

(1) Christian Méla est poursuivi pour une tentative d'attentat contre le Crédit lyonnais, commise le 8 septembre dernier. L'inculpé, interpellé en flagrant délit, selon la police, nie les faits. Le procureur de la République, M. Gaston Carrasco, a requis contre lui cinq ans de prison. Le jugement sera rendu le 1er février prochain.

Monaco et ses gradins suspendus

Quelques mois après l'opération « grands stades » de son voisin français, Monaco a inauguré, vendredi 25 janvier, un nouveau complexe sportif ultra-moderne de vingt mille places destiné à remplacer l'ancien stade Louis-II. Les autorités monégasques ont vu grand en construisant une véritable « cité du sport », permettant d'accueillir les compétitions internationales en salle comme de plein air. Montant de l'investissement : 600 millions de francs.

De notre correspondant régional

Monaco. — Haut lieu du sport international avec ses trois épreuves annuelles de prestige (rallye de Monte-Carlo, open de tennis, Grand Prix de formule I), la principauté de Monaco ne disposait plus d'un stade digne de son renom. Construit en 1937, l'ancien stade Louis-II était inconfortable, difficile d'accès et dépourvu de zone de stationnement. Sa capacité (neuf mille places) ne répondait plus aux normes imposées notamment par la Fédération française et l'Union européenne de football.

L'insuffisance de ses installations et sa vocation limitée aux seules disciplines de plein air constituaient, d'autre part, un handicap pour le développement du sport collectif monégasque (trois mille cinq cents licenciés, soit 12,5 % de la population). Les installations seront donc démolies pour faire place à un immeuble en gradins comportant des locaux à usage commercial et industriel, quelques logements et un parking souterrain de neuf cents places.

Conçu par l'architecte français Henry Pottier, Grand Prix de Rome et architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux (1), le nouveau complexe, d'une superficie de 3 hectares, est situé à proximité de l'ancien stade sur le terre-plein artificiel de Fontvieille, au pied du rocher des Grimaldi, où s'édifie un quartier satellite de deux mille cinq cents logements. Ses deux principales caractéristiques sont, d'une part, sa complète polyvalence et, d'autre part, sa parfaite insertion dans le site urbain.

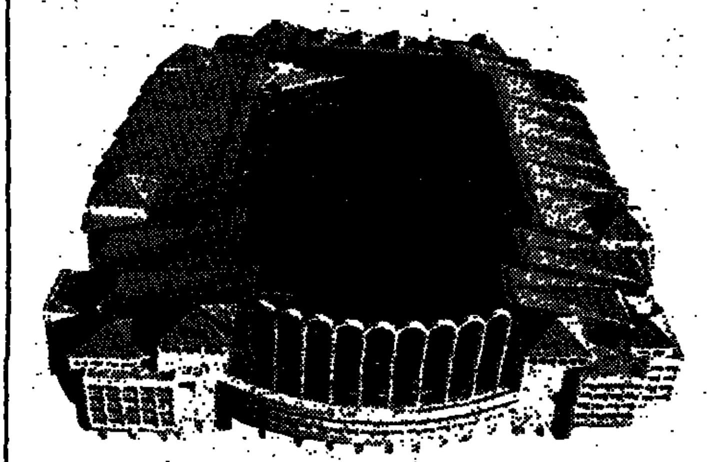
Le manque d'espace chronique à Monaco imposait la recherche d'une solution originale, tant architecturale que technique et économique. Le nouvel ensemble, qui représente au total 140 000 m² de plancher, se décompose en quatre parties : les installations sportives proprement dites, des locaux à usage de bureaux, (9 000 m²), des commerces (1 600m²) et un parking de mille sept cents places sur quatre niveaux.

Le stade omnisports de vingt mille places, dont dix mille assises, comprend un terrain de football aux normes européennes (105 m × 68 m). *La pelouse est* ceinturée par une piste d'athlétisme en revêtement synthétique de 400 mètres avec huit couloirs et complétée par des équipements pour les concours et une piste d'échauffement. *Cette pelouse est en quelque sorte la terrasse de l'immeuble puisqu'elle a* été aménagée sur une dalle en *béton à 13 mètres de hauteur.* Il existe actuellement aucun autre exemple au monde de ce type de terrain de compétition « suspendu », qui a nécessité des études techniques très poussées de charge, d'irrigation et de drainage.

Sous le stade de football et d'athlétisme, se trouve une salle omnisports d'une capacité modulable de deux mille à trois mille sept cents places, avec une aire de jeux de 1 056 mètres carrés, un complexe nautique de cinq cents places sur gradins avec un bassin aux normes olympiques, une fosse à plongeon et un bassin d'initiation ; neuf autres salles d'entraînement spécifique (tennis de table, judo, boxe, gymnastique, squash, haltérophilie, musculation, escrime, arts martiaux), ainsi qu'un gymnase scolaire d'une superficie de 861 mètres carrés.

A ces installations s'ajoutent de nombreux bureaux réservés aux associations sportives monégasques, un club-house de vingt chambres pour les stagiaires de l'équipe professionnelle de football, plusieurs autres salles et bureaux pour la médecine et la presse (qui disposera des meilleurs moyens de travail), un club des sports avec salles de projection, de musique et de jeux, une brasserie, etc.

Sur le plan architectural, le nouveau stade de Monaco est le contraire d'un stade objet ; avec ses auvents de différentes hauteurs en chapelles recouverts de tuiles romaines, et son habillage de bureaux et de commerces dans les tons ocre, il se fond



dans l'environnement des *immeubles de style néo-provencal* de Fontvieille.

Sur le plan technique, les caractéristiques les plus remarquables, en dehors de la pelouse, sont ses fondations — réalisées grâce à plus de quatre cents pieux et barettes à une profondeur moyenne de 35 mètres — et son système de poutres précontraintes croisées de grande dimension soutenant la dalle générale. Enfin, la structure de l'ouvrage a été calculée pour résister à des séismes de force 8,3 sur l'échelle de Richter.

Mais comment remplir un stade de vingt mille places dans un micro-Etat de vingt-sept mille habitants, et alors que la moyenne des spectateurs était, dans l'ancien Louis-II, d'à peine trois mille cinq cents ?

« La fréquentation devrait sensiblement augmenter puisque d'ores et déjà les abonnements ont doublé, explique M. Bernard *Fautrier, conseiller de gouvernement* pour les travaux publics. *Nous comptons, la saison prochaine, sur une moyenne de sept mille spectateurs, avec un renfort de clientèle niçoise et, dans certaines occasions, italienne. »*

Le premier budget prévisionnel du nouveau stade Louis-II pour 1985 est équilibré, au niveau de 10,5 millions de francs, grâce aux revenus publicitaires, aux recettes du parking et au produit de la location des bureaux et des commerces. Les autorités monégasques ont d'autre part plusieurs projets de rencontres sportives annuelles de haut niveau, sans exclure des spectacles de variétés. Une dizaine de manifestations serviront au cours de l'année 1985 à tester dans diverses disciplines les installations du nouveau complexe.

GUY PORTE.

(1) M. Pottier est conseiller du gouvernement à Monaco depuis une dizaine d'années. Il a déjà conçu en Principauté le Sporting Club d'été et le nouveau Café de Paris. Pour la réalisation du stade Louis-II, il est *le chef de file d'un groupe comprenant* trois autres architectes, MM. Jacques Rechsteiner, Rainier Boisson et Joseph Iori.

MINITEL ET « MOUCHARDAGE »

Le piège des mémoires vives

La campagne de *Que choisir ? sur le* « mouchard » du Minitel aura attiré l'attention sur un risque — même s'il est actuellement plus potentiel que réel — et conduit le ministère des PTT à consulter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur ses projets futurs. L'administration y auraitelle pensé sans l'intervention de la presse ?

Les données du problème étaient les suivantes : chaque Minitel contient trois mémoires. L'une est « morte », c'est-à-dire qu'elle garde indéfiniment les informations qui y sont inscrites quand le Minitel arrive chez l'abonné. Les deux autres sont *vives, et tout centre serveur* auquel l'abonné se connecte peut y inscrire ce que bon lui semble. Dans la limite, cependant, des faibles capacités de ces mémoires : seize caractères chacune.

Quand des Minitel furent installés à Vélizy, pour étudier leurs possibilités et leur intérêt, la mémoire morte contenait un identifiant spécifique pour chaque appareil. Les PTT utilisaient cet identifiant pour compter le nombre d'appels aux divers services proposés et pour établir des statistiques.

La CNIL ne fut consultée qu'après le démarrage de l'opération, mais cette dernière avait un caractère expérimental, et l'on peut éventuellement discuter l'*applicabilité de la loi du 6 janvier* 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qui prévoit une consultation préalable de la CNIL dans de nombreux cas, mais ne dit rien des expériences. De toute manière, les personnes chez qui étaient installés ces Minitel savaient qu'elles participaient à une expérience et qu'un enregis*trement de leurs appels serait* fait.

Trois caractères

Mais les choses ont changé. L'expérience de Vélizy est terminée, et les Minitel actuellement distribués ne contiennent en *mémoire morte que trois caractères.* L'un identifie le constructeur de l'appareil, le deuxième dénote le titre, le troisième indique la version des logiciels utilisés. Aucune indication ne se réfère à l'utilisateur.

Les mémoires vives sont plus critiquables. Des textes techni*ques des PTT les dénomment* « mémoires d'identification », et une pile au lithium est spécifiquement destinée à leur alimentation quand le Minitel n'est pas en service. Mais elles ne peuvent guère permettre un « espionnage » poussé, car tous les centres serveurs qui proposent des services aux possesseurs de Minitel peuvent lire ces mémoires et y inscrire ce que bon leur semble.

En principe, l'une d'elles devait servir à la tarification de l'annuaire électronique, mais les PTT ont renoncé à s'en servir. L'autre est à la disposition des serveurs à caractère professionnel, qui ne sont consultables que par leurs abonnés. Elle devait leur permettre d'identifier ces abonnés et de lutter contre des tentatives de fraudes. Au moins un serveur, STEL, utilise effectivement cette possibilité.

Mais l'information qu'il écrit dans la mémoire vive peut être effacée par tout autre centre serveur, et, de toute manière, la mémoire ne contient que ce qu'on y a inscrit. Elle n'est donc en rien un « mouchard » qui épierait les faits et gestes du possesseur du Minitel. Le seul espionnage concevable serait une lecture systématique des *mémoires vives par d'autres serveurs,* qui pourraient ainsi constituer un *fichier des consultants* du STEL.

En fin de compte, le problème n'est pas l'utilisation actuelle des mémoires, mais l'utilisation qui pourrait en être faite à l'avenir, et c'est une bonne chose que la campagne de *Que choisir ?* ait amené les PTT à consulter la CNIL. L'un des projets est de permettre un jour prochain à un appelé de savoir d'où vient l'appel avant d'établir la communication. Cela intéresse surtout les systèmes télématiques qui ont à lutter contre des tentatives de piratage par voie téléphonique : les fraudeurs sont actuellement sûrs de l'anonymat ; savoir qu'il peut être levé aurait un effet dissuasif. Certains abonnés du téléphone, souvent dérangés par des importuns, n'en seraient pas fâchés.

Le danger d'une « mise en fiche »

Mais il y a aussi des risques. Après tout, ce qu'on appelle centre serveur n'est jamais qu'un système informatique capable de mémoriser une grande quantité d'informations. Si l'un deux, largement consulté, enregistre l'*identité de tous ses appelants,* ainsi que la fréquence et la *nature des consultations, il* acquerra rapidement une masse d'informations exploitables à toutes sortes de fins, bonnes ou mauvaises. De plus, il sera facile de recouper ces informations avec celles qui sont obtenues à partir des appels à d'autres serveurs, puisque l'identifiant du Minitel *sera évidemment* le même.

Il est clair que si l'on peut savoir quel journal l'abonné consulte, quels types d'achats il fait dans les sociétés de vente par correspondance, s'il demande souvent les horaires de la SNCF (1), on finira par se faire une idée précise de sa personnalité. Le danger d'une « mise en *fiche » des abonnés existe donc,* et ne doit pas être ignoré.

Il doit d'autant moins l'être que les futurs Minitel auront probablement des mémoires beaucoup plus vastes que celles qui existent sur les appareils distribués par les PTT. Toutes sortes de raisons y poussent. *Certains utilisateurs souhaite*raient pouvoir mettre en mémoire *une ou plusieurs pages* d'écran ; par exemple pour consulter immédiatement un autre service et ne pas avoir à redemander ensuite une liaison.

Le téléchargement de logiciels serait aussi utile pour des appli*cations du type enseignement* assisté par ordinateur : le logiciel enregistrerait une *série* d'exercices de mathématiques et leur solution, celle-ci n'apparaissant qu'au moment où l'élève en a besoin. Les systèmes de messageries avec rediffusion, ou même l'emploi du Minitel comme répondeur téléphonique, demandent aussi des mémoires plus *vastes que* celles qui équipent actuellement l'appareil. Et il ne *faut pas oublier que les* constructeurs commercialisent déjà des Minitel dont les possibilités sont plus étendues que celles du terminal annuaire standard, et qu'il existe de plus en plus de micro-ordinateurs qui sont utilisables comme terminaux télématiques, et se comportent comme des Minitels à mémoire.

Le juste équilibre

Une première mesure s'impose et sera certainement adoptée : que le possesseur du Minitel puisse à tout moment connaître ce que d'autres ont inscrit sur son appareil — ce qui n'est pas le cas pour les *mémoires* vives actuelles. Mais cela ne répond pas à toutes les questions.

Pour beaucoup d'utilisations, seul le possesseur du Minitel doit décider de l'inscription ou de la lecture, mais pour des services de messagerie, l'information vient de l'extérieur et doit parfois repartir à l'extérieur. Téléchargement et télélecture sans contrôle direct du possesseur du Minitel sont donc par*fois nécessaires. Des précautions* doivent être prises, mais les*quelles* ?

Le problème de l'identification de l'appareil est aussi pendant. On fait remarquer aux PTT qu'il y a deux mois, quand *le Canard enchaîné* insistait sur l'aisance avec laquelle on pouvait pirater certains fichiers du Commissariat à l'énergie atomique, la demande était d'une plus grande protection. La campagne de *Que choisir ? entraîne maintenant* une réaction inverse, ce *qui montre bien qu'un équilibre* n'est pas facile à trouver.

D'autant qu'une question se pose : que faut-il identifier ? La ligne téléphonique, l'appareil, la personne physique qui l'utilise ? Pour des services bancaires, surtout s'ils dépassent la consultation et autorisent des opérations sur comptes, une connaissance précise de l'utilisateur est indispensable, et une identification de l'appareil est tout à fait insuffisante. Des systèmes de contrôle par mot de passe, ou mieux, par carte à mémoire, peuvent assurer que l'appelant est bien la personne habilitée à opérer sur le compte.

L'identification de la ligne

L'identification de la ligne serait facile si l'on pouvait transmettre le numéro de téléphone de l'appelant. *Cette possibilité* existe dans certains pays étrangers, mais, en France, les centraux téléphoniques actuels ne la permettent pas. Les choses pourront changer après l'adoption de la nouvelle numérotation téléphonique et l'électronisation progressive des anciens centraux.

Outre la facilité offerte au demandé d'accepter ou de refuser *la communication,* la transmission du numéro de l'appelant peut faciliter la gestion des communications pour des commutateurs d'entreprise — ainsi les communications venant des agences locales à destination du siège pourraient avoir un traitement spécifique, comme un déroutement spécifié ou un enregistrement automatique si l'*appelé n'est pas libre.* Mais cette transmission, là encore, ouvre la porte à des abus ou à des pratiques répréhensibles.

Le Minitel n'étant pas connecté en permanence, rien n'empêche de l'utiliser, tantôt *sur une ligne, tantôt sur une* autre. L'identification de la ligne *et celle de l'appareil sont donc* choses distinctes. C'est à cette *dernière que pourraient servir* des mémoires mortes, donc indé*lébiles, du type de celle qui est* actuellement en place. Le problème n'est pas l'existence d'un numéro d'identification mais de savoir qui peut y avoir accès. L'analogie faite par les PTT avec le numéro de moteur d'une voiture n'est pas très convaincante : en général, on ne peut lire ce numéro de moteur sans que le propriétaire ne vous donne les moyens de soulever le capot.

Il apparaît finalement que la question posée par les PTT et la CNIL *est d'une grande com*plexité — sans même parler des *questions juridiques. M. Jacques* Fauvet, président de la CNIL, souhaite que la Commission donne rapidement un avis ; mais cela ne sera pas facile, d'autant que beaucoup d'usages possibles des Minitel et des services vidéotextes en général sont encore en cours de défrichement (2).

Trouver le juste équilibre entre les exigences contradictoires de liberté et de sécurité, définir des mesures applicables à un avenir encore bien flou, n'est pas une mince gageure. Mais c'est justement une des missions de la CNIL.

MAURICE ARVONNY.

(1) Ce qui supposerait que le service correspondant soit d'accès aisé et donne des informations fiables, deux qualités qu'on ne lui reconnaît guère actuellement. Il est loin d'être le seul dans ce cas.

(2) Il y a actuellement quelque *600 000 Minitel ou autres terminaux* vidéotextes en France, contre 50 000 en Grande-Bretagne, 10 000 en RFA, presque rien ailleurs. Les membres de la CNIL n'ont donc pas la ressource, si souvent utile, de s'inspirer des expériences étrangères.

LES OISEAUX VICTIMES DU FROID

Bec et glace

Les oiseaux se cachent pour mourir... *sauf lorsqu'ils ont les* pattes prises dans la glace. De la Camargue aux étangs du Languedoc, plusieurs centaines de flamants roses, hérons, aigrettes et même canards sont ainsi morts prisonniers des glaces à un coup d'aile de la Méditerranée.

C'est que des froids sibériens pareils (de — 10 °C à Marseille jusqu'à — 14 °C dans l'Hérault) ne se rencontrent pas tous les hivers. Les oiseaux comme les hommes ont été surpris.

« La vague de froid, contrairement à l'habitude est venue d'ouest en est, explique M. Jean-Patrick Leduc, chercheur au Muséum d'histoire naturelle et secrétaire général de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN).

» Les oiseaux ont été pris à contre-courant. Certains ont même volé en direction de la mer sans qu'on sache ce qu'ils ont pu devenir. Enfin les quartiers d'hiver habituels du sud de l'Europe — Espagne, Italie et côte française de la Méditerranée — ont été exceptionnellement froids. »

Flamants roses à empailler

D'après les correspondants de la FFSPN *répartis dans toute la* France, on a observé de multiples phénomènes atypiques. Par exemple, la désertion par les *canards de zones-refuges,* comme les étangs de la Brenne *ou de la baie de Somme.*

Les buses se sont mises à chasser les petits oiseaux à la manière des autours et des éperviers. Même les chauves-souris inexplicablement ont souvent quitté leurs abris.

Dans l'Allier, on a ramassé trois cents cadavres de mouettes, dont certaines avaient été baguées en Finlande.

Les rapaces nocturnes privés de leur lot habituel de petits rongeurs blottis dans leur trou ont fait la diète ou sont partis. Dans le Sud-Ouest, des ornithologues ont constaté que les échassiers pris dans les glaces perdaient leurs griffes comme des alpinistes aux orteils gelés !

Certains en ont profité. Tandis que pompiers et bénévoles s'échinaient à sauver les flamants roses en Camargue, à Palavas, au Cap d'Agde et à La Grande-Motte, où des centres de secours recueillaient les oiseaux frigorifiés, d'autres les ont tirés ou n'ont eu qu'à se baisser pour *les ramasser.*

Le flamant rose à empailler valait couramment 800 F à Montpellier ou à Marseille. Chasseurs et riziculteurs, en effet — ce sont souvent les mêmes, — n'apprécient guère la prolifération du bel échassier dans leurs cultures. Ils regrettent que de plus en plus de flamants roses, grâce aux efforts des écologistes et à certains phénomènes climatiques (l'assèchement des lacs tunisiens entre autres) préfèrent prendre leurs quartiers d'hiver en France.

Pour éviter une hécatombe de gibier d'eau, le ministre de l'environnement, Mme Huguette Bouchardeau, a demandé aux commissaires de la République de prolonger la suspension de la chasse pour dix jours encore à compter du 21 janvier. Car les oiseaux très affaiblis par le jeûne forcé des grands froids ne retrouvent pas leurs forces dans les premiers jours du dégel. Leur « distance de fuite » lorsqu'ils sont dérangés par l'homme est considérablement réduite. La décision dans chaque département reste à la discrétion du préfet.

ROGER CANS.

هكذا من الأصل

Sports

LE 53e RALLYE DE MONTE-CARLO

La lionne de chez Peugeot

Le départ du 53e rallye de Monte-Carlo devait être donné, samedi 26 janvier de Paris, Lausanne, Bad Hombourg, Barcelone, Sestrières et Monte-Carlo. Grande favorite de l'épreuve : la Peugeot 205 turbo 16, qui fait figure d'épouvantail depuis son arrivée dans le championnat du monde des rallyes.

On ne l'appelle plus que la 205. Le nom de Peugeot a pratiquement disparu. Est-ce cela le symbole de la réussite ? Jusqu'où ira-t-elle ? La dernière-née des quatre roues motrices est devenue en moins d'une année la voiture de rallye la plus performante : cinq courses, trois victoires.

Pour ses deux premières sorties, en Corse et en Grèce, elle a été éliminée à la suite d'incidents mineurs, alors que Vatanen était au commandement. D'emblée donc, elle apparaissait comme la voiture d'une nouvelle génération. Elle prouvait ses étonnantes qualités en remportant derechef les Mille Lacs finlandais, le San Remo italien et le RAC britannique. Un véritable coup de tonnerre dans le monde des rallyes où les Lancia et les Audi Quattro avaient successivement dominé le championnat du monde depuis 1981.

Les constructeurs allemands et italiens ont, du coup, été dépassés malgré les améliorations apportées à leurs modèles. Les Audi étaient encore trop longues (4,10 m), trop lourdes (960 kg) et trop puissantes (450 ch). Avec la 037, Lancia a été à son tour relégué au second plan. Plus courte (3,96 m), plus dynamique (320 ch), elle faisait appel à la technique du volumex – réponse italienne au moteur turbo compressé – qui lui donnait plus de nervosité.

Audi a cherché une réplique avec la Sport Quattro qui a fait ses débuts lors du dernier RAC. Avant de sortir un nouveau modèle Lancia s'est contenté de gonfler la puissance de la 037 à 330 ch. M. Cesare Fioro, directeur sportif de l'écurie italienne, ne tarit au demeurant pas d'éloges sur la 205 qui est déjà, selon lui, « *la voiture de l'avenir* ».

C'est le résultat d'un audacieux pari. M. Jean Boillot, PDG d'Automobiles Peugeot avait demandé à M. Jean Todt de lui présenter un projet de prototype et une équipe pour participer au championnat du monde 1985. En prenant la Peugeot 205 comme modèle de base, l'ancien copilote de rallye avait défini l'architecture de la future turbo-16 (1), une voiture compacte 900 kg, quatre roues motrices, empattement assez large (1,67 m) et un moteur *central* (320 ch). Autre caractéristique importante : la conception de la voiture facilite l'accès aux différentes parties mécaniques et réduit le temps d'intervention en cas de difficultés. Lors des Mille Lacs les mécaniciens de Peugeot ont changé un turbo en moins de sept minutes. Au fil des mois la 205 s'est affinée : elle a perdu une cinquantaine de kilos et gagnera une centaine de chevaux d'ici le mois d'avril prochain.

Des hommes venus d'horizons divers (Renault, Matra, Ligier et Chadonnet, importateur français de Lancia) ont travaillé à la mise au point de la voiture sous la responsabilité d'André de Cortanze, ingénieur qui a donné sa griffe aux modèles Renault et à la moto d'endurance de la société ELF. La 205 a d'abord été confiée pour les différents essais à Jean-Pierre Nicolas, pilote français réputé puis, pour la compétition, au Finlandais Ari Vatanen, champion du monde des pilotes en 1981.

L'ambition n'est pas la *moindre* qualité des dirigeants de Peugeot-Talbot Sport : pour ces derniers l'année 1985 sera celle de la 205 qui devrait remporter le titre mondial et s'imposer dans le Rallye de Monte-Carlo. Restent aux trois pilotes, Vatanen, Salonen et Saby à aller au bout de cette ambition.

GILLES MARTINEAU.

(1) Le prix de la 205 turbo-16 commercialisée est de 290 000 F.

Carnet

Décès

– M. Roland Berthon,
M. et Mme Olivier Bertrand,
Mme Marie-Laure Bertrand,
M. et Mme Sylvain Bertrand,
M. Marc Mundler
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 24 janvier, de

Mme Edith BERTRAND,
née Caimat.

La crémation aura lieu le 11 février, à 13 h 30, au monument crématoire du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André LO CELSO,
officier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre du Mérite
et des arts et lettres,
membre de la Société des gens de lettres
et des poètes français,
président
d'Art et Humour montmartrois,

survenu le 19 janvier 1985 dans sa soixante-treizième année. L'inhumation a eu lieu à Saussay dans la plus stricte intimité le 23 janvier.

39, rue du Centre, Saussay,
28260 Anet.

– Après

Michel, Frédéric,
Laurent GONIN,
Emmanuel

nous a quittés à l'âge de seize ans, le 12 janvier 1985, à Crans-sur-Sierre, Valais (Suisse).

De la part de

Simonne Gonin,
Luc et M. Christine Coulon,
Pascale Gonin, Gérard Bonnerot,
Natale, Adetia, Fredy Spencer.

Que soient remerciés M. Fourcade, sénateur, maire de Saint-Cloud, et Mme, M. le pasteur Boniol, M. Jess-Laurence Vaugham, tous les amis chlodoaldiens et tous les autres, ses camarades et tout particulièrement ceux de la classe de première S 14 du lycée Florent-Schmitt, qui, par leur présence, aides et témoignages ont manifesté tant de sincère amitié..

Heureux ceux qui ont le cœur pur.

39, rue de Buzenval,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Jacqueline Lory,
son épouse,
M. et Mme Michel Lory
et leur fils,
M. et Mme Gérard Bauvin,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Le docteur Florent de Vernejoul,
son beau-fils,
font part du décès de

M. Jacques LORY,
chevalier de la Légion d'honneur,
Palmes académiques,
conseiller du commerce extérieur,

survenu le 20 janvier 1985.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

4, rue des Grands-Degrés,
75005 Paris.
39, quai d'Anjou,
75004 Paris.
8, rue Ch.-Metman,
92200 Neuilly.

– Mme André Mosser,
son épouse,
Glenny et Gilles Rialland,
Céline Mosser,
Marianne et Roland Musso,
Caroline Mosser,
ses enfants,
Sébastien, Gwenola, Benjamin, Pauline,
ses petits-enfants,
M. et Mme Emile Blin,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et *Mme Paul Guillou*,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Fleith,
Les familles Garnier, Aufschneider et Wildlocher,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur André MOSSER,

survenu le 23 janvier 1985, dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée par M. l'abbé Billoin, le lundi 28 janvier 1985, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques de Montgeron (Essonne).

Une bénédiction aura lieu le même jour, à 17 heures, en l'église de Mesquer (Loire-Atlantique).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

« *Ne crains pas, crois seulement.* »
(Saint Luc.)

– Lyon.
Mme Louis Neltner, née Rieussec,
M. et Mme Georges Neltner
et leurs enfants,
M. et Mme François Neltner
et leurs *enfants*,
Me et Mme Jean-Paul Goujon
et leurs enfants,
Mme Christian Neltner
et ses enfants,
M. et Mme Jean Rajon
et leurs enfants,
Docteur et Mme Marc Neltner
et leurs enfants,
Mlle Nicole Neltner,
Les familles Neltner, Riessec, Voisin,
Parents, alliés et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis NELTNER,
ingénieur général des mines,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre du Mérite,
ancien directeur de l'école des mines
de Saint-Etienne,
membre d'honneur
du groupe de haute montagne,

rappelé à Dieu le 23 janvier 1985, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Irénée, Lyon-5e.

– Mme Bernadette Armanet-Collet,
M. Luc Armanet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Collet,
et leurs enfants,
Les familles Chambert-Loir et Pralo,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Alphonse ROUBAUD,
née Madeleine Boisard,

rappelée à Dieu, le 21 janvier 1985,
et rappellent à votre souvenir

M. Alphonse ROUBAUD,
professeur honoraire
au lycée Louis-le-Grand,

Couvent du Sacré-Cœur,
35, rue de Picpus,
75012 Paris.

– M. et Mme Charly Arfi,
Jacques, son petit-fils,
M. et Mme Kagan,
son frère et ses enfants,
Mme Bobkowsky,
sa belle-sœur,
M. et Mme Joseph Ardon,
Toute la famille, cousins, cousines, amis proches,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Vichna GLAYMAN,
docteur en chirurgie dentaire,

leur mère et grand-mère,
survenu le 25 janvier 1985.

Les obsèques auront lieu le lundi 28 janvier, au cimetière de Pantin, entre 9 h 15 et 9 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Paris.

Remerciements

– Lyon.
Le docteur et Mme Jacques Rougier,
M. et Mme Jacques Allix
Ainsi que leurs enfants, petits-enfants
Et toute leur famille,
remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, messages et envois de fleurs ont pris part à leur douleur lors du décès de

M. Antoine ROUGIER.

Anniversaires

– Le 27 janvier 1945, le camp d'Auschwitz était libéré par les troupes soviétiques.

A cette occasion une pensée est demandée pour

Raphaël LEVY,
Lucie LEVY,
née Calef,

alors âgés de soixante-quatorze et soixante-trois ans,

arrêtés par la milice en juin 1944, partis de Drancy le 31 juillet 1944, gazés à Auschwitz le 5 août,

pour leurs frère et belle-sœur,

Jules et Suzanne CALEF,
née Cori,

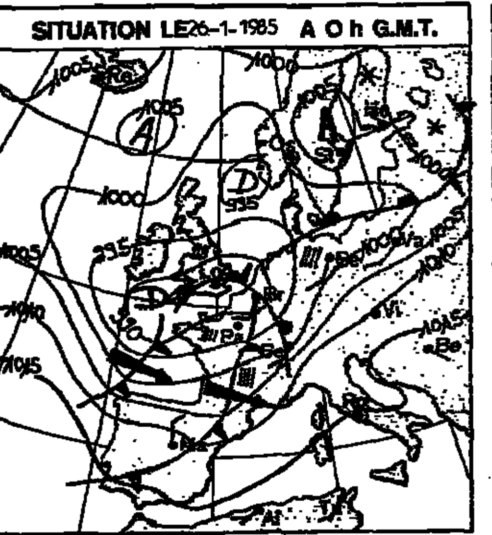
disparus dans les mêmes conditions avec leurs enfants Rita et Léon, sept et onze ans,

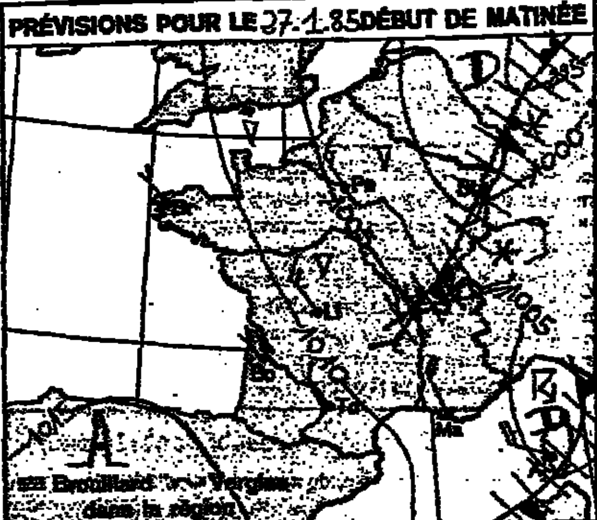
ainsi que pour les quatre-vingt mille déportés raciaux exterminés par les nazis allemands, arrêtés pour la plupart avec le concours du gouvernement français de Vichy.

« *Souviens-toi de ce que te fit Amalek* ».
(Deut., XXV, 17).

Paris / services

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps prévue en France entre le samedi 26 janvier à 0 heure et le dimanche 27 janvier à 24 heures.

PRÉVISIONS POUR LE 27 JANVIER 1985 A 0 HEURE (GMT)

Rétablissement d'un temps plus frais sur le pays avec une traîne de nord-ouest à nord qui s'atténuera par l'ouest.

Dimanche, le matin des régions du nord-est au Massif Central le temps sera couvert avec des averses de neige au-dessus de 500 mètres d'altitude, des averses de pluies en dessous. En Corse le temps sera couvert et pluvieux avec des pluies orageuses. Près des autres régions méditerranéennes le ciel sera dégagé où le mistral et la tramontane souffleront. *Partout ailleurs il y aura des éclaircies.* Mais des averses de pluie se produiront près des côtes de la Manche où les vents du nord à nord-ouest souffleront assez fort avec des rafales. Des averses de neige ou pluie et neige mêlée se produiront près des frontières du nord.

Au cours de la journée le temps sera variable avec des averses de pluie près des côtes, mais de pluie et neige mêlée ou de neige même en plaine dans l'intérieur de la Manche orientale et des frontières du nord jusqu'au nord du Massif Central et aux Alpes. Des averses de pluie seront observées en Corse. Des averses de neige persisteront sur les Pyrénées. Sur la Bretagne jusqu'au Sud-Ouest et près de la Méditerranée, les éclaircies prédomineront.

En fin de journée, le ciel sera dégagé sur une grande partie du pays, sauf des Vosges aux Alpes où les averses de neige se produiront encore ainsi que sur les Pyrénées orientales. Le mistral et la tramontane tomberont en fin de journée.

Il fera 2 à 4 degrés au lever du jour en général localement près de zéro degré mais près de la Méditerranée 4 à 6 degrés.

L'après-midi il fera 8 à 10 degrés près des côtes atlantiques et de la Méditerranée, 8 degrés dans le sud-ouest du pays, 3 degrés dans le nord-est et le centre-est ainsi que dans l'extrême nord, et 4 à 6 degrés ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 26 janvier, à 7 heures, de 992,2 millibars, soit 744,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26 janvier) : Ajaccio, 13 et 3 degrés ; Biarritz, 14 et 9 ; Bordeaux, 11 et 8 ; Bourges, 8 et 7 ; Brest, 10 et 8 ; Caen, 9 et 7 ; Cherbourg, 9 et 7 ; Clermont-Ferrand, 7 et 5 ; Dijon, 2 et 2 ; Grenoble-St-M.-H., 9 et 1 ; Grenoble-St-Geoirs, 6 et 1 ; Lille, 4 et 3 ; Lyon, 7 et 4 ; Marseille-Marignane, 11 et 6 ; Nancy, 3 et 2 ; Nantes, 11 et 8 ; Nice-Côte d'Azur, 12 et 5 ; Paris-Montsouris, 8 et 6 ; Paris-Orly, 5 et 5 ; Pau, 16 et 6 ; Perpignan, 10 et 4 ; Rennes, 11 et 8 ; Strasbourg, 3 et 2 ; Tours, 7 et 7 ; Toulouse, 11 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 12 ; Amsterdam, 6 et 1 ; Athènes, 17 et 10 ; Berlin, 3 et 0 ; Bonn, 5 et 1 ; Bruxelles, 4 et 2 ; Le Caire, 21 et 13 ; îles Canaries, 20 et 14 ; Copenhague, 0 et –3 ; Dakar, 19 et 17 ; Djerba, 15 et 11 ; Genève, 6 et 1 ; Istanbul, 13 et 3 ; Jérusalem, 18 et 4 ; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 8 et 4 ; Luxembourg, 2 et 1 ; Madrid, 7 et 4 ; Montréal, –7 et –10 ; Moscou, –1 (maximum) ; Nairobi, 26 et 15 ; New York, 4 et –2 ; Palma-de-Majorque, 14 et 10 ; Rio-de-Janeiro, 24 (maximum) ; Rome, 13 et 4 ; Stockholm, –14 et –20 ; Tozeur, 15 et 8 ; Tunis, 14 et 8.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel du samedi 26 janvier 1985* :

DES LOIS

● Relative à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

● Modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 23 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales.

● Relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises.

● Relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise.

UN DÉCRET

● Modifiant le décret du 4 septembre 1975 relatif au recrutement des élèves de l'Ecole nationale supérieure des PTT.

UN ARRÊTÉ

● Portant application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale de l'article 14 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

PARIS EN VISITES

MARDI 29 JANVIER

« Maison de Victor Hugo », 14 h 30, 6, place des Vosges (Approche de l'art).

« Ateliers de l'hôtel de la Monnaie », 14 h 30, 11, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Vieux village d'Auteuil », 14 h 30, métro Eglise-d'Auteuil (Les Flâneries).

« L'Hôtel-Dieu autrefois », 15 heures, entrée *côté parvis (Paris autrefois)*.

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

17 heures, 28, avenue George-V, salle Chaillot-Galliera : « Ce qui fut une terre de paix : l'Afghanistan, quelques-uns des plus beaux paysages de l'Asie » (Paris et son histoire).

19 heures, 62, rue Madame : « Pharaon et la société égyptienne » (Arcus).

20 h 45, 1, rue Paul-Signac, à Arcueil, professeur Maurice Tubiana : « Recherches sur le cancer en 1985, perspectives nouvelles » (Centre culturel communal Erik-Satie).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3890

HORIZONTALEMENT

I. Lieux de travail de jolies meunières. De quoi avoir des visions. – *II. A un débit important. Peut servir à attacher les mains.* – *III.* Sont solidement ancrés. Une bonne leçon ne lui ferait pas de mal. Des pierres à l'infini. Blancs comme neige. – IV. Un *teint* de pêche. – V. Hors d'affaires. Préposition. Quelque chose de triste. Relatif à un empire. – VI. Est en route vers la gloire. Prouve qu'on a dépassé les limites. Ne craint pas les courants d'air. – VII. Espèces de voyous. Ont donc obtenu entière satisfaction. – VIII. Dans l'horizon familier des Strasbourgeois. Est tout en longueur. – IX. De quoi se piquer le nez. Dans un certain sens, c'est un cri de joie, en liesse. Sert à dresser. – X. Voit passer bien du monde. Ne manque pas de sel. Donne l'occasion de prendre la barre. – XI. Nous va souvent droit au cœur. A un lit jaune et rouge. – XII. La flotte anglaise. Préposition. Se prend pour un roi. – XIII. Un truc qui peut coûter les yeux de la tête. Bourreau des cœurs. – XIV. Plongées dans le noir. Conjonction. – XV. Sont en guerre. Résultent d'une mauvaise impression. Cours moyen.

VERTICALEMENT

1. Nombreux sont ceux qu'ils obligent à faire bonne composition. N'est pas *complètement marteau*. – 2. Doit se sentir plus léger. Sur la tête d'un pèlerin. – 3. Note. Mauvaises affaires. – 4. Sont jolies à croquer. *Terme sportif. Partie d'une* association. – 5. Eau froide. Chercher à se faire remarquer. – 6. Préposition. Entre les mains d'antiques potiers. Est là pour faire bonne mesure. – 7. Possessif. Où se trouvent boulets et canons. Avait de l'autorité. – 8. A dû effrayer toute la gente gauloise. Point de chute de multiples projets. Rendit de nombreux services à la famille Curie. – 9. Certains n'hésitent pas à la battre vivement. Engraissa des cochons. – *10. Assura la célébrité d'un Dolois.* Entre les dents (épelé). – 11. Essence. Malheur à celui qui osait lui voler dans les plumes ! Où l'on trouve très facilement chaussure à son pied. – 12. Doit régulièrement se mettre à l'abri. – 13. Rectifie. Refusai de se rendre à l'évidence. On « roule » pour lui. – 14. Est souvent au bout du fil. Passe son temps à la plage. – 15. Article. Large ceinture.

Solution du problème n° 3889

Horizontalement

I. Paillasse. – II. Humour. Pu. – *III. Ombreuse.* – *IV. Toue. Sial.* – V. On. Top. KO. – VI. Fe. Tripes – VII. Ré. Cura. – VIII. Nie. Venin. – IX. Nursing. – X. STO. Sée. – XI. Humain. SS.

Verticalement

1. Photofinish. – 2. Aumône. Tu. – 3. Imbu. Renom. – 4. Lorette. – 5. Lue. Or. Vrai. – 6. Aruspices. – 7. Si. Punis. – 8. Speakerines. – 9. Eu. Losanges.

GUY BROUTY.

Le sacre de la BD

(Suite de la première page.)

Du soupçon à l'hommage, l'évolution aura donc été rapide. Et multiforme. En janvier 1983, M. Lang, désireux de montrer que la bande dessinée était, à ses yeux, un phénomène culturel à part entière, lançait un « *plan BD* » dont la réalisation fut confiée à la délégation des arts plastiques que dirige M. Claude Mollard. Ce plan a déjà produit des effets avec la création d'un atelier-école qui accueille, à Angoulême, des promotions de quinze élèves pour des études qui durent trois ans ; avec des aides à l'édition (prêts, subventions) par le biais du Centre national des lettres, des bourses aux jeunes créateurs, des mesures sociales et juridiques. Autre signe d'intérêt et d'estime, l'Etat, désormais, acquiert, par l'intermédiaire du Fonds national d'art contemporain, des planches originales qui vont enrichir les collections réunies à Angoulême. L'Etat se fait aussi mécène ; il a commandé au dessinateur Philippe Druillet l'aménagement de la station de métro de La Villette. La science-fiction comme invitation au voyage pour les visiteurs du Musée des sciences et techniques...

Pour parachever cette reconnaissance officielle, il restait à attribuer *un Grand Prix national des arts graphiques* à un auteur de BD et à créer *un Centre national de la bande dessinée* et de l'image. Pour le prix, c'est chose faite, et Jean Giraud en est le premier lauréat. Pour le CNBDI, une ville est toute désignée : Angoulême. Un lieu est trouvé : l'ancienne usine des bières Champigneules ; des fonds sont débloqués : 15 *millions* de francs en 1985. Un architecte sera désigné : le concours est lancé.

Si l'on ajoute à cela que les Presses universitaires de France se sont enfin décidées à consacrer un *Que sais-je ?* à bande dessinée (n° 2212 de la collection) et qu'Uderzo, le dessinateur d'Astérix, *vient de recevoir la Légion d'honneur*, on peut imaginer que toutes les conditions sont réunies pour que l'euphorie règne dans les milieux de la BD. Il n'en est pourtant rien. Le succès crée des risques, l'expansion n'est pas sans danger, le public est surprenant et l'Europe n'est pas tendre.

Doutes

Au-delà de la gloire, un constat aride est nécessaire. Le marché de la bande dessinée a connu une expansion inouïe : en 1974, les éditeurs français avaient publié 360 titres *(7 656 000 exemplaires)* ; en 1982, on était à 981 titres et 18 532 000 *exemplaires*. Selon le Syndicat national de l'édition, le chiffre d'affaires augmentait (en francs constants) de 18 % par an. Ce boom ne pouvait pas durer toujours. En 1983, derniers chiffres enregistrés l'édition, l'édition de BD a soudain *connu un palier : 265 millions* de francs de chiffre d'affaires (– 10 %), 835 titres (– 15 %), et 12 269 000 exemplaires (– 30 %). Faut-il crier à la catastrophe ? Au Syndicat national de l'édition, on ne s'inquiète pas trop de cette évolution : *« Après des années d'une croissance exubérante, il fallait s'attendre à une phase en plateau. C'est seulement si la production baissait trois années de suite qu'il faudrait s'alarmer : pour l'instant, on peut seulement parler d'un marché installé stabilisé. »*

Mais voici qu'une nouvelle inquiétude surgit à l'horizon des bulles. La décision de la Cour européenne de *Luxembourg au sujet de la loi Lang* sur le prix des livres recelait – sans que personne l'ait remarqué d'emblée – une bombe à retardement pour l'édition française de BD. En demandant à la France de renoncer à imposer aux importateurs de livres de *la CEE la fixation d'un prix de* vente au détail, les juges européens *n'ont sans doute pas songé que* cela allait ouvrir – encore plus – le marché français à la BD belge. Depuis quelques jours, la FNAC fait des rabais de 20 % et plus sur les BD belges qui voisinent dans ses rayons avec des BD françaises au prix fort.

Parmi les grands éditeurs de la BD francophone, on compte trois belges et trois français : Dupuis, Casterman et Le Lombard d'une part, Dargaud, Glénat et les Humanoïdes associés d'autre part. La décision de Luxembourg *favorise les Belges (qui ont* déjà plus du tiers du marché dans l'Hexagone), *et les Français songent*, si aucune mesure n'est prise (« *dans les prochains jours* » nous a précisé l'un deux), à éditer leurs albums... en Belgique. Ce qui serait un comble si l'on se souvient que Paris et Angoulême avaient fini par détrôner *Bruxelles dans ce secteur.*

Face à ces dangers très immédiats – début de saturation du marché et effets de la loi Lang –, les éditeurs français *s'organisent pour la contre-*offensive. Elle passe par la presse spécialisée. La pré-publication des œuvres dans les magazines est un des fondements de l'édition de BD : 69 % des albums produits en France ont d'abord été publiés dans ces journaux. Le journal et l'album s'épaulent mutuellement, le premier *permettant de tester des œuvres*, le second permettant de les rentabiliser. Or la presse de la BD se cherche et se réoriente. Après les hésitations des dernières années et la course à l'érotisme lancée par *l'Écho des Savanes* (lire notre dossier dans *Le Monde Aujourd'hui)*, les éditeurs commencent à faire des choix plus *clairs. Casterman dispose avec (A suivre)* de la meilleure revue de BD, un modèle pour toutes les autres. Dargaud a deux publications qui, jusqu'à présent, se cherchaient sans vraiment convaincre.

Désormais, elles se partagent plus nettement le public : *Pilote* est devenu un journal « branché », avec de la BD. *« Charlie mensuel »* redevient ce mois-ci un journal uniquement consacré à la bande dessinée. Chez Glénat, *Circus* s'est imposé comme un rival d'*(A suivre)* ; mais un nouveau journal va voir le jour : baptisé *Vécu*, il prendra en compte le goût des amateurs de BD pour l'aventure *et les récits historiques, cocktail qui a* assuré le succès des albums de François Bourgeon, *les Passagers du vent*, dont le cinquième épisode a été vendu l'an dernier à trois cent mille exemplaires.

Cette réorientation de la politique éditoriale marque, après des éclatements de formules qui ont perturbé les amateurs traditionnels de la BD, le retour au classicisme. *« Conservatisme frileux »* pour temps de crise, comme le suggèrent les animateurs des *Cahiers de la bande dessinée ?* C'est possible. Toujours est-il que, après l'expansion dans l'euphorie et l'intronisation dans la République des beaux-arts, la bande dessinée devra trouver un nouveau souffle.

BRUNO FRAPPAT.

[Jean Giraud est né le 8 mai 1938, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). Après l'*Ecole des arts appliqués*, il commence sa carrière de dessinateur de BD à *Far West, Fripounet et Marisette, Ames vaillantes et Cœurs vaillants*, où il dessine des westerns. Au début des an*nées 60, Joseph Gillain (Jijé) lui confie* l'encrage des planches de Jerry Spring. En 1963, il commence à publier, dans *Pilote*, un western (sous le pseudonyme de Gir) qui deviendra par la suite la célèbre *saga du lieutenant* Blueberry, *en* association avec le scénariste Jean-Michel Charlier. C'est dans le journal *Hara-kiri* qu'il montrera, sous le pseudonyme de Moebius, le deuxième aspect de son *talent* de *graphiste*, en se lançant dans la science-fiction. En 1975, il sera l'un des fondateurs du journal *Métal hurlant*, où il publie l'une de ses créations les plus connues : *les Aventures d'Arzach*. Depuis plusieurs années, Girault, qui a publié une quarantaine d'albums de BD, a multiplié les recherches graphiques, notamment par sa participation à divers films, tant pour les décors que pour l'animation d'images : *Alien, Dune* et *Tron*. Il est l'auteur fran*çais de bandes dessinées le plus connu* aux Etats-Unis.]

La bulle gonfle les images se défilent

De notre correspondant

Angoulême. – De secousse en *mutation, le Salon* international de la bande dessinée d'An*goulême se porte bien, merci.* C'était au départ l'idée un peu folle de quelques copains osant afficher leur vice : ils étaient des bédéphiles. Farouchement. A l'époque, et dans une petite ville délicieusement provinciale comme Angoulême, cela ne faisait pas très sérieux. Surtout de la part de notables : Francis Groux était conseiller municipal, *Jean Mardikian maire adjoint.*

Après quelques ébauchés, le *Salon est né officiellement en* 1974. Et dès 1975, Franquin débarquait à Angoulême dans la voiture de Gaston la Gaffe, escorté par des Longtarin officiels, mais pas rancuniers. En 1976, le Salon s'inventait un lieu mythique : une bulle gonflable. Elle devait éclater l'année suivante, mais l'expression restera. 1977 : Hergé en personne descendit triomphalement l'artère piétonne à défaut de 5[e] Avenue.

Mais en 1979, Pierre Pascal, l'un des trois cofondateurs, *poussait un grand coup de* gueule : le Salon s'essoufflait. Il avait fait le plein des milieux spécialisés, mais n'avait pas su s'étendre au grand public, celui qui achète, ni donner aux éditeurs l'organisation technique qu'ils réclamaient. Castermann, par exemple, menaçait de ne plus revenir.

Derrière le constat et les querelles d'hommes *se profilait* aussi un enjeu politique : le pouvoir *municipal avait changé de* mains en 1977. Maire à trente ans, député l'année suivante, Jean-Michel Boucheron appartenait à cette jeune vague socialiste qui rêvait de « changer la vie » et en tout cas sa ville. En quelques mois, la page était tournée : les sympathiques amateurs des origines se retrouvaient sur la touche, les éditeurs *entraient au conseil d'adminis*tration du Salon, et un cabinet parisien de relations publiques devenait la cheville ouvrière de l'organisation. Le processus devait s'achever en 1981 avec l'élection du député-maire à la présidence, et la nomination en septembre 1982 de Pierre Pascal comme directeur *du Salon.*

Devenue un véritable Salon professionnel, *la manifestation* partit à la conquête du grand public. De dix mille visiteurs en 1974 on passait à quatre-vingt mille en 1981, à plus de cent mille en 1982. On se bouscule désormais sous les bulles par familles entières. Les auteurs dédicacent à la chaîne, tandis *que les éditeurs débitent* leurs albums par tonnes. Et pour tout arranger, le « BD » a reçu en 1982 des mains de M. Jack Lang, ministre de la culture, un brevet de parfaite respectabilité culturelle, c'était la *consécra*tion.

Accessoirement, le ministre n'était *pas venu les mains* vides : il a annoncé la création à Angoulême d'un musée national de la bande dessinée alimentée notamment par le dépôt légal de la Bibliothèque nationale. Ce « Centre nationale de la bande dessinée et de l'image » figurait parmi les grands projets de l'État. La visite du président de la République permettra sans doute de préciser le montage financier.

Le député-maire d'Angoulême a l'ambition de faire de l'image une activité permanente de sa ville. Il y a eu la galerie Saint-Ogan au *musée, la créa*tion en 1983 d'une section « *bande dessinée* » à l'École des Beaux-Arts, mais la pièce essentielle du dispositif sera ce musée national.

Entre-temps, le Salon avait tenté de conforter son appellation d'« international » en partant la fleur au fusil à la conquête du marché américain. L'exposition de New-York en avril 1983 a fait un « flop » : les USA sont gavés de *strips* et de comics, l'album reste une spécialité européenne. *Partout ailleurs* il fait figure de curiosité *exotique. le marché mondial* de la BD n'existe que sous la forme du cinéma d'animation. Tintin a connu un joli succès à la télévision américaine, mais ses albums ne se sont pas vendus pour autant, les Schtroumpfs nés de ce côté-ci de l'Atlantique nous sont revenus en force par l'industrie américaine du dessin animé.

Cette analyse, qui est *celle* du « plan image », et donc le *mariage de la technologie avec* la création a favorisé la nais*sance d'IO (image par ordina*teur) dans des locaux appartenant au syndicat mixte d'Angoulême. Le montage financier faisait intervenir le ministère de la culture, les collectivités locales mais aussi un éditeur comme Dargaud. Outre ces bonnes fées, le studio trouvait dans son berceau l'arme absolue : la palette électronique, *qui devait reléguer les* tubes de gouache au rang des *antiquités. Cette palette a été* la grande attraction du Salon 1984. M. Jean-Michel Boucheron assura à l'époque que IO emploierait quatre-vingts personnes en septembre 1984 et réaliserait une production ambitieuse : « Astérix ».

Les deux affirmations étaient imprudentes : *IO* n'était pas prêt à réaliser un long métrage. *la palette a été ramenée à sa* juste place, celle d'un outil *parmi d'autres, et* dix traceurs-gouacheurs ont été embauchés pour réaliser avec les techniques classiques une série pour Canal Plus. Et si le dessin animé made in Angoulême paraît promis à un bel avenir, ce sont des productions vidéo traditionnelles qui remplissent actuelle*ment le carnet de commandes* du studio. Après le lyrisme technologique d'Angoulême-11, Angoulême-12 sera peut-être le Salon du retour aux réalités.

JEAN-PIERRE DUFRENNE.

« PELLÉAS ET MÉLISANDE », à Lyon

Une vision belle et déconcertante

La modernité explosive de* Pelléas et Mélisande *continue, plus de quatre-vingts ans après la création, d'exercer sa tyrannie sur l'esprit des metteurs en scène, et à provoquer les chocs les plus violents. Après Ponnelle, Lavelli, Delvaux, – Pierre Strosser, dont on se rappelle la bouleversante réalisation de* la Clémence de Titus *– qui donne à l'Opéra de Lyon une vision totalement déconcertante du chef-d'œuvre de Claude Debussy.

Mélisande est absente de la première scène (sa voix vient de l'orchestre) : Golaud, en pyjama sous sa robe de chambre, entre hagard, un chandelier à la main dans une immense pièce obscure et s'effondre. Il revit comme une hallucination cette première rencontre, sans doute après la mort de sa femme. Un serviteur l'aide à se relever, péniblement, et à regagner son fauteuil.

Toute l'œuvre est ainsi vécue comme un retour en arrière, dans un unique décor : murs de marbre noir à gauche, portes-fenêtres démesurées à droite, séparées par des colonnes (qui reproduisent *exactement les cannelures et* la décoration des loges d'avant-scène) laissant largement pénétrer la lumière du soleil. Deux gros fauteuils de cuir, des sièges, une table de jardin, un transat, et c'est tout. Une demeure imposante, fin du dix-neuvième siècle, de quelque famille cossue (on devine sans cesse la présence muette du valet de chambre), un huis-clos.

Un verre d'eau claire

Ne cherchez ni fontaine, ni jardin, ni grotte, ni souterrain ; vous êtes chez Edgar Poë, *dans quel*que maison Usher, où tout ce qui *se dit se passe* sur un autre plan, imaginaire, onirique. Certes un infirmier vient abondamment bander le torse de Goland après sa chute ; on voit celui-ci faire la courte échelle à Yniold, ou malmener Mélisande, en une étreinte amoureuse désespérée. On assiste à ses louables efforts pour lutter contre le cauchemar qui l'entraîne, en buvant du whisky, en *faisant de l'équitation et de* l'escrime (lorsqu'il vient chercher son épée), etc. Comme le prie-Dieu, seul accessoire du livret qui se retrouve miraculeusement sur scène, lui, du moins, paraît bien réel, même si c'est Pelléas qui doit le soutenir (et non l'inverse) pour ne pas tomber dans le gouffre aux odeurs de mort.

Mais toute l'histoire que raconte *Pelléas et Mélisande* n'est qu'un jeu de langage, un univers qu'ils s'inventent pour fuir l'atmosphère obsédante de ce palais où ils sont enfermés : le cercle enchanté de leur amour, dont Golaud est exclu. Point de fleurs dans les mains de Mélisande ; Pel*léas sert le thé. Point de fontaine*, mais un verre d'eau claire, et *Mélisande jette sa bague* à travers la fenêtre. La tour n'est qu'une *fiction ; Mélisande s'abandonne* à son fauteuil ; Pelléas entre en habit, *remet son haut-de-forme et* sa canne à un serviteur ; ils sont joue contre joue ; elle s'étend par terre... *« Ce sont là jeux d'enfants »*, dit Golaud.

Même lors du dénouement tragique, l'impression d'irréalité subsistera ; pendant l'ultime duo d'amour, presque toute la largeur de la scène sépare Pelléas et Mélisande, qui ne s'embrasseront pas, Golaud poignardant son frère, corps à corps, avant qu'il ait fini de parler. Et l'on verra, à la dernière scène, Mélisande se dresser sur son fauteuil *(« C'est son âme qui pleure »)*, se lever et franchir enfin les immenses baies vitrées pour se perdre dans la campagne.

Vision très belle, comme toute cette mise en scène dont la rigueur et la poésie dans la disposition des personnages, les gestes les, lumières, soulignent irréfutablement à quelle profondeur Pierre Strosser ressent *le drame* lyrique de Maeterlinck et de Debussy. *Cela n'a semblé poser* nul problème au public lyonnais.

Pour trop bien connaître l'œuvre et en avoir vu tant d'inte*prétations diverses*, souvent sublimes, il me faut dire cependant combien celle-ci me gêne en interposant sans cesse un écran imaginaire entre la musique et le spectateur. L'effort d'accommodation qu'elle demande me paraît trop grand et trop arbitraire, avec les incohérences qu'entraîne forcément une réalisation aussi déconnectée du texte, et empêche littéralement d'écouter la musique.

J'en ai entendu assez cependant pour admirer l'interprétation *intense, passionnée*, de John-Eliot Gardiner, à la tête de son jeune orchestre de l'Opéra, d'une finesse et d'une qualité de timbres d'autant plus sensibles que le chef a dispersé les bois à travers les cordes, conformément à un vœu de Debussy. Et le décor unique permet de revenir à la version primitive, avec des interludes plus brefs, qui renforcent encore la tension dramatique.

L'excellente distribution obéit parfaitement à la conception de Strosser : le Golaud hanté de l'admirable José Van Dam, *le* Pelléas de François Le Roux, émou*vant*, tendre, *avec une prononcia*tion frémissante, une voix proche *du parlé qui manque un peu* d'étoffe, Diane Montagune (en alternance avec Colette Alliot-Lugaz), Mélisande de haute taille, mystérieuse, réservée, complexe, l'Arkel respectable, bien conservé, nullement aveugle, de Pierre Thau, et le saisissant Yniold de Françoise Golfier.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 12, 14, 15 et 17 février. L'Opéra de Lyon *organise, en marge de Pelléas, une* semaine de concerts Debussy, du 5 au 9 février.

Accord sur la bande FM parisienne

NRJ ACCEPTE D'ABANDONNER SA FRÉQUENCE

L'accord intervenu entre Radio 7, NRJ, Télédifusion de France (TDF) et la Haute Autorité va-t-il ramener la paix sur la bande de modulation de fréquence parisienne et permettre à l'auditeur de retrou*ver son confort d'écoute ?*

C'est ce qu'on peut espérer à partir du 7 février prochain, date à laquelle NRJ abandonnera la fréquence 92 Mhz qu'elle occupe illégalement depuis trois ans et demi. La plus populaire des stations privées parisiennes gagnera *alors la* fréquence 99,8 Mhz qui lui est cédée par la station publique Radio 7. TDF prendra en charge la diffusion de NRJ en lui garantissant un bon confort d'écoute sur toute la capitale.

La direction de Radio France, qui s'était émue de voir Radio 7 obligée de céder sa fréquence principale à une radio privée, se déclare aujourd'hui satisfaite d'un accord qui *« préserve l'équilibre entre secteur public et secteur privé de la radio »*. Radio 7 continue d'émettre sur 91,7 Mhz et se voit octroyer une fréquence supplémentaire (91,3 Mhz) pour pouvoir assurer une couverture complète de Paris avant que son émetteur ne soit transféré, courant 1986, sur la tour Eif*fel*.

Le Zola du Québec

Coproduction franco-canadienne, *le Crime d'Ovide Plouffe* utilise intelligemment, *sans le moindre arbitraire*, le talent de comédiens chevronnés, et d'abord celui de Gabriel Arcand, frère cadet du réalisateur, l'assassin du titre, et ceux *de nos compatriotes Jean Carmet* dans le rôle de l'associé d'Ovide Plouffe, ceux de l'infirme par qui le crime s'accomplit, et Véronique Jannot, la petite serveuse venue de France, et dont s'amourache pudiquement Ovide.

L'action, empruntée à la saga romanesque d'un écrivain à gros tirage du Québec, Roger Lémelin, se situe en 1949, à Québec même, dans une province confite en religion, avec, à *l'arrière-plan*, tout un refoulé sexuel. Denys Arcand, obligé de travailler avec des moyens réduits, s'attache à bien dégager une ligne romanesque ténue, dans la plus stricte tradition naturaliste.

Denys Arcand excelle à raconter une sorte de degré zéro de la passion. Mais l'humour noir avec lequel il traite ses personnages les éloigne irrémdiablement de nous.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

La magie des sous-bois

Jean-Louis Hourdin aime l'*illusion et* la poésie, le jeu et la fête. Pour mettre en scène *le Songe d'une nuit d'été*, il a disposé des gradins en demi-cercle, et, derrière, une structure de bois qui représente un théâtre. Jean-Louis Hourdin a fait entrer le *théâtre dans le théâtre comme* le fait Shakespeare lui-même, puisque *le Songe* c'est aussi les répétitions de *Pyram et Thysbée* par une troupe d'artisans qui s'improvisent comédiens.

Jean-Louis Hourdin a réalisé deux mises en scène. *L'*une est pompeuse. Héléna et Hermia, Démétrius et Lysandre, avec un manque de naturel qui frôle la caricature, déclament leur amour. Obéron, vêtu d'une cape rouge, ressemble à Satan ou à Dracula, mais ne peut passer pour le roi des elfes. Seul Puck, *lui aussi emberlificoté dans* une limousine cramoisie, est convaincant. Il bondit de l'un à l'autre, farfadet mâtiné de gnome. Tous subissent un étrange effet de l'attraction terrestre. Ils ne disent guère plus de quelques mots *sans* tomber à terre, ramper, se relever, puis tomber de nouveau.

Heureusement, il y a Bottom et Flute, comédiens pour rire. Jean-Louis Hourdin les a mis en scène avec beaucoup de naïveté et de poésie ; avec tant de drôlerie également, qu'on guette leur arrivée *qui chasse la poussié*reuse reine des fées endormie dans une niche de verdure kitch.

Hervé Pierre (Bottom) et Christian Dente (Flute) sont des illusionnistes. Ils font du théâtre qui va droit au cœur et qui rappelle enfin *le Songe d'une nuit d'été*. Nuit de théâtre où Shakespeare a *glissé de la magie dans* les sous-bois.

C. Ba.

★ Théâtre de Gennevilliers. 20 h 30.

Loup y es-tu ?

Deux sœurs rivales vivaient dans une belle demeure. La plus jeune s'est endormie, *elle* n'est pourtant pas la Belle au Bois dormant. Transportée dans le temps indéterminé des contes de grand-mère, elle rêve. Elle se voit petite paysanne en jupon large, écoutant la mère-grand – Angela *Lansbury* – qui a un visage poupin, des petites lunettes rondes et connaît des tas de contes effrayants. C'est le système victorien de l'éducation par la peur.

Avec *la Compagnie des loups*, de Neil Jordan, on apprend tout sur les étrangers dont les sourcils se rejoignent, et d'abord qu'il *faut s'en méfier. Les nuits de* pleine lune, ils se métamorphosent en loup-garou quand on leur marche sur les pieds.

La Compagnie des loups est une histoire à tiroirs, dont les séquences s'enchaînent sur un rythme flegmatique, dans une campagne humide, couleur de thé, pleine d'insectes dégoûtants, de cimetières, de chemins interdits. Les décors s'en tiennent à une esthétique boîte de chocolats. Les métamorphoses, malgré les hurlements, *le sang qui gicle*, les peaux arrachées, les chairs visqueuses, font guignol. Les acteurs ne savent pas trop quelle attitude adopter, les spectateurs s'ennuient un peu. Le film, *Prix* du jury à Avoriaz, est tiède.

C. G.

★ Voir films nouveaux.

Paris / programmes

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE DAMNÉ : Arcane (338-19-70), sam. 20 h 30 ; dim. 17 .

ARSÈNE MANGE SA SOUPE : Asile culturel (574-56-58), sam. 21 h.

VAE SOLI : Astelle théâtre (238-35-53), sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.

PINK THUNDERBIRD : Galerie 55 (en anglais) (326-63-51), sam. 20 h 30 .

LES PRÉNOMS EFFACÉS : Grand hall Montorgueil (296-04-06), sam. 20 h 30 ; dim. 18 h 30.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles »

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (296-06-11), sam. 19 h 30 : le Convive de pierre.

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), sam. 20 h 30 : le Misanthrope.

☞ CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer : Spectacle pour enfants : dim. 14 h 30 ; sam. 15 h : le Violon violet.

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : Temporale (Orage, en langue italienne).

☞ TEP (364-80-80), sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : Clair d'usine. Cinéma : sam. 14 h 30 ; dim. 20 h : l'Impératrice rouge, de J. von Sternberg (v.o.) ; Sans témoins, de N. Mikhalkov (v.o.)

BEAUBOURG (277-12-33) Cinéma-Vidéo : sam., dim. 16 h : Londres-Paris : Première en Ulm ; 19 h : Ananas, de A. Gitai ; Cinéma chinois : sam. 17 h 30 : la Tempête, de J. Shan ; 20 h 30 : Aujourd'hui, je me repose, de L. Ren ; dim. 14 h 30 : la Ville sans nuit, de T. Xiaodan ; 17 h 30 : Song Shije, de S. Hu ; 20 h 30 : Guan Hanqing, de X. Tao ; sam., dim. 15 h : Gertrude Stein ; When this you see, remember me, de P. Miller-Adato, M. Norris ; à 18 h : Arthur et Corinne Cantrill.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), dim. 14 h 30 : la Fille de Madame Angot ; sam. 20 h 30 : la Chauve-Souris.

THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), sam. 20 h 30 ; dim. 14 h 30 : Richard III ; sam. 18 h 30 : Herman Van-Veen (Hollande).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), sam. 21 h, dim. 16 h : le Moine noir.

AMANDIERS DE PARIS (366-42-17), sam. 20 h : Piedigrotta ; 21 h : la Vie cause de mort.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h : le Sablier.

ARCANE (338-19-70), sam. 20 h 30, dim. 17 h : le Damné.

☞ ARTS-HEBERTOT (387-23-23), sam., dim. 15 h et sam. 21 h : Poil de carotte – Un voyageur.

ASILE CULTUREL (574-56-58), sam. 21 h : Arsène mange ta soupe.

ASTELLE-THÉÂTRE DU XIXe (238-35-53), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Vae Soli.

ATALANTE (606-11-90), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Journal d'un chien.

☞ ATELIER (606-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : la Danse de mort.

☞ ATHÉNÉE (742-67-27), sam. 20 h 30 : les Serments indiscret; Voyages d'hiver.

☞ BASTILLE (357-42-14), sam. 19 h 30 : Conversation chez les Stein sur monsieur de Gœthe absent (dern.), sam. 21 h, dim. 17 h : Still Life.

☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Tailleur pour dames.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16), sam. 18 h et 21 h : Théâtre de Bouvard.

☞ CARTOUCHERIE, Epée de Bois (808-39-74), Th. de la Tempête (328-36-36), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Rêves.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), sam. 20 h 30 : Un rite pour le dire.

CITÉ UNIVERSITAIRE (589-38-69), Grand-Théâtre, sam. 20 h 30 : Mille francs de récompense ; La Resserre, sam. 20 h 30 : Le train était à l'heure ; Galerie, sam. 20 h 30 : le Plus Heureux des trois.

☞ CITHEA (357-99-26), sam. 22 h : le Crime anglais.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Léocadia.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir, sam. 22 h 30, dim. 17 h 30 : Lili.

DAUNOU (261-69-14), sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : le Canard à l'orange.

DÉCHARGEURS (236-00-02), sam. 19 h : Mystère bouffe, sam. 21 h : Et si je mettais un peu de musique.

DIX-HEURES (606-07-48), sam. 20 h 30 : Repas de famille : 22 h : Scènes de ménage.

EDEN-THÉATRE (356-64-37), sam. 21 h, dim. 17 h : Architruc.

EDOUARD-VII (742-57-49), sam. 17 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Chapitre II.

EPICERIE (272-23-41), sam. 20 h 30 : la Drôlesse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), sam. et dim. 17 h, sam. 21 h : le Misanthrope.

ESPACE ACTEUR (262-35-00), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Cahier de brouillon sur une pelouse entretenue.

ESPACE KIRON (373-50-25), sam. 20 h 30 : Coelina ou l'enfant du mystère.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19), sam. 18 h 30, dim. 16 h : les Hivernants, sam. 20 h 30 : le Misanthrope, sam. 22 h 30 : Madras.

ESSAION (278-46-42), I. sam. 19 h : Hiroshima mon amour 85 ; 20 h 30, sam. 17 h : Un habit d'homme. II. 18 h 30 : la Tour d'amour (dern) ; 21 h : Caméléon.

☞ FONTAINE (874-74-40), sam. 17 h et 21 h 30, dim. 16 h : Orphée aux enfers.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), sam. 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Love.

GALERIE 55 (326-63-51), sam. 20 h 30 : Pink Thunderbird.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), sam. 20 h 30, dim. 18 h 30 : les Prénoms effacés.

HUCHETTE (326-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ JARDIN D'HIVER (255-74-40), sam. 16 h et 21 h : Usinage.

LA BRUYÈRE (874-76-99), sam. 21 h, dim. 15 h : Guérison américaine.

☞ LIERRE-THÉATRE (586-55-83), sam. 20 h 30, dim. 17 h : l'Opéra nomade.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34), sam. I. 18 h : Le pupille veut être tuteur ; 20 h : les Eaux et les Forêts ; 21 h 45 : le Prophète. – II. 18 h : la Gazelle après minuit ; 20 h : Pour Thomas ; 21 h 45 : Hiroshima mon amour. Petite salle, 18 h : Parlons français, no 2 ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

☞ LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), sam. 19 h 30, dim. 16 h : Hedda Gabler, sam. 21 h 30 : la Plus Forte.

☞ MADELEINE (265-07-09), sam. 20 h 45, dim. 15 h : l'Ouest, le vrai.

MARIE-STUART (508-17-80), sam. 22 h : Savage Love.

MARIGNY (256-04-41), sam. 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon ; Salle Gabriel (225-20-74), sam. 21 h 30 : la Berlue.

☞ *MATHURINS* (265-90-00), sam. 18 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Un drôle de cadeau ; Petite salle sam. 21 h, dim. 16 h 30 : Louki que quoi dont où.

MICHEL (265-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Bluffeur.

☞ MOGADOR (285-28-80), sam. et dim. 14 h : l'Histoire du cochon qui voulait maigrir pour épouser Cochonnette.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 16 h : Duo pour une soliste. Petite salle, sam. 21 h, dim. 16 h : Arbres de vie.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (331-11-99), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : le Chat de la Saint-Sylvestre.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Louloute.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), sam. 21 h, dim. 15 h : A l'ombre des années en fleurs.

POCHE MONTPARNASSE (548-92-97), sam. 21 h : Kidnapping.

PORTE-DE-GENTILLY (580-20-20), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Toi et tes nuages.

☞ PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), sam. 18 h 15 et 21 h 15, dim. 15 h : Deux hommes dans une valise.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), sam. 20 h 30, dim. 17 h : la Fille de Rappaccini.

RANELAGH (288-64-44), sam. 21 h : Et à la fin était le bang.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39), sam. 16 h et 21 h, dim. 15 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : On m'appelle Emilie.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Tous aux abris.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), sam. 20 h 30 : le Café par exemple.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). I. sam. 20 h 30, dim. 17 h : l'Ecume des jours. II. sam. 20 h 30 : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas-cadres, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), sam. 21 h, dim. 17 h : les Bâtisseurs d'empire ; Pièces détachées.

THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), sam. 20 h 30 : Androclès et le lion.

☞ THÉATRE 14 (545-49-77), sam. 20 h 45 : le Malentendu.

THÉATRE NOIR (346-91-93), dim. 14 h : Une journée pour Laabi.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, sam. 21 h, dim. 17 h : Games.

☞ THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Exil.

Samedi 26 - Dimanche 27 janvier

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), sam. 21 h : Lysistrata.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), sam. 20 h 15 : Rattraper le temps ; dim. 20 h 30 : 12 m² de théâtre politique.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, sam. 19 h, dim. 15 h : Cinq Nô modernes.

THÉATRE DE L'UNION (246-20-83), sam. 20 h 45, dim. 16 h 30 : Dis à la Lune qu'elle vienne.

TOURTOUR (887-82-48), sam. 20 h 30 : Calamity Jane ; 22 h 30 : Carmen cru.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), sam. 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : Chacun pour moi.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92), sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54), sam. 20 h 30, dim. 18 h : Deux sous pour tes pensées.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), sam. dim. 21 h : Chansons françaises.

L'ÉCUME (542-71-16), sam. 20 h 30 : P. Fernandez, Ph. Cune ; dim. 20 h 30 : Will et Toc.

GYMNASE (246-79-79), sam. 21 h, dim. 16 h : Thierry Le Luron.

MARIE-STUART (508-17-80) sam. 20 h 30 : L. Klein.

MOGADOR (285-28-80) sam. et dim. 16 h 30 : sam. 20 h 30 Bye-Bye Show-Biz.

OLYMPIA (742-25-49), sam. 20 h 30, dim. 17 h : G. Bécaud.

PALAIS DES CONGRÈS (758-17-94), sam. dim. 14 h et 17 h 30 : Ch. Goya.

☞ PALAIS DES SPORTS (828-40-90), sam. 20 h 30 : Ch. Couture (dern.).

REX (293-60-99) sam. 20 h 30, dim. 16 h : J. Iglesias (dern.).

☞ THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), sam. 20 h 30; dim. 14 h 30 : Hollywood Paradise.

La danse

18 THÉATRE (226-47-47), sam. 20 h 30, dim 16 h : Cie du Bijave (dern.).

PALAIS DES GLACES (607-49-93) sam. 21 h, dim. 15 h : Cie A. Germain.

TH. DE PARIS (280-09-30), sam. 20 h 30 : J. Baiz.

TH. PRÉSENT (203-02-55), sam. 20 h 30, dim. à 17 h : au port de Grese.

Opérettes

ELDORADO (241-21-80), 20 h 30, sam. 14 h 30, et 20 h 30 dim. 15 h : Hourra Papa.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : les Mille et Une Nuits.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
SAMEDI 26 JANVIER

15 h : Hommage à J. Weissmuller : le Trésor de Tarzan, de R. Thorpe ; 17 h, Hommage à P. Dudan : Manouche, de F. Surville ; 19 h : Cinéma chinois : Florilège : la Dot en carton, de Sang Hu ; 21 h : 70 ans d'Universal : les Survivants de l'infini, de J. Newman.

DIMANCHE 27 JANVIER

15 h, Hommage à Roger Karl : Fort Dolores, de R. Le Henaff ; Cinéma chinois : Florilège ; 17 h, Vive Madame !, de Sang Hu ; 19 h : Jours ensoleillés, de Cao Yu (v.o., traduction simultanée) ; 21 h : 70 ans d'Universal : *la Muraille d'or*, de *J. Pevney*).

BEAUBOURG (278-35-57)
SAMEDI 26 JANVIER

Carte blanche à Theo Angelopoulos : 15 h, Senso, de L. Visconti ; 17 h : les Anges aux figures sales, de M. Curtiz ; Cinéma japonais. La bombe ; 19 h, Vivre dans la peur, de A. Kurosawa ; Cinéma japonais. Remake ; 21 h, Les deux musashi, de K. Watanabe.

DIMANCHE 27 JANVIER

Carte blanche à Theo Angelopoulos : 15 h, A bout de souffle, de J.-L. Godard ; 17 h, l'Enfer de la corruption, de A. Polonsky ; Cinéma japonais – le documentaire : 19 h, les Soldats au combat, de F. Kamei (v.o., traduction simultanée ; Issa Kobayashi, de F. Kamei (v.o., traduction simultanée) ; 21 h, Shanghai, de F. Kamei (v.o., traduction simultanée) ; la Flotte navale sur le Yang-Tse, de S. Kimura (v.o., traduction simultanée).

Les exclusivités

AIDA (It., v.o.) (inédit) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ALSINO EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), République Cinéma, 11e (805-51-33).

AMADEUS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V. f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75).

LES AMANTS TERRIBLES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; *Olympic, 14e (544-43-14)*.

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ANOTHER COUNTRY (*Histoire d'une trahison*) (*Brit., v.o.*) : *Gaumont Halles*, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-26).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : *Forum* Orient Express, 1er (233-42-26) ; Parnassiens, 14e (320-10-19).

A NOUS LES GARÇONS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

L'AUBE ROUGE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e, (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

BÉBÉ SCHTROUMPF (Belg.) : George V, 8e (561-41-46) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

BOLÉRO (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (563-16-16) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Paris Ciné-I, 10e (770-21-71).

BOY MEETS GIRL (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25)

BRIGADE DES MŒURS (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (*Franco-it.*) : *Publicis Matignon*, 8e (359-31-97).

LA CORDE RAIDE (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (575-94-94) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (564-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE CRIME D'OVIDE PLOUFFE (Canadien-français) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

EMMANUELLE IV, George V, 8e (562-41-46).

LES ENRAGÉS (Fr.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

L'ÉTÉ PROCHAIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES FOLIES ORDINAIRES DE CHARLES BUKOWSKI (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

GLAMOUR (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

GREMLINS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Français, 9e (770-33-88).

L'HISTOIRE SANS FIN, (All., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (351-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LOVE STREAMS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George V, 8e (562-41-46) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46); Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-07-76) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

1984 (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : *Opéra Night, 2e (296-62-56)*.

NEMO (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46).

LE PAPE DE GREENWICH VILLAGE (A. v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (561-94-95) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; *UGC Gobelins*, 13e (336-23-44) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PARTENAIRES (Fr.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (562-41-46).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38).

PHILADELPHIA EXPERIMENT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; (v.f.) : Lumière, 9e (247-49-07) ; *Maxéville*, 9e (770-72-86) ; Bastille, 12e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

LA POULE NOIRE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

QUILOMBO (Brésilien, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RÉVEILLON CHEZ BOB (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

LES RIPOUX (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

RENDEZ-VOUS A BROAD STREET (A. v.o.) : Colisée, 8e (359-29-45).

LES RUES DE L'ENFER (A.) (**) v.f. : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LES SAINTS INNOCENTS (Esp. v.o.) : *Forum Orient-Express, 1er (233-42-26)* ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LA 7e CIBLE (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; George V, 8e (562-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

SHEENA, LA REINE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George V, 8e (561-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SOUVENIRS SOUVENIRS (Fr.) : Reflet Balzac (H. sp.), 8e (561-10-60).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

TRAIN D'ENFER (Fr.) Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Studio Galande, 5e (H. sp.) (354-72-71).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Lumière, 9e (246-49-07).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LES FILMS NOUVEAUX

L'APOCALYPSE DE L'OCÉAN ROUGE, film franco-italien de John Old junior, v.o. : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA COMPAGNIE DES LOUPS, film britannique de Neil Jordan, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE DÉFI DU TIGRE, film américain de Walter Gordon : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

JE VOUS SALUE MARIE, film franco-suisse de Jean-Luc Godard : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) : Olympic Marilyn, 14e (544-43-14).

PALACE, film français d'Edouard Molinaro : Forum, 1er (293-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS, film français de Jean-Pierre Vergne : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

UN FILM, film français de Michel Hanoun : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).



Samedi 26 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Série noire : Meurtres pour mémoire.
D'après le roman de D. Daeninckx, adapt. et réal. C. Veillot et L. Heynemann, avec C. Boisson, C. Malavoy, G. Marchal.
Une jeune femme recherche les causes des meurtres de son fiancé et de son père, froidement abattus tous deux à vingt ans d'intervalle. Une enquête menée par l'inspecteur Cadin.

22 h 10 Droit de réponse : Les notaires.
Emission de Michel Polac.
Avec Mᵉ Chardon, ancien président du conseil supérieur du notariat, Mᵉ Sanséau, président de la Caisse de garantie des notaires, Mᵉ Gibelin (Syndicat des notaires), Mᵉ Daublon (Syndicat des notaires de France), un représentant de la chancellerie, le professeur Lichaire chargé de mission auprès du premier ministre, M. J.-P. Michel, député PS de la Haute-Saône, des notaires, des clients de notaires...

0 h Journal.

0 h 20 Ouvert la nuit.
Alfred Hitchcock présente... *le Faux Pas.*
Extérieur nuit ; Performances l'auberge espagnole.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker. *Autour de Michel Jonasz, Dalida, Gilbert Bécaud, Catherine Lara, Claude Barzotti...*

22 h 5 Magazine : Les enfants du rock.
Sex machine ; Rockorico.

23 h 20 Journal.

23 h 35 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 04 Disney Channel.
Cocktail de dessins animés et de divers programmes de Walt Disney Channel.
La toute nouvelle émission dont FR 3 est très fière. Toute la famille est réunie pour regarder Donald et Daisy, Mickey et Minnie... la petite souris. Les programmes de Disney Channel, la chaîne privée américaine, sélectionnés par Gérard Jourd'hui, dont les DTV, petits vidéoclips... à tomber.

21 h 55 Journal.

22 h Feuilleton : Dynastie.
Jeff, malade, tourne en rond. Blake offre 100000 dollars à Sammy Jo. Krystle et Blake débordent de joie.

23 h La vie de château.
Jean-Claude Brialy reçoit trois invités : Daniel Auteuil, Renée Faure, Denise Gence.

23 h 30 Festival de la BD à Angoulême.
Remise du Grand prix « Alfred ».

23 h 45 Musiclub.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 35, Belle et Sébastien ; 18 h 25, Un trait c'est tout ; 18 h 31, Clip Clap ; 18 h 35, Foncouverte ; 19 h 6, Atout PIC ; 19 h 15, Journal ; 19 h 55, SOS Saturnin.

CANAL PLUS

20 h 25, Championnat de France de football : Nantes-Bordeaux ; 22 h 20, Le radeau d'Olivier ; 23 h, Cinéma : **Contamination** ; 0 h 30, Cinéma : **Meurtre d'un bookmaker chinois** ; 2 h 15, *Cinéma* : **Emmanuelle IV** ; 3 h 45, *Variétés* : Girls of Paris ; 4 h 40, Cinéma : **Horizons perdus.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Série noire : l'Ennemi public nº 2**, de G. Lecas.
22 h 10 **Démarches.** Avec Ghislaine Bavoillot.
22 h 30 **Musique** : Ricercare, l'écriture canonique chez Jean-Sébastien Bach : « l'Offrande musicale ».

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** : *Symphonie nº 8 en ut mineur*, de Bruckner par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. C.M. Giulini.
23 h **Les soirées de France-Musique** : le zodiaque bien tempéré – le verseau ; à 1 h, l'arbre à chansons : la chanson dans la musique de film.

Dimanche 27 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Orthodoxie, Présence protestante, le Jour du Seigneur.
Pour célébrer la Semaine de prières pour l'unité des chrétiens, les trois émissions habituelles réalisent ensemble un programme de deux heures et demie, en direct de Marseille. Reportages. A 11 h., messe œcuménique célébrée en l'église Notre-Dame de la Vieille-Major de Marseille.

12 h 2 Midi presse.
De P.-L. Séguillon.
Invité : M. Anicet Le Pors, ancien ministre, membre du comité central du PCF.

12 h 30 Télé-foot 1.

13 h Journal.

13 h 25 Série : Starsky et Hutch.

14 h 20 Les animaux du monde.

15 h Sports dimanche.
Eurovision : Prix d'Amérique, en direct de Vincennes.

17 h 5 Variétés : La belle vie.
De Sacha Distel. *Avec Pierre Desproges, Danièle Thompson, Luis Rego.*

18 h Série : Le vent d'Australie.

19 h Sept sur sept.
Le magazine de la rédaction présenté cette semaine par Jean Lanzi. *Avec Patrick Sébastien, imitateur très populaire.*

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Cent dollars pour un shérif.
Film américain de H. Hathaway (1969), avec J. Wayne, G. Campbell, K. Darby, J. Slate, R. Duval, D. Hopper (Rediffusion).
Pour venger son père assassiné, une adolescente engage un vieux shérif borgne et alcoolique. Ils partent à la poursuite du criminel avec un Texas Ranger. Western hollywoodien traditionnel : l'aventure, c'est l'aventure. Ce film est, dans le genre, brillamment réalisé. John Wayne et la jeune Kim Darby forment un curieux couple.

22 h 30 Sports dimanche soir. *L'actualité sportive du week-end.*

23 h 25 Journal.

23 h 45 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 45 Journal.

13 h 20 Dimanche Martin (suite).

17 h Série : les Brigades du Tigre.

18 h Stade 2 (et à 20 h 20).

19 h Feuilleton : Clémence Aletti.
De P. Kassovitz et A. Kirsner, avec Dominique Labourier, Jacques Denis et Bernard Le Coq.
Un juge d'instruction est assassiné ; sa sœur, commissaire de police, prend l'affaire en main. Inspiré d'un fait divers. Bien mené.

20 h Journal.

20 h 35 Jeu : Le grand raid.

21 h 30 Pour le meilleur ou pour le pire.
L'empire des hommes au Japon. Enquête de Y. Madoka, réal. Mosco. *Au Japon pas de salut pour la femme non mariée. Mais mariée elle est reléguée au foyer. Que choisissent-elles ? Premier volet d'une série sur la situation des femmes dans différents pays du monde. Un reportage impressionnant.*

22 h 35 Opus 85.
Magazine musical d'Eve Ruggieri.
Un pianiste inconnu en France : Jorge Bolet ; un grand compositeur : Gustav Mahler ; un grand chef : Sir Georg Solti ; Actualité du livre et du disque.

23 h 20 Journal.

23 h 45 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Mosaïque.
Emission de l'ADRI. *Autour du thème : le désert, les événements d'Ethiopie et du Sahel. Avec Haroun Tazieff, nos collaborateurs Daniel Junqua et Tahar Ben Jelloun, Thomas Jallaud.*

13 h Magazine 85.

15 h Musique pour un dimanche (et à 17 h 40).

15 h 15 Théâtre : le Bavard imprudent.
Pièce de C. Goldoni, mise en scène J. Bouchaud et G. Werler, par le Théâtre Puzzle-Jean Bouchaud.
Béatrice, veuve riche mais vieillissante, prend comme locataire Octave, qu'elle aime, et sa servante Coraline, qu'elle ne peut souffrir... Par l'auteur de la Trilogie de la villégiature, *le grand dramaturge du dix-huitième siècle.*

17 h Boîte aux lettres : Autour de René Char.
Emission de Jérôme Garcin.
Le poète René Char exige le silence total sur sa personne, et demande que l'on donne exclusivement la parole au poème. Peu ou pas de documents donc : quelques photos, des manuscrits... On bavarde un peu, mais l'esprit de Char est dans l'ensemble respecté.

20 h 35 Architecture et géographie sacrée.
Série de P. Barba-Negra.
Teotihuacan, capitale mythique du Mexique ancien, la plus grande agglomération parmi les villes précolombiennes. Une tentative cinématographique de cerner la dimension géographique et sacrée d'un monument. Un essai-poème sur l'idée de civilisation traditionnelle et de religion.

21 h 30 Aspects du court métrage français.
L'Homme aux chats, d'H. Glaeser.

22 h Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit : la Porte du large.
Film français de M. L'Herbier (1936), avec V. Francen, M. Chantal, J.-P. Aumont, R. Toutain, G. Sloux, J. Baumer (N.).
Elève de l'Ecole navale de Brest, le fils du commandant s'éprend d'une femme dont il ignore qu'elle est fiancée à son père. Ce film sentimental et mélodramatique fait partie des œuvres de commande que Marcel L'Herbier exécutait – avec soin à cette époque. Les jeunes acteurs y apportent de l'humour. C'est aussi un hommage au métier de marin.

0 h 20 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

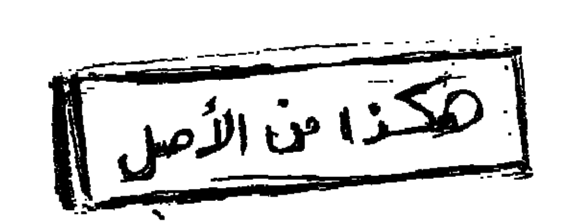
10 h 45, Cinéma : **le Grand Pardon** ; 13 h 25, Cabou Cadin (Gil et Jo, Max Romana) ; 14 h 10, Série : Ellis Island ; 15 h, Série : Soap ; 15 h 25, Série : Batman ; 15 h 55, Série : Robin des Bois ; 16 h 45, Documentaire : les ateliers du rêve ; 17 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Club de la presse ; 20 h 30, Cinéma : **une Chambre en ville** ; Cinéma : **la Banquière** ; 0 h 10, Cinéma : **Meurtre par décret** ; 1 h 55, Spécial Elvis Presley.

FRANCE-CULTURE

11 h, **Histoires du futur** ; 12 h, **Des papous dans la tête** ; 13 h 40, **L'exposition du dimanche** : hommage à Magritte ; 14 h, **Le temps de se parler** ; 14 h 30, **Série noire** : le salon du prêt à saigner, de J. Bialot ; 16 h 24, **La tasse de thé** : Ça s'est passé cette semaine ; à 17 h 45, histoire-actualité (immigrés, la seconde génération) ; 19 h 10, **Le cinéma des cinéastes** : « Je vous salue Marie », de J.-L. Godard ; 20 h, **Musique** : collection de timbres, rétrospective 1984.
20 h 30 **Atelier de création radiophonique** : Roger Blin.
22 h 30 **Musique** : semaines musicales internationales d'Orléans 1984.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 5, **Cantate** : BWV 72 de Bach ; 10 h, **Gustav Mahler à Vienne** : l'été 1903 ; 12 h 5, **Magazine international** ; 14 h 4, **Programme proposé en disques compacts** : œuvres de Mozart, Franck, Kantorow, Respighi, Bach, de Falla ; 17 h, **Comment l'entendez-vous ?** « le clan familial dans l'opéra » avec Christian Ivaldi ; œuvres de Debussy, Wagner, R. Strauss, G. Verdi ; 19 h 5, **Jazz vivant** : le quintette du contrebassiste Dave Holland ; 20 h 4, **Avant-concert.**
20 h 30 **Concert** (donné à Paris le 15 décembre 1984) : « Fantasiestücke » pour piano, « Kreisleriana » de R. Schumann, Six études, Deux danses, Sonate nº 4 en fa dièse majeur de Scriabine, par Mikhaïl Rudy, piano.
23 h **Les soirées de France-Musique** : Ex-libris ; à 1 h, Les mots de Françoise Xenakis.



هكذا من الأصل

Économie

REPÈRES

Déficit budgétaire : le montant s'accroît aux Etats-Unis.

Le budget fédéral américain a enregistré, en décembre 1984, un déficit de 15,2 milliards de dollars, portant le total pour les trois premiers mois de *l'année financière 1985 à 72,5 milliards, annonce* le Département du Trésor. Ce déficit trimestriel est en hausse de 14,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 1984 (63,3 milliards de dollars). Les recettes budgétaires ont totalisé 166,1 milliards, en hausse de 11,2 %, alors que les dépenses ont progressé de 12,2 % pour atteindre 238,6 milliards, dont 49,4 milliards au titre du service de la dette publique (+ 23,3 %).

Prix de l'essence : vive inquiétude chez les pompistes.

Les pompistes nourrissent une vive inquiétude pour l'avenir de leur profession face à l'instauration, attendue dans les prochains jours, d'un régime de liberté des prix pour les carburants. La profession des détaillants indépendants *« est sinistrée et en état d'urgence »,* déclare la Fédération nationale du commerce et de l'artisanat de l'automobile (FNCAA), qui craint la disparition de 15 000 points de vente pour un réseau de 37 000 à 38 000 stations en France. Le CID-UNATI (6 500 adhérents) se déclare *« particulièrement inquiet »* sur l'avenir immédiat des distributeurs indépendants si les pouvoirs publics décident la fin des prix imposés pour les carburants. Le gouvernement a *« donné satisfaction »* aux compagnies pétrolières et aux grandes surfaces, qui bénéficient désormais d'un *« monopole de fait de la distribution »,* estime la FNCAA (10 000 adhérents).

Transports : pas de métro français pour le Nigéria.

Le gouvernement de l'Etat de Lagos, la capitale du Nigéria (qui est un Etat fédéral), a décidé de mettre fin au contrat le liant à un consortium de dix-neuf sociétés françaises. Ce contrat prévoyait la construction du premier métro d'Afrique noire dans cette ville surpeuplée, qui souffre de difficultés de transport endémiques. Le ministre des travaux publics et des transports de l'Etat, M. Akangbe Kenku, a annoncé, le 25 janvier, la décision de son gouvernement de *« terminer »* ce contrat, qui avait été signé en septembre 1982 pour un montant de 698 millions de nairas (un naira = 11 FF). Le contrat avait été signé avec la compagnie Interinfra, à laquelle étaient associées dix-huit sociétés françaises, dont SPIE-Batignolles et la Société générale d'entreprises pour le génie civil. La CGE-Alsthom, Jeumont-Schneider et la Sofretu (filiale de la RATP) participaient aussi au projet. — *(AFP.)*

Balance des paiements : forte diminution de l'excédent en Grande-Bretagne.

La balance des paiements courants britannique a enregistré un excédent de 196 millions de livres seulement en 1984, contre 2 294 millions en 1983 et une prévision de 2 milliards dans le budget publié en mars 1984. La grève des mineurs aurait coûté à cette balance, selon les estimations officielles, 2,75 milliards de livres, à cause d'une hausse des importations énergétiques et d'une baisse des exportations pétrolières. Globalement, les ventes à l'étranger ont atteint 70 414 millions de livres (+ 16 %) et les achats 74 551 millions (+ 21 %), soit un déficit de 4 137 millions (1 105 millions en 1983), le résultat le plus mauvais depuis 1974. Pour sa part, l'excédent des échanges invisibles a représenté 4 333 millions de livres (3 399 millions en 1983). — *(AFP.)*

Les nouvelles déductions fiscales en faveur du logement bénéficieront aux emprunts contractés depuis le 1er janvier

Les déductions fiscales supplémentaires décidées le 23 janvier par le gouvernement pour relancer la construction de logements feront l'objet d'un projet de loi qui sera soumis au Parlement lors de la prochaine session, c'est-à-dire au mois d'avril.

Ce projet apportera un certain nombre de précisions sur les mesures qui viennent d'être annoncées, notamment celles concernant l'utilisation de l'épargne-logement (plans et comptes) pour l'achat d'une résidence secondaire. Il semble à peu près certain, en l'état actuel des choses qu'une personne ayant déjà bénéficié d'un prêt épargne-logment et l'ayant remboursé, pourra utiliser la *nouvelle possibilité qui* vient d'être ouverte pour acquérir une résidence secondaire. La question qui peut se poser est de savoir si deux comptes pourront être utilisés conjointement dans une même famille, l'un pour une résidence principale, l'autre pour une résidence secondaire : la réponse sera à peu près sûrement négative.

Les déductions fiscales quant à elles, joueront immédiatement : les *emprunts contractés* depuis le 1er janvier 1985 pour se loger en bénéficieront de même que les *travaux engagés* depuis cette date pour économiser de l'énergie (la date de la facture sera la référence).

En ce qui concerne le Fonds spécial de grands travaux (FSGT), à l'honneur, lui aussi dans le plan du *23 janvier, le gouvernement* a annoncé qu'il allait débloquer 700 millions de francs. En fait, cette somme ne représente nullement un crédit supplémentaire ; elle s'imputera sur les 6 milliards de francs prévus par l'Etat en 1985 dans la quatrième tranche du Fonds.

Jusqu'à présent seuls 4,5 milliards de francs avaient fait l'objet d'un engagement de dépenses. Les pouvoirs publics viennent de décider d'y ajouter 700 millions et d'en faire bénéficier les routes, les infrastructures de transport, la sécurité routière. Ces crédits affectés aux travaux publics ne pourront pas être supprimés en cours d'année à des fins de compression du déficit budgétaire.

Accélération

C'est là une nouveauté par rapport aux pratiques des années 1982-1984, qui avaient vu le Fonds de régulation conjoncturelle annuler des milliards de francs de crédits votés par le Parlement et inscrits au budget. En même temps qu'une garantie de dépenses, la décision du gouvernement correspond à une accélération des engagements de travaux.

Le FSGT est financé par une taxe spécifique sur l'essence qui est régulièrement augmentée : 1,4 centime par litre en novembre 1982, 2,7 centimes en février 1983, 4,7 centimes par litre depuis août 1984. Cette taxe sera portée — le Parlement l'ayant autorisé le 11 décembre dernier — à 6,7 centimes par litre en avril 1985, ce qui a permis de lancer au début de l'année une quatrième tranche du Fonds. Le 1er juin 1986 cette taxe passera à 9,7 centimes. Elle a rapporté 82 millions de francs en 1982, 848 millions en 1983, 1 270 millions l'année dernière et devrait rapporter 2,18 milliards de francs cette année.

Les premières années, les travaux du FSGT sont financés par des emprunts : deux de 2 milliards de frans sur le marché obligataire, un de 500 millions de francs auprès de la Banque européenne d'investissement, soit 4,5 milliards de francs.

La taxe spéciale sur l'essence assure dans un premier temps le *service des emprunts (remboursement* du capital et des intérêts) avant de fournir — une fois montée en puissance — l'essentiel du financement d'Etat des travaux, les collectivités locales participant également de leur côté avec leurs propres moyens au financement de ceux-ci.

CHEZ PECHINEY

M. Bernard Pache remplace M. Georges Besse à la présidence

M. Georges Besse a certes quitté la présidence de Pechiney, mais il laisse à sa place l'homme dont il avait fait un véritable directeur de cabinet et dont on se *plaît* à dire, dans l'entreprise, qu'il est *« bessien ».*

Consulté sur sa succession, le nouveau PDG de la régie Renault aurait donné deux noms du sérail : ceux de MM. Bernard Pache et de Georges-Yves Kerven, le « patron » de l'aluminium, la branche principale de Pechiney. Le ministère du redéploiement industriel et du commerce *extérieur, qui a la tutelle de l'entre*prise, avait, pour sa part, envisagé de remettre en selle M. Raymond Lévy, l'ancien président d'Usinor, remercié un peu fraîchement l'an passé par M. Laurent Fabius.

Mais le premier ministre a gardé les inimitiés qu'il avait comme ministre de l'industrie et récusé ce choix.

M. Bernard Pache, finalement choisi (ce *qui confirmera* le conseil d'administration du 29 janvier), est entré chez Pechiney en 1967 après un passage — traditionnel chez les « corpsards » (1) — dans des cabinets ministériels auprès de MM. Michel Maurice-Bokanowski, puis Raymond Marcellin, ministre de l'industrie.

Lorsque M. Besse est nommé, en 1982, à la tête de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, M. Pache, son cadet de sept ans — il a cinquante ans *aujourd'hui,* — est alors directeur de la politique industrielle et de l'analyse de gestion.

Esprit de corps ou filiation plus profonde ?

M. Besse en fera, un an plus tard, le véritable numéro deux de l'entreprise comme directeur délégué, fonction dans laquelle il aura en charge les affaires sociales, la communication et l'aménagement industriel régional (en fait les conversions).

Pourtant, lorsque M. Gérard Munera, responsable de la branche nucléaire, quittera Pechiney, en novembre 1984, M. Pache sera appelé à *le* remplacer. Certains y verront une disgrâce. Mais c'est mal connaître l'intérêt jamais démenti de M. Besse pour le nucléaire et sans doute l'ambition nouvelle qu'il avait pour cette branche. Avec M. Pache à la tête d'un des cinq grands mondiaux de l'aluminium, une chose est certaine : la restructuration engagée par M. Besse sera bien poursuivie.

B. D.

(1) Polytechnicien et ingénieur des mines.

La future ligne de car-ferry Caen-Portsmouth fait des vagues

Zizanie gouvernementale

Alors qu'elle ne doit être inaugurée, au mieux, qu'au début de l'été 1986, la liaison par car-ferry Caen-Portsmouth fait des vagues. Le feu vert a-t-il réellement été donné ? Y aurait-il des manœuvres de dernière heure ou des tentatives dilatoires pour faire échouer le projet ? Toujours est-il que l'affaire s'embrouille *et, pour utiliser un terme de marine,* on est dans la « purée de pois ».

Le 17 janvier, M. Mexandeau, ministre délégué chargé des PTT, conseiller général du Calvados, qui défend ce projet « bec et ongles » reçoit une lettre de son collègue secrétaire d'Etat à la mer, M. Guy Lengagne, qui lui annonce, après avoir fait examiner le dossier par des experts, qu'il est d'accord pour l'ouverture de cette ligne. Sans perdre une minute, et profitant de l'absence de son rival M. d'Ornano, président (UDF) du conseil régional de Basse-Normandie en voyage aux Etats-Unis, le ministre des PTT déclare que le gouvernement a dit oui. La chambre de commerce de Caen exulte, mais les responsables de Cherbourg et du Havre, les deux ports concurrents, tempêtent.

M. Lengagne n'apprécie pas de s'être ainsi fait couper l'herbe sous le pied par son collègue et donne rendez-vous aux élus du Calvados, le 24 janvier, pour leur annoncer lui-même *officiellement la bonne nouvelle.*

Coup de théâtre ! La réunion du 24 janvier est annulée presque au dernier moment, car l'un des protagonistes et non le moindre — M. Mexandeau — est ce jour là en visite officielle en Chine. Profitant de l'absence du ministre délégué, les services du secrétaire d'Etat à la mer (qui vient d'accorder une audience à des élus de... Cherbourg) mettent les choses au point. *« La décision d'ouvrir une liaison entre Caen et Portsmouth n'est toujours pas prise. Il faut d'abord rencontrer tous les partenaires intéressés au projet. »*

Mais le ministre des PTT, depuis Pékin, est à l'écoute. Sentant que l'affaire ne tourne pas à son avantage (politique) il réplique, selon l'AFP : *« je crois que la décision de principe est prise. C'est une décision que l'on attend depuis onze ans... »*

Une nouvelle réunion est convoquée pour le début de février au secrétariat d'Etat à la mer. On peut prévoir *qu'il y aura du tangage.* D'autant que la décision finale n'appartient ni à M. Lengagne ni à M. Mexandeau, mais à M. Quilès. C'est lui, ministre — à part entière — de l'urbanisme, du logement et des transports) qui, en effet, gère les crédits du Fonds spécial des grands travaux et qui décidera si, sur les 700 millions de francs dégagés le 23 janvier, une quinzaine peuvent être consacrés au port de Caen. Les autres priorités, « plus prioritaires » encore, ne manquent pas...

Devant cette guerre de communiqués et la zizanie gouvernementale qui frise le ridicule, la chambre de commerce de Caen, qui est la première intéressée, garde son sang froid. *« Nous ouvrirons les premiers plis pour les adjudications dans quelques jours. Tout le reste est de l'agitation électoraliste... »*

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Étranger

Mme Cresson souhaite une augmentation des investissements suisses en France

De notre correspondant

Berne. — A défaut de résultats immédiatement perceptibles, la visite de Mme Cresson, ministre français du redéploiement industriel et du commerce extérieur, aura contribué à dissiper quelques nuages et à *resserrer les liens traditionnellement* étroits entre les deux pays. De part et d'autre s'est dégagée une volonté de minimiser les divergences pour mettre l'accent sur le renforcement de la coopération industrielle, notamment en matière de recherche et de technologie.

La loi française sur la décentralisation offre d'ailleurs une meilleure perspective de coopération entre départements français et cantons suisses frontaliers. Mme Cresson a également souhaité un rapprochement entre industriels suisses et français dans les secteurs du textile et de la machine-outil.

A Berne, comme à Bâle devant le patronat helvétique, le ministre français a plaidé en faveur d'un accroissement des investissements dans les deux sens. Mme Cresson a révélé que l'entreprise Bobst, de Lausanne, s'intéressait à la reprise de la société des machines d'emballage Martin, une filiale de Creusot-Loire, qui emploie quatre cents personnes à Villeurbanne.

Certains problèmes bilatéraux en suspens n'ont pas été oubliés, à commencer par la taxe sur les poids lourds. Une commission d'experts franco-suisse est en train d'examiner les moyens de réaménager cette taxe pour aboutir à *« une solution aussi satisfaisante que possible ».* D'autres points de discussion, comme la convention sur la double imposition ou les prix imposés aux produits pharmaceutiques suisses en France, seront discutés lors de la visite à Berne, en mars prochain, de M. Bérégovoy.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Le « franc pharmaceutique »

C'est un vieux contentieux, qui oppose la France à la Suisse sur les prix des substances actives achetées à leurs maisons mères par les filiales françaises des groupes pharmaceutiques helvétiques. Jusqu'en 1978, il existait pour fixer la valeur de ces matières de base un « franc pharmaceutique » qui était invariable (1,32 F) et déjà très inférieur au cours officiel du franc suisse (2,45 F).

A l'époque, le gouvernement français avait accepté de donner partiellement satisfaction aux laboratoires suisses, qui réclamaient des dédommagements. Mais la disparition, la même année, de la grille des prix (le *prix* de vente des médicaments était alors déterminé en fonction du prix de revient industriel, donc de la matière première) reposa le problème. Avec le nouveau système de « transparence », les rajustements devenaient plus difficiles.

Pour répercuter l'enchérissement du franc suisse, les laboratoires suisses avaient pris l'habitude de surévaluer la valeur des substances actives déclarées en douane. La Cour de justice de la CEE fut saisie de l'affaire, mais avait finalement statué en concluant à l'absence d'infraction.

Depuis 1980, et surtout à partir de 1981 avec le quasi-blocage des prix des médicaments décidé par la nouvelle ma*jorité, la situation ne s'est pas* arrangée avec un franc suisse dont la valeur s'accroissait dans l'intervalle de 50 %, passant de 2,53 F à 3,81 F. Le problème est aujourd'hui moins aigu : en 1984, le franc suisse a baissé de 3 %, et depuis le début de 1985, de 4,7 %. Les laboratoires suisses se refusent d'ailleurs à employer maintenant le *terme de « contentieux » ; mais* ils ne seraient pas fâchés d'obtenir, sinon le droit, du moins la possibilité de rattraper le retard accumulé ces dernières années.

A. D.

● ***Etrangers en Suisse : 14,5 % de la population.*** — On comptait 932 386 personnes étrangères en Suisse à la fin de 1984, soit 14,5 % de la population, selon des statistiques officielles publiées le 22 janvier. Ce chiffre ne comprend pas les fonctionnaires internationaux (environ 5 000), les saisonniers (10 482, soit 11 % de plus qu'en 1983) et les demandeurs d'asile politique *(22 009 personnes, dont le cas* n'avait pas été réglé par les autorités, dont 7 435 pour la seule année 1984). D'autre part 105 945 frontaliers travaillent en Suisse. — *(AFP).*

● **Exxon vend à Olivetti ses activités internationales dans l'électronique.** — Le groupe pétrolier américain, qui souhaite se retirer du secteur de l'électronique où il avait développé plusieurs filiales comme Syx (machine à écrire) et Qwip (fac-similé), cherche encore un acquéreur pour ses actifs aux Etats-Unis. Le montant de la transaction avec Olivetti n'a pas été révélé.

Faits et chiffres

Affaires

● **Un câble téléphonique transpacifique.** — Un consortium international a été formé, le 24 janvier, pour construire et poser un câble téléphonique transpacifique en fibre optique. Il reliera fin 1988 les Etats-Unis, Hawaï, le Japon et l'île de Guam. La société américaine ATT prendra en charge 56 % du coût total (593 millions de dollars), la société japonaise KDD 22 % ; les 22 % restants seront répartis entre les autres compagnies des dix pays concernés.

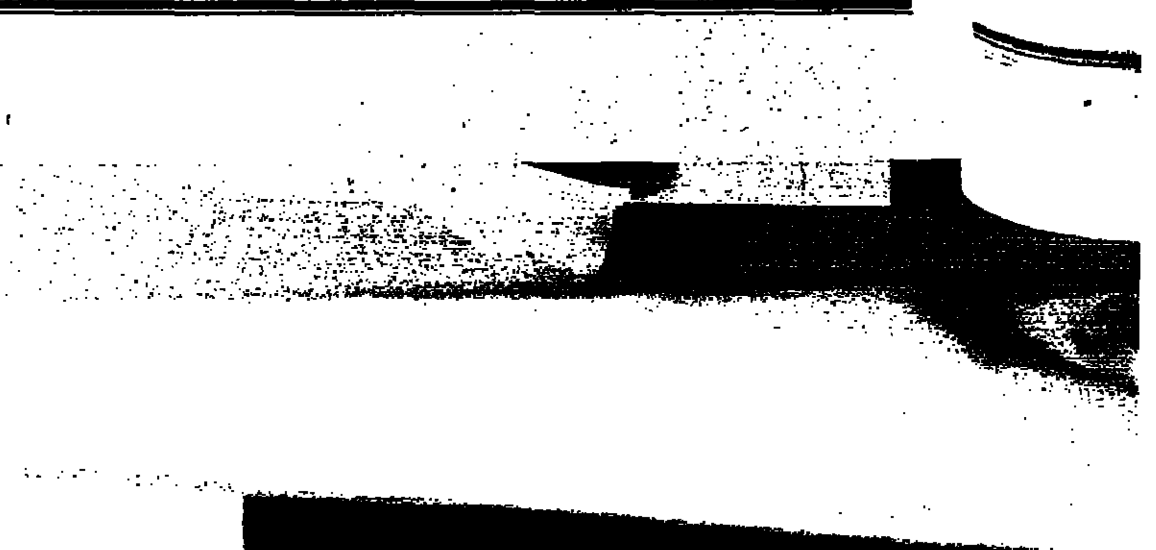
Étranger

RFA

● **« 2,5 % de croissance en plus » en 1985.** — Le gouvernement ouest-allemand mise sur une croissance de l'ordre de de 2,5 % ou plus en 1985, ce qui devrait provoquer une baisse du chômage, a annoncé, le 24 janvier, le ministère de l'économie. Le chômage devrait reculer pour la première fois depuis 1980, touchant moins de 9 % de la population active salariée contre 9,1 % en moyenne en 1984 (2,26 millions de demandeurs d'emploi). Les prix devraient continuer à être stables, avec, comme en 1984, un taux d'inflation de 2 %, le plus bas depuis quinze ans. La balance des comptes courants devrait enregistrer un excédent de 15 milliards de deutschemarks. — *(AFP.)*

Social

● ***Suppression d'emplois à la Générale sucrière.*** — La direction de la Générale sucrière vient d'annoncer au personnel son intention de supprimer environ quatre cent quatre-vingts emplois dans les six usines du groupe. La perte de certains marchés étrangers, tel le Nigéria, et la baisse de consommation de sucre seraient à l'origine de cette réduction d'effectifs qui touche tous les établissements. Pour la sucrerie de Montereau (Seine-et-Marne), il s'agit d'une cessation totale d'activité. Depuis 1980 seul subsistait le conditionnement qui occupait encore cent trois personnes. Un plan de reconversion va être proposé au personnel concerné. Préretraite pour les employés âgés de cinquante-cinq ans avant mars 1986 et mutation dans différents établissements du groupe pour les autres. Des aides sont également offertes à ceux qui donneront leur démission avant le 9 février. — *(Corresp.)*



LES MAISONS DE CHOMEURS ONT DEUX MOIS

Eviter l'enracinement dans la pauvreté

Après une tentative qui n'avait pas toujours convaincu — son syndicat des chômeurs regrouperait douze mille personnes en France, dont deux mille cinq cents en région parisienne où l'on compterait de deux cents à trois cents militants, dont guère plus de cinquante permanents — M. Maurice Pagat est peut-être en passe de réussir la première maison des chômeurs (*le Monde* du 27 novembre 1984), sise à Paris, au 9, rue de la Fontaine-au-Roi (onzième arrondissement).

Aidé par les comités chrétiens de solidarité avec les chômeurs, recevant des dons qui se sont élevés à plus de 300 000 francs, M. Pagat a pu créer, il y a deux mois, cette maison dans un local disposé sur trois étages qui appartient à une congrégation religieuse et, *cette fois, donner une autre tournure* à son action, sans doute favorisée en cela par la récente campagne à propos des nouveaux pauvres et la sensibilisation *d'une partie de l'opinion* aux difficultés rencontrées par les chômeurs en fin de droits.

Dans *un premier temps*, le succès a d'abord été médiatique, l'expérience étant originale en France. Puis des délégations de toutes sortes, politiques ou syndicales, se sont empressées de *rendre visite sur visite*, les ministères se montrant à leur tour attentifs au développement du phénomène. D'un peu partout, M. Pagat fut même consulté et invité à donner son opinion.

Les risques du succès

Parallèlement, l'initiative parisienne trouvait des relais en province, et des groupes de *bénévoles* se lançaient dans la même voie au point que, à la mi-janvier, on estimait à quarante le nombre de maisons des chômeurs qui sont en train de *s'ouvrir, comme* à La Rochelle ou à Lisieux, soutenues par des associations caritatives ou d'obédience municipale malgré la difficulté de trouver un local adapté. Le *propriétaire du* château de *Beis, dans* la Mayenne, a ainsi mis son domaine à la disposition de la maison des chômeurs, gratuitement pendant trois ans, en *contrepartie d'une remise en état* des locaux, et s'engage à le louer, ensuite, *« pour le prix d'un F3 en région parisienne »*, selon M. Pagat.

Grâce à ce nouveau centre de 1 000 mètres carrés habitables qui comprend des potagers et un parc, il sera possible *d'accueillir* des chômeurs de longue durée *« pour leur permettre de respirer et de reprendre pied »*, tout en les occupant à des travaux *de réfection auxquels participeront* une vingtaine de TUC (dont dix seront réservés à de jeunes Parisiens). En outre, on y prévoit l'ouverture d'un *lieu* de recherches *consacré* aux problèmes de l'emploi et du chômage où pourront se tenir séminaires et colloques associant des spécialistes de divers horizons. *Déjà le ministre de la défense*, M. Charles Hernu, a fait savoir qu'il mettait à disposition du matériel pour équiper les locaux *(lits, tables, chaises, etc.)*.

Quant à la maison de Paris, bien que retapée par les chômeurs *eux-mêmes*, elle devient trop exiguë pour faire face à son succès croissant, et les questions de sécurité commencent à inquiéter les responsables. Quatre mille personnes, *calcule-t-on*, s'y sont rendues depuis l'ouverture, attirées par les divers services offerts gratuitement, *qui vont de* l'aide juridique en passant par les conseils ou l'entraide avec l'intervention d'assistantes sociales, de travailleurs sociaux, voire de bénévoles, dont des médecins qui y tiennent des permanences. Tous les *jours, deux à trois* services de repas sont assurés par des chômeurs pour une cinquantaine de convives, et des *vivres sont distribuées*. Un bureau de placement, qui recense les offres d'emploi, a déjà réussi à faire embaucher cent vingt chômeurs et on a vu les studios de Boulogne venir y chercher les figurants dont ils avaient besoin pour le tournage d'un film.

Méfiance officielle

Cela ne va pas sans *provoquer parfois des réactions méfiantes* de la part des services officiels, qui craignent une concurrence au monopole de l'ANPE, ainsi qu'a pu l'écrire *récemment un directeur départemental du travail et de* l'emploi à une association qui voulait, elle aussi, ouvrir une maison des chômeurs.

Quoi qu'il en soit, M. Pagat réclame maintenant les moyens *nécessaires à la création d'une deuxième maison* à Paris *pour* faire face à des besoins grandissants. Et ce d'autant que *« la population »* est désormais mieux connue avec la réponse, *par mille cinq cents utilisateurs*, à un questionnaire qui a permis d'établir que 51 % des visiteurs habitent Paris, 38,9 % la banlieue, 3,9 % la province et que 5,5 % *se déclarent sans domicile fixe*. En majorité (à 69 %) il s'agit d'hommes, et 36,8 % d'entre eux sont âgés de trente-cinq à quarante-neuf ans. *38,3 % étaient ouvriers*, 37,7 % des employés, 12,2 % des cadres, et, note M. Pagat, *« on observe que la plupart ne disposent que de 41 francs par jour d'indemnisation ou ne reçoivent plus rien »*.

« Ils ne veulent pas aller dans les centres d'hébergement du type de ceux de l'Armée du salut, explique M. Maurice Pagat, *car ce serait reconnaître le signe de leur déchéance et prendre le risque d'un processus irrémédiable »*.

Sauver les plus démunis

Du soutien aux chômeurs, « la maison » s'est très rapidement spécialisée, sous le poids des circonstances, dans le sauvetage des plus *démunis d'entre eux*. Elle est devenue le refuge ultime *« avant de craquer »*, et les personnes qui accueillent régulièrement les visiteurs se rendent bien compte, *disent-ils, « de l'effet pervers du service social »* alors que, pour arrêter la dégradation des comportements, il faudrait pouvoir pratiquer le moratoire des dettes, offrir des aides diverses, adaptées à chaque cas ou encore offrir des chambres d'hôtel. *« Chaque jour*, insiste M. Pagat, *nous vérifions la justesse de notre revendication d'un minimum chômage équivalant aux deux tiers du SMIC »*.

Le succès de la maison des chômeurs n'est pas sans menaces sous-jacentes. Ayant *trouvé un lieu d'accueil*, les sans-travail se découvrent ainsi une famille et se reconstituent une communauté avec ses inévitables réactions de groupe et *ses valeurs de référence* qui protègent contre un environnement difficile. Cela peut être positif mais présente également le danger *d'empêcher* toute réintégration future.

Les maux révélés par l'initiative de M. Pagat et de ses amis mériteraient d'être mieux observés et, partant, traités plus efficacement. La nouvelle pauvreté, *si elle* ne doit pas se confondre avec l'ancienne, ne doit pas à son tour devenir synonyme d'exclusion.

ALAIN LEBAUBE.

La Mafia et l'argent de la CEE

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Son ami démocrate-chrétien Piersanti Mattarella et son « frère » communiste Pio La Torre sont tombés sous les coups de la Mafia. Lui, Pancrazio de Pasquale, continue la lutte contre l'organisation criminelle de Sicile. Ce Sicilien de cinquante-neuf ans, inscrit au Parti communiste italien (PCI) depuis 1943 et président de la commission régionale à l'Assemblée de Strasbourg, tente d' *« européaniser »* ce qu'il appelle son combat quotidien. Mais les instances communautaires hésitent à s'engager dans une affaire qui risque de donner une mauvaise publicité à la CEE.

Posément, calmement, presque timidement, Pasquale raconte l'évolution de la Mafia depuis la fin de la *guerre et la lutte des « camarades socialistes et communistes »*. Après le massacre du 1er mai 1947 de la Portella delle Ginestre, il devient secrétaire de la fédération de Palerme, après avoir occupé le même poste à Messine. Sans émotion, il évoque l'occupation des *feudi* – les grandes propriétés siciliennes – à la fin des années *40*. Puis viennent la *reconstruction*, l'*urbanisation*, les grands travaux et, avec eux, l'enrichissement de la Mafia.

C'est à cette époque que « l'organisation », explique-t-il, devient une puissance économique et financière. *Et, pour lui*, le trafic de la drogue a donné, indépendamment des liens avec la filière américaine, sa véritable dimension européenne et internationale à la Mafia. Se plaçant dans les circuits financiers, *elle* a « blanchi » ses bénéfices dans tous les secteurs économiques. Au début des années 70, la multinationale Mafia tournait à plein régime.

Policiers « rebelles »

Puis l'espoir renaît avec le compromis historique – ou, pour les Siciliens, *« la solidarité autonomiste »*, – sous l'impulsion d'une partie des démocrates-chrétiens, des socialistes et du PCI, qui militent pour une moralisation de la vie publique. Un climat politique nouveau s'installe dans l'île. La police et la magistrature reprennent courage.

A ce point du récit, Pasquale rappelle : *« A l'époque, Mattarella était chef du gouvernement sicilien et moi président de l'Assemblée régionale. »* Il poursuit en affirmant que c'est à ce moment-là que la Mafia a pris la décision de s'attaquer aux juges et aux policiers « rebelles ». Les premiers à payer de leur vie leur intégrité sont le juge Cesare Terranova et le chef adjoint de la police de Palerme, Boris Giulano. Puis *ce fut au tour des hommes politiques. « Mattarella est tombé sous les balles de la Mafia*, se souvient-il avec précision, *le 6 janvier 1980. »* La Torre, député national, dépose aussitôt une proposition de loi devant le Parlement italien pour lutter contre la Mafia. La Torre est abattu à son tour en 1982.

La loi La Torre (qui, depuis, a été étendue à la Camora napolitaine) n'a été votée par les Chambres *italiennes qu'après l'assassinat*, en 1983, du général della Chiesa. L'émotion suscitée par cette mort a mis fin aux tergiversations des partis italiens, chez qui le sentiment de danger que constituait pour la démocratie une Mafia impunie l'a finalement emporté sur des réticences à adopter une *législation dérogeant* aux principes du droit italien.

La levée du secret bancaire, que peuvent désormais obtenir les juges d'instruction siciliens, a permis l'inculpation, l'été dernier, de l'ancien maire de Palerme, Vito Ciancimino, pour *« association de mafiosi »*. La justice a joué également de ce levier pour mettre sous séquestre, au début de l'année, tous les biens de l'empire des cousins Nino et Ignacio Salvo.

Fraude sur le vin distillé

La famille Salvo est, entre autres, accusée de fraude dans les *distillations* de vin financé par le budget communautaire. Aussi, Pasquale demande-t-il que la lutte contre la Mafia, devenue enfin une affaire nationale, prenne *maintenant* une *dimension* européenne.

Le 16 janvier dernier Pasquale a souhaité poser une question orale avec débat à la Commission, au cours de la session mensuelle de l'Assemblée de Strasbourg. Le *bureau du* Parlement lui a accordé une question sans débat. Les conservateurs britanniques lui ont apporté leur soutien, mais non pour les raisons qu'aurait voulues le représentant du PCI. Pour les *tories* il s'agit plus de dénoncer des gaspillages de la politique agricole commune que de lutter contre la Mafia. Outre ses colistiers, Pasquale a reçu le soutien dans le sens souhaité de l'Allemand *Fritz Gautier* (SPD).

La Commission, pour sa part, *n'a pris aucun engagement. « Comment le pourrait-elle ? »* s'insurge Claude Villain, le directeur général de l'agriculture. *« Il y a deux ans*, révèle-t-il, *nous avions demandé aux États membres l'autorisation d'effectuer des contrôles à l'improviste pour les opérations du marché des fruits et légumes et les distillations de vin, mais le Danemark et l'Allemagne fédérale s'y sont opposés. »* Cet ancien fonctionnaire français des finances est catégorique : *« C'est le seul moyen de déjouer les malversations, mais il faut l'unanimité des Dix pour adopter un règlement qui par définition doit couvrir l'ensemble du territoire de la CEE. »*

Toujours est-il que les responsables européens semblent éviter, à l'évidence, de se saisir d'un dossier qui a plus de chance d'éclabousser la Communauté que de la grandir. La Cour des comptes européenne, qui a établi un rapport sur les contrôles effectués par Bruxelles quant à l'utilisation des crédits agricoles, a toutefois dénoncé *« l'interprétation surprenante »* qu'a donnée la Commission à la législation existante dans le cas sicilien.

La liste des infractions constatées par la justice italienne et qui ont donné lieu à des poursuites judiciaires au titre de la loi La Torre *est déjà longue*. Ne parlant plus de mémoire, Pasquale lit ses notes soigneusement inscrites dans un carnet sur toutes les affaires portées devant les tribunaux.

La méthode du « carosello »

Dans le secteur des vins les fraudes concernent l'adjonction d'eau et de sucre pour accroître le volume de la production portée à l'alambic. Payées à 65 % du prix *européen*, les quantités brûlées rapportent de coquettes sommes. Dans le procès Salvo, il est reproché la distillation frauduleuse d'un *million d'hectolitres* correspondant à un montant de 29 milliards de lires (140 millions de francs).

Pour les fruits, les légumes et les agrumes, le Fonds européen finance des opérations de retrait lorsque le marché est excédentaire. Les mafiosi pratiquent la méthode dite du *« carosello »*, qui consiste à faire enregistrer plusieurs fois le même chargement. Pour les seuls agrumes la fraude atteint la somme de 15 milliards de lires (70 millions de francs). Claude Villain ne se montre pas surpris. *« Comment expliquer autrement*, commente-t-il, *que les chiffres portent cette année sur la destruction de 50 % de la production sicilienne de citrons et de 30 % de celle d'oranges. »*

Il existe le cas bien connu des exportations vers les pays tiers de conserves de tomates qui permettent aux négociants siciliens de toucher la *restitution* communautaire (subvention à l'exportation), alors que les conserves ne contiennent que de l'eau.

Enfin les juges italiens sont actuellement sur une importante affaire de corruption de fonctionnaires, qui ont d'ailleurs été incarcérés. Le cadastre agricole sicilien n'est pas à jour. Or la CEE *octroie* des aides à l'hectare pour la production de blé dur et d'huile d'olive. Des demandes fictives ont reçu l'accord de l'Institut du développement agricole (ESA). La difficulté pour la justice, affirme Pasquale, est qu'elle doit procéder à la vérification de 350 000 dossiers déposés auprès de l'ESA.

Le parlementaire européen referme son carnet, attendant de noircir d'autres pages. Avant de prendre congé il fallait bien poser la question : *« Ne craignez-vous pas pour votre vie ? »* Toujours d'un ton égal, il répond : *« J'ai toujours peur, mais je prends des précautions, même si je ne me fais pas protéger parce que c'est inutile. »*

« Ce n'est pas le moment d'interrompre ma lutte quotidienne, ajoute-t-il, *alors que même l'Eglise appelle, par la voix du cardinal Papalardo, à la lutte contre la Mafia et ses complices politiques. » « Son prédécesseur en Sicile*, conclut Pancrazio de Pasquale, *le cardinal Ruffini affirmait, lui, que la Mafia n'existait pas. »*

MARCEL SCOTTO.

PLUS GROS, PLUS SOUPLE

Le téléphérique français s'exporte jusqu'au Japon

De notre correspondant

Grenoble. – Le plus gros téléphérique du monde vient d'être inauguré à Courchevel (Savoie). Il hisse, *toutes les trois minutes*, jusqu'au sommet de la Saulire (2708 m) cent soixante et une personnes installées dans une cabine conçue pour recevoir deux cents skieurs. Ce *téléphérique, qui, en dehors de son volume*, est d'un aspect très classique, utilise cependant pour la première fois trois ordinateurs pour assurer le pilotage de l'installation et la *sécurité des mille huit* cents skieurs transportés chaque heure. Ce nouveau téléphérique a coûté 40 millions de francs au département de la Savoie, propriétaire des remontées mécaniques de Courchevel.

Un autre appareil de conception toute nouvelle est également *entré en service il y a quelques* jours entre Saint-Gervais (850 m) et les pentes du Bettex (1450 m). Ce « téléphérique du futur » utilise le principe du télécabines, mais il s'agit d'un véritable téléphérique *débrayable*, dont les nombreuses cabines, d'une capacité de vingt personnes, s'accrochent sur deux câbles porteur-tracteur.

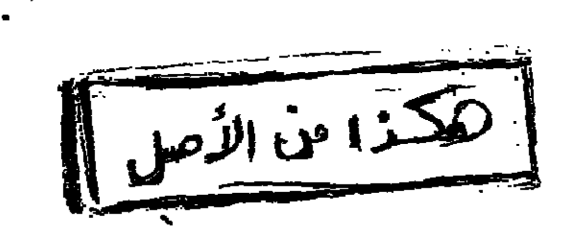
Cette nouvelle remontée mécanique, *qui peut transporter* trois mille personnes à l'heure, remplace un téléphérique poussif dont le débit horaire était jusqu'alors de trois cents skieurs. *Le constructeur a utilisé* l'infrastructure existante, notamment les pylônes de l'installation construite en 1936 et rénovée en 1966.

Pour la première fois en montagne un téléphérique classique a été transformé *in situ* en appareil *téléphérique débrayable*. Cette technique devrait ouvrir la voie à la rénovation de nombreux autres téléphériques installés en montagne il y a vingt ou trente ans.

Le « numéro un » mondial du transport par câble, la société grenobloise *Pomagalski*, a conçu et réalisé les nouveaux appareils installés à Courchevel et à Saint-Gervais. Cette société, qui emploie 380 personnes, a réalisé, en 1983, *un chiffre d'affaires de* 336 millions de francs dont 120 millions à l'exportation.

Au Japon, par exemple, Poma occupe, par l'intermédiaire de son « licencié privilégié » Ansaku Poma, 70 % du marché nippon des remontées mécaniques.

CLAUDE FRANCILLON.



Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 21 au 25 janvier

Niveau record

RECORD battu : cette semaine, tous les indices mesurant la température des valeurs françaises se sont élevés à des niveaux historiques. Les uns ont monté de 2,5 % (INSEE), les autres de 3,8 % (indicateur instantané). Retenons seulement la progression de l'indice CAC (+ 2,8 %) car elle est la plus fiable.

Même inférieure à celle enregistrée au début de l'année (+ 4 %), cette performance mérite d'être signalée. Le marché parisien l'a réalisée alors même que la liquidation générale mettait un terme au premier mois boursier de 1985. Un beau mois, puisque, entre le 22 décembre 1984 et le 23 janvier dernier, la hausse des cours a largement dépassé 7 %. Après deux mois (novembre et décembre) passablement décevants, le petit monde de la finance prenait sa revanche. Mais du même coup, beaucoup s'attendaient autour de la corbeille à voir les opérateurs prendre leurs bénéfices et les cours fléchir : réaction classique. Si effectivement des positions ont été ajustées, – il y en eut même beaucoup, – la Bourse, en revanche, a encaissé le coup sans broncher. Malgré la proximité de cette échéance mensuelle, le mouvement de hausse devait en effet s'amorcer dès lundi, bien timidement certes. Ce jour là, l'indice CAC enregistrait une bien modeste avance (+ 0,3 %). Les ventes bénéficiaires ? C'était pour demain. Non point. Mardi, pour la réponse des primes, la progression s'accentuait (+ 0,6 %). A la suite de quoi les habitués attendirent la baisse pour le lendemain. Et de citer sentencieusement le fameux dicton qui assure qu'une « réponse des primes fortes » est suivie d'une « liquidation faible ».

Rien de tel ne se produisit. Mercredi en pleine forme, la Bourse gagnait encore du terrain (+ 0,7 %), de sorte que la capitalisation, gagnante de 4 % quelques jours auparavant, s'arrondissait encore. Un frémissement de joie parcourut l'assistance. « *Qu'est-ce que ce sera demain !* », susurra en frétillant un professionnel que, manifestement, le spectacle ravissait. Il n'eut pas à regretter celui que lui offrit la Bourse le lendemain pour le premier jour de la nouvelle liquidation à fin février : + 1,8 % de hausse.

A la veille du week-end, le marché, tout de même, se décida à souffler un peu. Cette fois, les prises de bénéfices se firent sentir, mais avec le minimum de dégâts, les titres qui avaient le plus monté cédant une partie de leurs gains. Ainsi, Peugeot, qui avait, pour la première fois depuis 1979, dépassé la barre des 270 francs, refusa tout net, avec 3 francs de baisse, de repasser en dessous.

Des rendus furent aussi enregistrés du côté du bâtiment et de l'alimentation. En revanche, la perspective d'une dérégulation de la distribution des produits pétroliers fit frétiller les valeurs concernées. Bref, la journée se solda par un repli tout à fait symbolique de 0,3 %.

Décidément, la Bourse ne manque pas de vigueur. L'importance des transactions journalières en témoigne : 400 millions de francs en moyenne. Le marché, il est vrai, avait pris quelque repos la semaine précédente alors que Londres, Francfort, Tokyo faisaient tomber de nouveaux records. Le bon génie qui veille depuis plus de deux ans sur le palais Brongniart avait, il faut bien en convenir, tout préparé pour satisfaire les boursiers : un déficit commercial réduit à presque rien pour décembre (661 millions de francs) ; une balance des paiements proche de l'équilibre (– 600 millions de francs) ; une dose de relance pour le bâtiment, surtout profitable aux PME mais dont les grands du BTP ont bénéficié par ricochet – sauf Maisons Phénix, – un gros contrat chinois pour le téléphone de CIT-Alcatel ; des bénéfices somptueux pour Elf-Aquitaine et, le fin du fin, l'annonce d'un retour imminent à la liberté des prix pour les produits pétroliers. Pour faire bonne mesure, le bon génie fit un saut à New-York, où il gelait à pierre fendre, pour y ranimer la flamme de Wall Street. Il avait généreusement dispensé une bonne ration d'expansion (+ 6,8 % en 1984), la plus forte depuis 1951, et une augmentation des prix réduite à 0,2 % en décembre. Le New York Stock Exchange s'en est senti tout ragaillardi et, dans une belle foulée, s'est approché très vite de son sommet historique (1 287,20 le 29 novembre 1983). De ce côté de l'eau, le résultat ne s'est pas fait attendre, d'autant que d'importantes masses de liquidités restent inemployées.

Aux 26 milliards de francs provenant des remboursements des titres indemnitaires et du coupon du 7 %, il faut encore ajouter les capitaux collectés par les SICAV-CEA pour l'exercice 1984 et qui n'ont pas encore été entièrement placés (la date limite est le 31 mars). La moisson fut bonne : 8 milliards de francs (contre 5 milliards l'année précédente), dont 70 % seulement ont déjà été investis. L'environnement international s'y prêtant, l'on ne saurait guère s'étonner de la très bonne qualité du spectacle que la Bourse de Paris a offert cette semaine. Car, maintenant, l'on prend très au sérieux, de ce côté de l'Atlantique, les révisions de croissance économique pour l'Europe (+ 0,5 %) en 1985 que la reprise américaine rend plausible.

S'ils n'ont pas été aussi abondants qu'ailleurs, les achats étrangers ont contribué au raffermissement général. C'est un signe de bonne santé. L'attention s'est encore une fois concentrée sur les espoirs (Peugeot, CSF, Télémécanique, Moulinex), les sociétés de portefeuille comme Nord-Est, Chargeurs, le Midi, le bâtiment bien sûr (Ciments français, Lafarge Coppée, SCREG, Auxiliaire d'Entreprises), et les pétroles. Dans les travées, cependant, quelques-uns étaient déçus, jugeant que la Bourse aurait pu mieux faire encore.

C'est sans doute vrai. « *Mieux vaut qu'elle n'ait pas cédé à l'emballement* », assurait un gérant de portefeuille, jugeant malsains tous les excès. L'an dernier à pareille époque, le marché avait déjà progressé de 13,7 %. Trop, c'était trop. Le retour de bâton avait été sévère en février. Cette fois le marché a ménagé ses forces. De l'avis général, ses chances sont renforcées de réaliser par la suite un meilleur parcours.

ANDRÉ DESSOT.

Filatures, textiles, magasins

	25-1-85	Diff.
André Roudière	310	+ 21,00
FF Agache-Willot	n.c.	
BHV	189	+ 3
CFAO	800	+ 10
Damart-Serviposte	2 311	– 109
Darty	1 118	+ 67
DMC	159,90	– 1,10
Galeries Lafayette	288	– 17
La Redoute	1 220	+ 5
Nouvelles Galeries	140	– 4,5
Printemps	183,50	+ 5
SCOA	75,70	+ 9,80

Bâtiment, travaux publics

	25-1-85	Diff.
Auxil. d'entreprises	845	– 10
Bouygues	770	+ 28
Ciment Français	359,50	+ 43,50
Dumez	729	+ 11
J. Lefebvre	180,90	+ 12,90
GTM	269,50	+ 0,50
Lafarge	399	+ 14
Maisons Phénix	198	– 12
Poliet et Chausson	500	+ 8
SCREG	145	+ 8,10
SGE-SB	56	+ 1,70

Banques, assurances sociétés d'investissement

	25-1-85	Diff.
Bail Équipement	268	– 5,90
Cetelem	504	+ 19
Chargeurs SA	429,90	+ 9,40
Bancaire (Cie)	605	+ 11
CFF	654	+ 29
CFI	300	+ 6,90
Eurafrance	1 295	+ 101
Hénin (La)	403	+ 12
Imm. Pl.-Monceau	447	+ 1
Locafrance	351	– 10
Locindus	738	+ 11
Midi	2 305	+ 133
Midland Bank	257	+ 22
O F P (Omn. Fin. Paris)	955	+ 10
Parisienne de réesc.	848	+ 57
Prétabail	1 070	+ 16
Schneider	115	+ 7
UCB	295	– 3

Alimentation

	25-1-85	Diff.
Béghin-Say	300	+ 24
Bongrain	1 630	– 90
BSN G.-Danone	2275	– 5
Carrefour	1796	– 09
Casino	859	+ 19
Cédis	562	+ 28
Euromarché	920	+ 45
Guyenne et Gasc.	309 80	+ 0,20
Lesieur	888	+ 28
Martell	1863	– 2
Moët-Hennessy	1945	– 6
Mumm	751	– 8
Occidentale (Gle)	683	+ 21
Olida-Caby	287	+ 21
Pernod-Ricard	713	+ 16
Promodès	1 680	+ 63
Source Perrier	464	– 1
St-Louis-Bouchon	324,50	+ 8
C.S. Saupiquet	540	– 30
Veuve Clicquot	2576	+ 26
Viniprix	890	+ 10
Nestlé	24150	– 030

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	25-1-85	Diff.
4 1/2 % 1973	1 630	– 15
7 % 1973	7 625	– 75
10,30 % 1975	97,20	+ 0,10
PME 10,6 % 1976	97	– 0,20
8,80 % 1977	116,40	inch.
10 % 1978	97,40	+ 0,20
9,80 % 1978	96,90	– 0,60
8,80 % 1978	97,80	+ 0,20
9 % 1979	93,25	– 0,45
10,80 % 1979	99,60	– 0,30
12 % 1980	101,60	+ 0,07
13,80 % 1980	105,99	+ 0,44
16,75 % 1981	112,80	+ 0,30
16,20 % 1982	117,50	+ 0,29
16 % 1982	117,35	+ 0,35
15,75 % 1982	114,95	+ 0,35
CNE 3 %	4 090	+ 3
CNB bq. 5 000 F	102,33	+ 0,02
CNB Parib. 5 000 F	102,60	inch.
CNB Suez 5 000 F	102,78	+ 0,30
CNI 5 000 F	102,30	+ 0,13

Valeurs diverses

	25-1-85	Diff.
Accor	249	+ 9,50
Agence Havas	709	+ 82
L'Air Liquide	575	+ 6
Appl. Gaz	224	+ 9
Arjomari	690	+ 37
Bic	577	+ 39
Bis	314	+ 4
CGIP	583	+ 8
Club Méditerranée	1 182	+ 2
Essilor	2 850	– 60
Europe 1	1 015	+ 111
Hachette	1 880	+ 80
L'Oréal	2 449	+ 74
Navigation Mixte	356	+ 16
Nord-Est	80,50	+ 1
Presses de la Cité	2 011	+ 52
Sanofi	580	+ 9
Skis Rossignol	1 915,81	– 5

Produits chimiques

	25-1-85	Diff.
Institut Mérieux	1 450	– 50
Laboratoire Bellon	890	– 25
Roussel-Uclaf	1 609	+ 4
BASF (1)	591	– 21,45
Bayer	640	– 19
Hoechst	610,00	– 15
ICI	98	+ 4,95
Norsk Hydro	119,10	– 7,90

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,55 F.

Métallurgie construction mécanique

	25-1-85	Diff.
Alspi	105	+ 7
Avions Dassault-B.	868	– 2,00
Chiers-Châtillon	38,75	+ 0,25
De Dietrich	380	– 13
FACOM	1 055	+ 30
Fives-Lille	381,50	+ 15,5
Fonderie (Générale)	60,40	+ 2,90
Marine Wendel	173	– 4,5
Penhoët	600	– 12
Peugeot SA	271	+ 21,5
Poclain	49,90	– 0,85
Pompey	175	+ 18
Sagem	1 291	– 59
Valéo	234	– 1
Vallourec	105,60	+ 8,40

Pétroles

	25-1-85	Diff.
Elf-Aquitaine	242	+ 19
Esso	526	+ 11
Francarep	284,50	+ 9
Pétroles (Française)	263	+ 10,40
Pétroles B.P.	129,50	+ 3,50
Primagaz	277,50	+ 10,50
Raffinage	86,60	+ 10,5
Sogerap	453	+ 19
Exxon	495	+ 6,5
Petrofina	1 111	+ 1
Royal Dutch	540	+ 17

Matériel électrique

	25-1-85	Diff.
Alsthom-Atlantique	227	+ 13
CIT-Alcatel	1 320	+ 57
Crouzet	250,50	+ 5,50
Générale des Eaux	585	+ 11
Intertechnique	2 170	+ 70
Legrand	2 000	+ 25
Lyonnaise des Eaux	719	+ 23
Matra	1 825	– 5
Merlin-Gérin	1 625	+ 35
Moteurs Leroy-Somer	513	+ 42
Moulinex	102 20	+ 5,20
PM Labinal	416	+ 30,50
Radiotechnique	240	– 0,50
SEB	386	inchangé
Signaux	690	+ 12
Télémec. Electrique	2 265	+ 30
Thomson-CSF	465	+ 20
IBM	1 419	+ 94
ITT	340	+ 3
Philips	178 80	+ 3,80
Schlumberger	403	+ 11
Siemens	1 686	– 14

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 18 janvier	Cours 25 janvier
Or fin (kilo en barre)	96 000	92 100
– (kilo en lingot)	96 000	93 150
Pièce française (20 fr.)	597	591
Pièce française (10 fr.)	470	440
Pièce suisse (20 fr.)	566	554
Pièce latine (20 fr.)	582	565
● Pièce tunisienne (20 fr.)	561	545
Souverain	701	686
Souverain Elizabeth II	700	695
● Demi-souverain	371	372
Pièce de 20 dollars	4 145	4 040
– 10 dollars	2 050	2 050
● – 5 dollars	1 300	1 290
– 50 pesos	3 705	3 595
● – 20 marks	690	680
– 10 florins	577	575
● – 5 roubles	281	380

Dafsa-Kompass : l'internationalisation à marche forcée

Trop connue et, en même temps, pas assez ; tel est l'apparent paradoxe de cette société, encore trop souvent considérée comme le premier fournisseur français d'information « papier » à caractère financier sur les sociétés côtées en Bourse alors qu'elle diffuse depuis 1978 toute une série d'informations industrielles avec un recours accru à la télématique (via diverses banques de données) tout en prenant pied sur ce marché international en pleine expansion grâce à une série d'accords conclus avec d'importants producteurs, notamment américains.

Fondée en 1959 par sept banques privées, la Documentation et analyse financière SA (DAFSA), grossie de la SEF (1969) et de l'annuaire industriel Kompass (1978), dont elle prendra dans quelques jours le contrôle à 100 %, a entrepris d'ouvrir son capital à d'autres partenaires que des institutions financières (banques privées et nationalisées, compagnies d'assurances, chambre syndicale des agents de change) pour accueillir des actionnaires industriels (Bongrain, Darty, Merlin Gerin...) et du secteur de la communication (*l'Expansion, la Voix du Nord, Sud-Ouest...*).

Mais le tournant décisif aura été l'accord signé en septembre 1983, sur dix ans, avec Telerate (fournisseur de taux de change et taux d'intérêt) et Quotron (cours de Bourse) qui permet de commercialiser ces services en France et dans certains pays européens, en échange de quoi la société française se charge d'approvisionner, en temps réel, le réseau américain de Quotron (75 000 terminaux) à partir des données boursières collectées hors des Etats-Unis et du Canada.

Est-ce à dire que, du jour au lendemain, Dafsa-Kompass est en mesure de détrôner l'agence Reuter, qui reste, de loin, le numéro un européen ? Certainement pas, si l'on en juge par les résultats de Reuter qui récolte à présent les fruits de ses investissements (660 millions de francs en 1983, soit 37 % de bénéfices) et de son introduction au London Stock Exchange en avril 1984 (12 milliards de francs de capitalisation) qui lui ont donné les moyens de sa diversification.

Ce problème de l'investissement, le groupe Dafsa-Kompass en a bien conscience, lui qui aura dépensé 40 millions de francs en 1983 et 60 millions l'année suivante (soit 30 % de son chiffre d'affaires 1984) consacrés en partie à des logiciels et à la diversification vers les entreprises industrielles, grâce à divers produits : la banque de données « *en ligne* » EKOI (European Kompass On-Line) qui doit voir le jour fin janvier, couvrant 300 000 entreprises européennes dont 70 000 françaises, l'acquisition des Kompass belge et néerlandais.

Sur ce chapitre, le groupe français, qui doit compter avec la rude concurrence de l'américain Dun and Brad Street, a conclu un accord avec un partenaire (dont il se refuse à révéler l'identité pour l'instant) afin de pouvoir traiter, dès les prochains mois, les comptes de 30 000 sociétés non cotées en Bourse, un gisement qui devait permettre à Dafsa-Kompass de construire une base de données couvrant quelque 70 000 entreprises françaises.

Bien décidé à freiner des quatre fers pour ramener le poids des investissements à un niveau raisonnable au cours des prochaines année, le président Cabon estime que, « *dans trois ans, DAFSA devra réaliser hors de France le tiers de son chiffre d'affaires* » (200 millions de francs en 1984, soit une progression de 14 %). Quant aux résultats, ceux de 1984 ne sont pas encore arrêtés « *et nous prévoyons pour 1985, et surtout 1986, à la fois une baisse de nos investissements et une progression de notre marge d'autofinancement* », indiquent les dirigeants, concédant que « *le décollage, en termes de rentabilité est prévu à l'horizon 1986* ».

L'échéance peut paraître lointaine et expliquer en partie la langueur qui caractérise l'évolution boursière du titre. Introduite en juin 1983 sur le second marché à Paris à 200 F, l'action Dafsa a dépassé les 350 F à la fin de l'année 1983 pour naviguer depuis entre 300 F et 350 F (le 25 janvier, elle se traitait à 330 F). Tout en restant largement bénéficiaires, les résultats de l'exercice 1984 seront inférieurs aux prévisions même en tenant compte de la plus-value (9 millions de francs environ) provenant de la cession à la Compagnie des agents de change (qui en détenait déjà 38 %) de la participation de 62 % dans la Cote bleue. C'est sans doute là le signe que la croissance de cette société qui vient de procéder à une réorganisation drastique de son état-major reste encore à maîtriser.

S. M.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	21 janv.	22 janv.	23 janv.	24 janv.	25 janv.
RM	532 468	517 267	614 090	572 510	486 676
Comptant					
R. et obl.	1 701 382	2 008 896	2 247 696	1 808 462	2 275 214
Actions	82 156	93 925	94 662	213 821	115 205
Total	2 316 006	2 620 088	2 956 448	2 594 793	2 877 095
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 28 décembre 1984)					
Franç.	103,4	103,9	104,3	105,8	–
Étrang.	110,1	109,8	108,7	109,6	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 28 décembre 1984)					
Tendance	104,1	104,7	105,4	107,3	106,9
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	190,8	193,9	193,2	195,5	195,2

SECOND MARCHÉ (base 100, 28 décembre 1984)

	18 janv.	25 janv.	Variat. %	Plus haut	Plus bas
Indice	104,3	104,3	0	104,5	99,7

UNE OPA ABANDONNÉE

A la fin de novembre dernier, la SA Louis Dreyfus, par le canal de VIA Banque, du groupe Navigation mixte, lançait une OPA « sauvage » sur les titres de la holding Escaut-Meuse, dont elle détenait 10 %.

Le principal intérêt d'Escaut-Meuse était sa participation de 33 % dans la financière et industrielle Gaz et Eaux, présidée par M. Dominique de La Martinière, et dont les autres actionnaires sont des compagnies d'assurance (UAP), M. Marcel Dassault et ELF-Aquitaine. Gaz et Eaux a pour principal atout le contrôle à 51 % d'une holding allemande, Harpener, acquise il y a quelques années, et riche en actions industrielles et immobilières.

S'estimant lésé par des opérations au niveau de l'actionnariat d'Escaut-Meuse, M. Gérard Louis-Dreyfus, avec l'appui de M. Marc Fournier, président de la Navigation mixte, avait lancé une OPA offensive, avec pour objet la prise de contrôle de Gaz et Eaux, et donc d'Harpener. Après de longues négociations, menées sous l'égide de la banque Lazard, un armistice a été conclu.

M. Gérard Louis-Dreyfus abandonne son OPA, l'actionnariat de Gaz et Eaux est unifié par la fusion de cette société avec Escaut-Meuse, dont les actions détenues par le groupe Louis-Dreyfus sont cédées à un groupe d'investisseurs, personnes morales déjà actionnaires de Gaz et Eaux, avec maintien des cours à 700 francs. C'est bien ce qu'on appelle un verrouillage avec dédommagement.

F. R.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Une semaine brillante

La semaine écoulée a été franchement brillante pour Wall Street. Un très vif mouvement de reprise s'y est produit qui n'a même pas réussi à freiner les inévitables prise de bénéfices observées en pareille occasion. D'un vendredi à l'autre, le célèbre « Dow Jones » a monté de 48,70 points pour s'établir vendredi, à l'issue d'une nouvelle hausse, à 1 276,05. Il n'est plus, désormais, qu'à 11,15 points de sa cote historique (1 287,20) atteinte le 29 novembre 1983.

C'est le président Reagan qui a déclenché cette euphorie boursière en révélant, le jour de son investiture, que le PNB pour 1984 avait progressé de 6,8 %, le meilleur score de l'expansion depuis 1951. Toutes les statistiques économiques publiées immédiatement après se sont révélées excellentes, sauf une : les commandes de biens durables en décembre (– 2,1 %), mais le marché n'en a pas ou peu tenu compte. La croissance a repris dans les meilleures conditions, c'est ce qui lui importait le plus. La conviction, désormais bien ancrée, que la FED ne fera rien pour la contrarier, a contribué à entretenir un climat d'optimisme.

	Cours 18 janv.	Cours 25 janv.
Alcoa	36 3/4	39 3/8
ATT	20 5/8	21 3/4
Boeing	56 1/8	60 3/8
Chase Man. Bank	51 1/2	52 1/8
Du Pont de Nemours	48	50 1/2
Eastman Kodak	70 1/2	73 1/2
Exxon	46 3/4	46
Ford	47 3/4	49 3/8
General Electric	60 7/8	63 3/4
General Foods	55	54 1/4
General Motors	80 3/8	83 3/4
Goodyear	26 1/2	28
IBM	124 1/8	133 1/4
ITT	31 3/4	31 7/8
Mobil Oil	27 1/8	27 1/2
Pfizer	39 3/8	39 5/8
Schlumberger	36 3/4	37 3/4
Texaco	34	34
UAL Inc.	43	47 7/8
Union Carbide	38 7/8	37 1/4
US Steel	26 3/8	27 3/4
Westinghouse	27 7/8	30 1/2
Xerox Corp	40 1/8	43 1/8

LONDRES

Virage à la baisse

Le London Stock Exchange a connu cette semaine un revers de fortune. Après être monté à son plus haut niveau de toujours, avec l'indice des industrielles parvenu à 1 024,5, ce à l'issue d'une séance éclatante (20,6 points de hausse d'un coup), le marché a brusquement viré à la baisse. Malgré une légère reprise survenue vendredi, il a reperdu la totalité de ses gains initiaux. Motif de ce changement d'humeur brutal : le nouvel accès de faiblesse de la livre favorisé par des rumeurs, démenties ensuites, selon lesquelles l'OPEP réduirait de 2,5 dollars par baril son prix de référence. Mercredi, la Bourse enregistra sa plus forte baisse quotidienne depuis celle record d'octobre 1984.

Indices « FT » du 25 janvier : industrielles 1 002,8 (contre 1 004,4) ; mines d'or, 439,5 (contre 466,3) ; Fonds d'Etat, 79,62 (contre 80,06).

	Cours 18 janv.	Cours 25 janv.
Beecham	380	383
Bowater	235	241
Brit. Petroleum	488	516
Charter	205	205
Courtaulds	146	142
De Beers (*)	380	390
Dunlop	36	38
Free State Geduld *	22 5/8	20 7/8
Glaxo	11 51/64	12 19/64
Gt. Univ. Stores	716	747
Imp. Chemical	786	828
Shell	685	716
Unilever	11 3/4	12 3/64
Vickers	228	227
War Loan	34 3/8	34 1/4

(*) En dollars.

TOKYO

Repli

D'importantes prises de bénéfices ont contraint cette semaine le marché de Tokyo à rebrousser chemin. Les cours ont en moyenne baissé de 1,7 %. L'indice Nikkei Dow Jones est revenu de 11 952,09 à 11 736,53 et l'indice général de 933,65 à 918,65. L'activité a été modérée.

	Cours 18 janvier	Cours 25 janvier
Akaï	450	465
Bridgestone	550	545
Canon	1 390	1 350
Fuji Bank	1 370	1 290
Honda Motors	1 330	1 370
Matsushita Electric	1 560	1 570
Mitsubishi Heavy	252	237
Sony Corp.	3 840	3 890
Toyota Motors	1 260	1 290

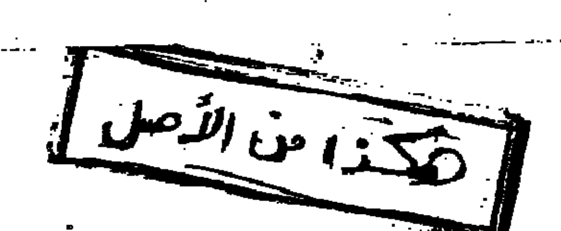
FRANCFORT

Ventes bénéficiaires

Parvenu la semaine précédente à ses plus hauts niveaux, le marché a baissé ces derniers jours sous la pression de ventes bénéficiaires. Seuls les secteurs de la métallurgie et des biens d'équipement sont restés bien orientés.

Indice de la Commerzbank du 25 janvier : 1 139,3 contre 1 167,90.

	Cours 18 janv.	Cours 25 janv.
AEG	108,60	107,80
BASF	184,20	178,40
Bayer	195	188
Commerzbank	174,30	173
Deutschebank	405,70	396,10
Hoechst	188,50	183
Karstadt	240,50	228
Mannesmann	158,50	154
Siemens	500	495,20
Volkswagen	205,50	196,50



Crédits — Changes — Grands marchés

L'euromarché

Les deux raisons d'un succès

L'événement de la semaine a sans conteste été le lancement sur le marché français par la Banque européenne d'investissement (BEI), des capitaux de la première émission internationale libellée en ECU. On s'attendait à un *vif* succès. Ce *fut du* délire. Les 200 millions d'ECU offerts sur dix ans par la BEI avec un coupon annuel de 9,25 % et avec un prix au pair se traitaient 102,75/103,50 vendredi. Ils auraient été *souscrits* bien des *fois si* la BNP, qui tenait la plume au nom du consortium bancaire international de trente-sept banques chargé de diriger l'opération, n'y avait mis le holà. Il n'était en effet pas question d'augmenter le montant de l'emprunt, le Trésor désirant n'ouvrir que progressivement le marché de Paris au monde extérieur.

Les obligations seront libérables le 15 février, et, dès le 18 du même mois, *elles* commenceront à être traitées simultanément sur les Bourses de Paris et de Luxembourg. *Les titres* sont au porteur tant pour les non-résidents que pour les Français. Ces derniers ne pourront toutefois les détenir directement. Ils seront déposés en compte chez les intermédiaires agréés afin, bien évidemment, d'éviter toute fraude fiscale.

L'énorme succès de cette première tient à deux raisons principales : la diversification qu'elle offre aux portefeuilles français sans passer par la devise-titre et l'absence de toute retenue à la source. Ces deux *éléments ont permis de répondre* au double objectif recherché par cette opération : d'une part, développer l'utilisation de l'*ECU* ; d'autre part, ouvrir la place financière de Paris. Pour ce faire, il fallait réaliser une émission internationale accessible tout à la fois aux investisseurs français sans restrictions et aux étrangers. Cela a été possible en s'appuyant sur deux textes : la circulaire du 13 novembre 1984 de la Rue de Rivoli et la loi de finances du 30 décembre 1984. Le premier a permis d'offrir aux résidents en France le régime fiscal qui s'applique aux valeurs étrangères. Le second a permis d'éliminer le fardeau de la devise-titre.

Quelque 80 % de l'emprunt BEI a *été délibérément placé en France.* Les investisseurs institutionnels de l'Hexagone ont de toute évidence *été* les plus rapides et les plus gros preneurs. Néanmoins, le dentiste français s'y est également beaucoup intéressé parce que le rendement de 9,25 % reste notablement plus élevé que celui qu'on aurait obtenu au travers de la devise-titre. En outre, la BEI est un emprunteur qui inspire la plus grande confiance. Que ceux qui n'ont pu obtenir de papier, ou suffisamment à leur goût, ne désespèrent pas. Les trois grandes entités de l'Europe communautaire, c'est-à-dire la CEE, la CECA et Euratom, viendront à leur tour offrir des ECU *sur le marché français. En* tout, on peut espérer voir au moins trois ou quatre émissions internationales *libellées dans la devise de* la CEE proposées en France cette année.

L'émisson BEI permet de tirer trois enseignements. Tout d'abord, elle a démontré que, lorsque la devise-titre est supprimée, le marché français des capitaux constitue la réserve de placement capable de donner aux banques françaises la capacité qui leur fait actuellement défaut pour devenir réellement des banques internationales à égalité avec leurs consœurs allemandes ou belges, pour ne citer que celles-ci. Deuxièmement, les solutions techniques retenues pour attirer publiquement l'épargne française ont pour la première fois accoutumé le réseau bancaire de l'Hexagone à des pratiques qui marquent la première étape vers un rapprochement de Paris des habitudes internationales. Enfin, l'ouverture du marché français des capitaux, qui est la conséquence de l'amélioration de la balance des *paiements, est le reflet du succès de* la politique économique de rigueur du gouvernement. Pour terminer, *soulignons le brio avec lequel la* BNP a monté toute l'opération en étroite collaboration avec le Trésor.

Des Français, encore des Français

En ce début d'année, *les débiteurs* de l'Hexagone continuent de se montrer extrêmement actifs sur la scène internationale. Le Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises (CEPME) est en train de lever le plus gros crédit bancaire jamais réalisé au Luxembourg. D'un montant de 5 milliards de francs luxembourgeois, il est garanti par la République française. Sa durée s'étendra sur dix ans et son taux d'intérêt sera l'ajout d'une marge de 0,25 % au taux interbancaire offert sur les dépôts en francs luxembourgeois à court terme.

New-York s'avérant de plus en plus ferme après la publication de statistiques économiques qui ont révélé une croissance extrêmement forte du PNB l'an dernier et un recul supplémentaire de l'inflation, le marché international des capitaux a repris du poil de la bête. Du coup, les récentes euro-émissions, qui étaient pratiquement toutes affectées de fortes décotes, se sont fortement reprises et se traitaient vendredi à l'intérieur des commissions bancaires. *C'est le cas*, entre autres, d'un euro-emprunt de 100 millions de dollars pour la Société nationale *Elf-Aquitaine lancé tardivement* le vendredi précédent.

D'une durée de quatre ans, il avait été proposé au pair avec un coupon annuel de 10,75 %. Au départ, ces conditions avaient été considérées comme trop basses, et l'opération en avait souffert sur le marché gris. A la veille du week-end, elle s'était beaucoup améliorée, pour ne plus se traiter qu'avec une décote de l'ordre de 1,50.

La rareté des euro-apparitions du Crédit agricole et le fait qu'il soit l'une des rares banques dans le monde à encore bénéficier de la prestigieuse classification « AAA » de la part des agences spécialisées américaines en font un emprunteur recherché. Aussi, l'euro-émission de 125 millions de dollars que le Crédit agricole est venu proposer mardi a d'autant plus été bien accueillie qu'elle a vu le jour avec des conditions réalistes : une durée de sept ans, un prix au pair, un coupon an*nuel de 11,50 % et la traditionnelle* commission bancaire de 1,875 %. La chaleur de la réception réservée au *Crédit agricole se reflétait vendredi* dans une modeste décote de 1,25/1,05 sur le marché gris, ce qui est en deçà de la seule commission de vente de 1,25 %.

Pour sa part, la Caisse nationale des télécommunications (CNT) a préféré faire appel au marché hollandais des capitaux. Elle y a lancé jeudi, sous la garantie de la République française, une émission domestique de 150 millions de florins, dont la durée s'étendra sur dix ans. Elle est accompagnée d'un coupon de 7,75 %, *qui, sur un prix d'émission* de 100,25, procurera un rendement de 7,71 %.

Lundi, le Crédit du Nord devrait lancer une émission en ECU. L'EDF, dont on attend la venue depuis plusieurs semaines, et le Crédit national, dont on murmure qu'il recherche des dollars à taux fixe basé sur un swap devant lui procurer *in fine* des capitaux à taux variable, devraient également faire parler d'eux très prochainement.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Un dollar sous haute surveillance

Une nouvelle poussée sur le dollar stoppée net par les interventions concertées de toutes les banques centrales européennes, la rumeur, confirmée en fin de semaine par une « source autorisée » du ministère français de l'économie et des finances, d'une participation mardi, de la Réserve fédérale des Etats-Unis à ces interventions, et un nouvel accès de faiblesse de la livre sterling sur une autre rumeur, démentie celle-là, d'une réduction du prix du pétrole, tels ont été les événements marquants d'une semaine assez agitée.

Le groupe des Cinq (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France et Grande-Bretagne) a-t-il réellement entrepris de freiner la hausse du dollar à l'issue de sa réunion, la semaine dernière à Washington ? C'est probable et même sûr, étant bien entendu que les interventions coordonnées des banques centrales auront seulement pour but de casser les accès de spéculation considérés comme désordonnés et non de contrecarrer une tendance de fond à la hausse. Il est encore moins question de faire baisser le dollar, soutenu actuellement par une demande commerciale très forte. M. Pierre Bérégovoy, de retour de Washington, a laissé entendre que les Etats-Unis avaient donné leur accord pour *« régulariser les pointes »*, se refusant comme toujours à s'opposer à une tendance de fond.

Dans l'immédiat, ces accords ont débouché sur une intervention inopinée des banques centrales européennes, mardi 22 janvier à onze heures du matin, pour stopper une nouvelle poussée du dollar, qui menaçait à nouveau de dépasser le seuil fatidique des 3,18 DM. Tout le monde s'y mit, non seulement la Banque fédérale d'Allemagne seule à intervenir depuis le fameux 21 septembre 1984, où elle jeta 500 millions de dollars dans la balance, précisément à ce cours de 3,18 DM, — mais aussi d'autres : la Banque d'Angleterre, naturellement, la Banque de France, très exceptionnellement (du moins sur le dollar), la Banque centrale des Pays-Bas, celles de Suède, du Danemark, d'Autriche, et la Banque fédérale de réserve de New-York. L'intervention *de cette dernière* a selon la Rue de Rivoli, été *« limitée à 46 millions de dollars »*. Les sommes mises en jeu furent relativement modestes — 300 millions de dollars au total, — insuffisantes pour impressionner les marchés et leur donner le sentiment que toute spéculation anormale serait impitoyablement « cassée ». A la veille du week-end, en tout cas, le dollar était revenu à moins de 3,16 DM.

Au fait, que faut-il entendre par « spéculation anormale », et à partir de quels niveaux ces interventions doivent-elles s'effectuer ? Sans doute le seuil est-il situé entre 3,18 DM et 3,20 DM pour un dollar. C'est, en principe, le cours au dessus duquel il est admis que la hausse du billet vert, excellente pour les exportations allemandes, devient nocive pour les importations, dont elle gonfle les prix, au risque de relancer l'inflation. C'est également, et il faut y prendre garde, le point au-delà duquel le dollar se trouverait entraîné dans une nouvelle hausse, vers les 3,30 DM-3,50 DM si l'on en croit les opérateurs sur graphiques, qui appliquent aux cours des monnaies la théorie des « vagues » de Nelson Eliott et celle de Scholes sur les cycles de longue durée.

Selon ces mêmes graphiques, le dollar, s'il bute un certain temps sur le *seuil de 3,18 DM-3,20 DM*, considéré comme un palier de résistance à la hausse, peut alors fléchir légèrement avec d'autres paliers de résistance, à la baisse cette fois-ci, fixés à 3,15 DM et à 3,02-3,03 DM.

On voit que la chute n'est pas pour demain, mais le fait que le billet vert, *depuis le 21 septembre* dernier, n'ait pu, à aucun moment, dépasser ce fameux cours de 3,20 DM *en fait réfléchir plus* d'un, *notamment* à l'International Monetary Market de Chicago, où les opérateurs *travaillent souvent sur* graphiques, ce qui, dans les années récentes, ne leur a pas trop mal réussi. Cela n'a pas été le cas des experts « qualifiés », qui, invoquant les précieuses données « fondamentales » (énorme déficit de la balance commerciale et de celle des paiements aux Etats-Unis, comparés aux excédents considérables obtenus par l'Allemagne, coûts de production supérieurs outre-Atlantique, etc.), n'ont cessé de prophétiser une baisse inévitable du dollar et se sont lourdement et régulièrement trompés depuis 1980, ou, soyons charitable, depuis 1982.

Toutefois, les arbres ne grimpant jamais jusqu'au ciel, suivant l'adage célèbre, il est possible que les choses changent un peu. Dans les faits, l'écart des taux d'intérêt au profit des Etats-Unis et aux dépens de l'Allemagne, qui atteignait encore presque 7 points en juillet dernier, se réduisait à 2,5 points en fin de semaine sur les échéances à six mois en eurodollars. *Par ailleurs*, aux Etats-Unis même, la légendaire « douce insouciance » *(benign neglect)* vis-à-vis des variations du dollar (surtout quand il monte) se teinte maintenant d'une certaine inquiétude. De la part de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, c'est bien naturel ; il craint, après une hausse incontrôlée du billet vert, une baisse tout aussi incontrôlée, qui contribuerait à relancer l'inflation outre-Atlantique, et il dénonce l'endettement croissant de pays pour combler déficits budgétaires et commerciaux. Mais de la part de M. Beryl Sprinkel, sous-secrétaire au Trésor, non-interventionniste farouche, c'est inhabituel. M. Sprinkel redoute une montée du protectionnisme pour endiguer des importations qu'un dollar fort gonfle vertigineusement.

De ce côté-ci de l'Atlantique, de nouvelles rumeurs de réduction du prix du baril de pétrole (2,50 dollars) ont, une fois de plus, envoyé la livre au tapis. Mercredi 23 janvier, elle a touché, à nouveau, son plus *bas cours (1,1090 dollar), avant* de se redresser péniblement à 1,1160 dollar. Mme Thatcher a, par *téléphone, vigoureusement interpellé* le président Reagan, lui demandant de faire quelque chose. Mais quoi ? La livre sterling est faible vis-à-vis de toutes les monnaies, et non pas seulement vis-à-vis du dollar. Qu'on le veuille ou non à Londres, son statut de pétromonnaie, qui l'a favorisée depuis 1978, ne peut, maintenant, que la défavoriser au fur et à mesure que les prix du pétrole fléchiront, ce qui est très probable.

FRANÇOIS RENARD.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

25 janvier 1985

COURONNE DANOISE — LIRE ITALIENNE — LIVRE IRLANDAISE — FRANC FRANÇAIS — FRANC BELGE — MARK ALLEMAND — FLORIN NÉERL.

% : 0 ; −0,25 ; −0,50 ; −0,75 ; −1 ; −1,25 ; −1,50 ; −1,75 ; −2,00 ; −2,25

Plafond — Plancher

* Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 18 JANVIER AU 25 JANVIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—
New-York	1,1175	—	10,3455	37,6577	31,6556	1,5823	27,9955	0,0513
	1,1235	—	10,2827	37,3971	31,4960	1,5720	27,8940	0,0513
Paris	10,8018	9,6660	—	364,00	305,98	15,2943	270,60	4,9620
	10,9260	9,7250	—	363,68	306,30	15,2884	271,26	4,9897
Zurich	2,9675	2,6555	27,4726	—	84,0614	4,2017	74,3421	1,3632
	3,0042	2,6740	27,4967	—	84,2204	4,2037	74,5885	1,3719
Francfort	3,5302	3,1590	32,6816	118,96	—	4,9984	88,4378	1,6217
	3,5671	3,1750	32,6477	118,73	—	4,9913	88,5634	1,6290
Bruxelles	70,6260	63,20	6,5384	23,7997	20,0063	—	17,6932	3,2444
	71,4658	63,61	6,5409	23,7883	20,0346	—	17,7433	3,2637
Amsterdam	3,9917	3,5720	36,9543	1,3451	113,07	5,6519	—	1,8337
	4,0277	3,5850	36,8650	1,3406	112,91	5,6359	—	1,8394
Milan	2176,89	1948	201,53	733,57	616,65	30,8228	545,35	—
	2189,70	1949	200,41	728,87	613,85	30,6398	543,65	—
Tokyo	283,57	253,75	26,2518	95,5564	80,3261	4,0150	71,0386	0,1303
	285,70	254,30	26,1492	95,1009	80,0944	3,9978	70,9344	0,1304

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 25 janvier, 4,9620 F contre 4,9897 F le vendredi 18 janvier.

Les matières premières

Hausse du nickel

Les fluctuations monétaires et notamment les écarts entre la livre et le dollar font, une fois de plus, exercé une influence déterminante sur l'évolution des marchés commerciaux. Au moins pour les marchés antérieurement orientés à la hausse, les écarts d'arbitrages monétaires ont eu pour effet de susciter des dégagements et de précipiter des corrections techniques.

MÉTAUX. — *Le cuivre a été particulièrement irrégulier sous l'effet des variations de changes et d'une succession de rumeurs et de nouvelles. D'abord en hausse dans la perspective d'une nouvelle baisse des stocks au London Metal Exchange (LME), puis en baisse à l'annonce d'une augmentation des stocks de 3 175 tonnes (qui atteindrait 122 750 tonnes), les cours se sont redressés. Ils sont revenus à leur plus haut depuis cinq ans à partir d'informations selon lesquelles le CIPEC pourrait envisager, lors de sa réunion en février à Paris, les moyens destinés à coordonner les interventions des producteurs sur les marchés.*

L'aluminium, qui avait progressé encore la semaine dernière, a été nettement plus irrégulier avec des écarts importants. L'Institut international de l'aluminium de première fusion a fait état d'une augmentation de 15 % de la production mondiale en 1984. Celle-ci serait de 12,25 millions de tonnes.

Quant au zinc, il a atteint son plus haut niveau depuis dix ans à Londres sur le comptant, le trois mois ne faisant que suivre dans une moindre proportion ; le métal s'est ressenti d'une baisse des stocks et de la grève d'une fonderie au Pérou.

Un courant spéculatif s'est porté sur le plomb en raison de la vague de froid sur l'Europe et les Etats-Unis qui laisse attendre un accroissement des ventes d'accumulateurs ; mais la hausse a été contrariée en fin de semaine par le redoux climatique.

La vedette est revenue au nickel en raison des attentats dans les mines de Nouvelle-Calédonie qui s'ajoutent à des données statistiques qui lui étaient déjà favorables, notamment la reconstitution des stocks des utilisateurs, une meilleure demande mondiale et la liquidation de la société australienne Seltrust Holding. Le métal est passé à Londres en situation de déport avec le comptant plus cher que le trois mois.

DENRÉES. — *La note est restée ferme sur le café, mouvement à peine atténué par des prises de bénéfices ; à l'origine, une demande modérée mais persistante des torréfacteurs dans la crainte d'une pénurie de robusta à court terme, schéma désormais classique. Quant au cacao, il a été marqué également par des incertitudes sur les approvisionnements en produits de bonne qualité, et ici aussi des dégagements bénéciaires ont parfois atténué le mouvement.*

Consolidation du sucre sur ses bas niveaux après une légère reprise. Le marché a tout lieu d'être déçu par les dernières estimations de FO Licht, qui chiffre la production mondiale 1984/85 à 97,957 millions de tonnes en hausse de 1,1 % par rapport à sa précédente estimation (96,887 millions).

CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX. — *La noté d'ensemble a été faible au Chicago Board of Trade tant sur le blé que sur le maïs, mais celui-ci s'est mieux comporté en fin de semaine à partir d'une demande du négoce.*

LES COURS DU 25 janvier 1984

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — **Londres** (en sterling par tonne) : *cuivre* (high grade), comptant, 1 257 (1 246,7) ; à trois mois, 1 260 (1 249,50) ; étain comptant, 9 798 (9 785) ; à trois mois, 9 800 (9 786) ; plomb, 384 (374) ; zinc, 732,50 (720) ; aluminium, 964 (995) ; nickel, 4 600 (4 382) ; argent (en pence par once troy), 534 (557,50). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 59,70 (59,65) ; argent (en dollars par once), 5,97 (6,30) ; platine (en dollars par once), 269 (275,50). — **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (29,15).

TEXTILES. — **New-York** (en cents par livre) : coton, mars, 65,28 (65,79) ; mai, 66,45 (66,79). — **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), mars, 516 (524). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, 53,50 (inch.).

CAOUTCHOUC. — **Londres** (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 585-635 (585-635). —

DENRÉES. — **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 182 (2 186) ; mai, 2 208 (2 207) ; sucre, mars, 4,44 (4,23) ; mai, 4,79 (4,57) ; café, mars, 151,60 (146,26) ; mai, 147 (142,98). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, mars, 127,50 (121,60) ; mai, 135,50 (128,20) ; café, mars, 2 409 (2 380) ; mai, 2 424 (2 379) ; cacao, mars, 2 086 (2 082) ; mai, 2 114 (2 094). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mars, 2 194 (2 225) ; mai, 2 223 (2 245) ; café, mars, 2 562 (2 560) ; mai, 2 565 (2 560) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 377 (1 359) ; mai, 1 425 (1 403). Tourteaux de soja : **Chicago** (en dollars par tonne), mars, 142,50 (147,40) ; mai, 148,20 (152,90). — **Londres** (en livres par tonne), févr., 150 (151,70) ; avril, 150,40 (151,50).

CÉRÉALES. — **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, mars, 344,50 (352,75) ; mai, 340,25 (344,75) ; maïs, mars, 271,25 (271,75) ; mai, 277 (277,75).

INDICES. — Moody's, 969,40 (960) ; Reuter, 1 996,20 (1 999,70).

Marché monétaire et obligataire

Mieux orienté

Maussade et indécis la semaine dernière, le marché obligataire de Paris s'est montré nettement mieux orienté cette semaine. D'abord, les rendements sur le marché secondaire, qui, après avoir sensiblement *fléchi au début de l'année, s'étaient* redressés, ont à nouveau décliné, passant de 11,26 % à 11,15 % pour *les emprunts d'Etat à plus* de sept ans, de 10,97 % à 10,81 % pour ceux à moins de sept ans, et de 12,42 % à 12,32 % *pour les emprunts* du secteur public, selon les indices Paribas. Ils retrouvent leurs *niveaux du 11 janvier, descendant* même plus bas pour les emprunts à moins, de sept ans pour le secteur public.

Une meilleure atmosphère était ainsi créée, les émissions nouvelles ont pu se placer très aisément. Cela a été le cas, notamment, pour le « gros » emprunt du Crédit Foncier de France, 4,5 milliards de francs à quinze ans et taux fixe de 12,10 %. Ce taux de 12,10 % a constitué une heureuse surprise, car le marché redoutait un 12,20 % ou même un 12,25 %. C'est donc la reprise du processus de détente, interrompu en novembre dernier. Conséquence, la souscription, après un démarrage un peu lent, s'est accélérée pour se terminer sur un net succès.

L'emprunt IBM de cinq cents millions de francs à taux révisable TRO, à 12,40 % pendant les trois premières années, s'est, lui aussi, très bien placé : il y avait longtemps qu'une émission à taux révisable « trois ans » avait été offerte, et le nom d'IBM est une garantie à lui tout seul. Cela n'a pas été tout à fait le cas pour les 480 millions de francs de Fico-France, organisme financier du groupe de la Maison familiale (12,40 % à dix ans), qui ont reçu un accueil mitigé : le bâtiment n'a pas très bonne presse en ce moment. Les 1,9 milliard de francs levés par la Caisse centrale des banques populaires pour ses capitaux permanents (500 millions de francs à taux de 12,30 %, 900 à taux révisable et 500 au taux du marché monétaire) ont été presque entièrement casés dans le réseau des banques populaires.

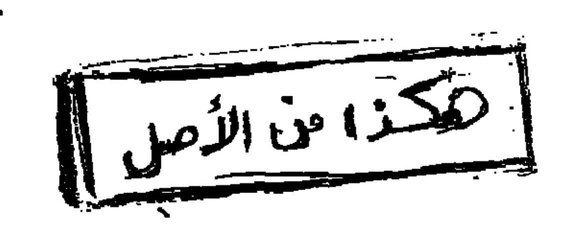
Quant au fameux emprunt de 200 millions d'ECU lancé par la Banque européenne d'investissement (BEI), on se l'est littéralement arraché, les 160 millions d'ECU réservés à la France, soit un milliard de francs, ayant été six fois souscrits (lire ci-dessus l'article de Christopher Hughes).

Pour la semaine prochaine, on attend, soit une « grosse » émission de la Caisse nationale de l'énergie, soit peut-être l'emprunt d'État annoncé par le ministre de l'économie et des finances.

Sur le marché monétaire, la Banque de France a continué à alimenter le marché au taux inchangé de 10,50 % et sur le dit marché, on a coté 10 3/8 % au jour le jour sans changement.

Aux Etats-unis, les marchés financiers ont salué par une baisse des rendements et une hausse du cours des obligations les performances annoncées en matière d'inflation (0,2 % en décembre dernier et 4 % pour l'année 1984) et en matière d'expansion de l'économie (progression de 3,9 % du PNB au quatrième trimestre). La masse monétaire s'est contractée de 2,8 milliards de dollars *pour la semaine bancaire* du 14 janvier, plus que prévu, et les fonds fédéraux (argent au jour le *jour) se sont établis* à 8,5 %. A New-York, on parle toujours d'une nouvelle baisse du taux d'escompte de la *Réserve fédérale qui pourrait passer* de 8 % à 7,50 %.

F. R.



هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

○ *La mise en orbite de Discovery.* — La navette américaine aurait mis en orbite, vendredi 25 janvier à 13 heures (heure française), le satellite militaire d'écoute électronique qu'elle transporte, indiquait-on le même jour au centre spatial Kennedy, en Floride. Mais ni la NASA, ni le Pentagone ne voulaient confirmer l'information. *(AFP).*

Mme EDITH CRESSON invitée du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, sera l'invitée de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury RTL-*le Monde* » dimanche 27 janvier de 18 h 15 à 19 h 30.

Le ministre, qui est également maire socialiste de Chatellerault (Vienne) depuis 1983, répondra aux questions d'André Passeron et d'Eric Le Boucher du *Monde* et de Christian Ménanteau et de Bruno Cortès de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

L'inculpation du professeur Mériel

En inculpant d'homicide involontaire le professeur Pierre Mériel – qui a choisi comme défenseur un avocat toulousain Me Roger Merle, – le magistrat instructeur n'a fait que tirer les conséquences logiques de plusieurs pièces du dossier constitué après le décès de Mme Berneron à l'hôpital de Poitiers. M. Pierre Hovaere s'est fondé, pour l'essentiel, sur les avis de deux éminents experts parisiens en anesthésiologie, les professeurs *Jean Lassener* et *Maurice Cara. Ces experts n'ont pas* craint, dans leur rapport, de dénoncer les fautes médicales commises par leur confrère poitevin qui n'avait, en l'occurrence, nullement respecté les règles d'un art qu'il enseigne pourtant personnellement à ses élèves médecins.

Les experts parisiens avaient aussi dénoncé certaines habitudes de travail et une organisation du service aux antipodes de ce qu'on est en droit d'attendre d'un département d'anesthésie de centre hospitalo-universitaire. En cela, le rapport Lassener et Cara constitue un document accablant qui dépasse de loin le seul drame de la mort d'une femme âgée de trente-trois ans, mère de deux enfants.

L'image ternie de l'hôpital public

Ce n'est pas la première inculpation pour homicide involontaire d'un responsable de service hospitalo-universitaire. En revanche, c'est la première affaire qui voit un patron hospitalier accuser publiquement d'assassinat deux de ses confrères et collaborateurs, les docteurs Archambeau et Diallo. Accusation portée à *froid* avec l'aval de l'administration hospitalière : l'affaire était trop belle pour qu'on ne soit pas tenté par d'autres scénarios, avec, bien sûr, celui qui voit l'accusateur coupable mener une contre-attaque subite, sauvage et efficacement préventive.

Dans l'ombre silencieuse du palais de justice, ce fut alors l'heure des Hitchcock poitevins, celle du crime médical plus que parfait. On crut pouvoir dénoncer tout et n'importe quoi en partant du principe que deux innocents — les deux collaborateurs du professeur Mériel — étaient en prison et que, dans une ville de province, la police, la justice et le mandarinat ne pouvaient que marcher ensemble, main de notable dans main de notable.

C'était aller un peu vite en besogne. La stratégie adoptée et les décisions prises par M. Hovaere sont là pour le démontrer. Ce qui ne signifie pas que tout soit limpide, à commencer par les freins mis dernièrement par la chancellerie à l'inculpation du professeur Mériel ou par la surprenante — et immédiate — ouverture d'information judiciaire pour assassinat par Mme Geneviève Soleil, substitut du procureur de la République de Poitiers. Cette décision fut prise en l'absence d'un quelconque élément sur l'origine de la mort, hormis les accusations de celui qui, trois mois plus tard, se retrouve inculpé. Le professeur Mériel a-t-il, dès l'origine de l'affaire, pesé de tout son poids dans la conduite de l'enquête ? Sans doute. Cela ne l'empêche nullement d'être, aujourd'hui, tenu pour coresponsable du décès de sa malade, le juge d'instruction demeurant intimement *persuadé qu'il y a eu initialement* sabotage du respirateur.

Quels que soient les rebondissements et les coups de théâtre à venir, l'affaire de Poitiers est déjà unique. Elle a, entre autres conséquences, celle de ternir l'image de l'hôpital public, lieu désormais ouvert à toutes les monstruosités. Inverser les tuyaux d'un respirateur n'est plus un geste tabou ; la confraternité a volé en éclats devant les micros et les caméras et une jeune mère de famille peut mourir sans qu'on sache véritablement pourquoi. Rien, dès lors, n'empêchera plus de penser que certains « accidents d'anesthésie » ne sont en réalité que les résultantes de dangereux règlements de comptes. Ni que, sous l'effet conjoint de la haine et de l'incompétence, les blocs chirurgicaux ne puissent, d'un coup, se transformer en lieu de sacrifice et de sacrilège.

JEAN-YVES NAU.

L'ÉVÊQUE D'ÉVREUX EST VIVEMENT CRITIQUÉ PAR DES PARENTS D'ÉLÈVES CATHOLIQUES

La signature par l'évêque d'Evreux d'un appel paru dans *le Monde* du 15 janvier en faveur des libertés syndicales dans l'enseignement catholique continue de provoquer des polémiques (*le Monde* du 23 janvier).

Le président de l'union départementale de l'Eure des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), M. Maurice Lecomte, juge « *odieuse* » l'initiative de Mgr Jacques Gaillot.

« *Il est inadmissible qu'un évêque s'associe à un manifeste aux côtés des pires ennemis de l'enseignement catholique, MM. Marchais, Jospin ou Bouchareissas* », a-t-il déclaré à l'AFP en précisant que son association « *ne peut plus travailler avec cet évêque qui avait déjà dénaturé la manifestation du 24 juin 1984* ».

L'ETAT PAIERA SES DETTES A LA SÉCURITÉ SOCIALE AVANT LE 1er AVRIL *promet M. Bérégovoy*

Dans une lettre à l'hebdomadaire *le Nouvel Economiste*, M. Bérégovoy promet que l'Etat va rembourser rapidement ses dettes à la Sécurité sociale, qui s'élevaient à 11,5 milliards de francs au 1er janvier. « *Je n'ai jamais caché*, écrit le ministre de l'économie et des finances, *que j'avais été contraint de différer le paiement d'une dizaine de milliards dus par l'Etat à la Sécurité sociale. Le versement en sera fait au cours de ce trimestre, conformément aux engagements que j'ai pris à l'égard de ma collègue Georgina Dufoix.* » M. Bérégovoy ajoute : « *L'expérience que j'ai des affaires sociales m'incite à penser que la clarté des rapports entre la Sécurité sociale et l'Etat est nécessaire à son équilibre financier heureusement rétabli.* » Les dettes de l'Etat à la Sécurité sociale s'élevaient déjà au début d'octobre 1984 à 10,4 milliards, dont 7,2 milliards dus depuis la fin de juin ; elles étaient revenues à environ 8 milliards en novembre, mais avaient augmenté à la fin de l'année.

○ *Le « Financial Times » imprimé aux Etats-Unis.* — Le *Financial Times* sera le premier quotidien national britannique à être transmis par satellite pour être imprimé aux Etats-Unis. Dès la mois de juillet prochain, l'édition internationale du quotidien économique destinée à l'Amérique du Nord sortira des presses de l'Evergreen Printing and Publishing à Bellwar dans le New-Jersey. La transmission au-dessus de l'Atlantique sera assurée par l'American Satellite Company et la British Telecom. Ce dispositif permettra une distribution plus rapide du *Financial Times* à ses abonnés d'Amérique du Nord qui reçoivent jusqu'à présent une édition imprimée à Francfort.

● *Près de quatre cents licenciements dans une filiale d'AMREP à Cherbourg.* — La société nouvelle de l'Union industrielle et d'entreprises (UIE), une filiale du groupe AMREP, reprise en location-gérance par le goupe Bouygues il y a six mois, licenciera ses trois cent quatre-vingt huit salariés le 31 janvier. Créée en 1976 par M. André Miller, président de l'AMREP, l'UIE a employé quelque cinq cent cinquante collaborateurs permanents sur son chantier de Cherbourg qui s'était spécialisé dans le montage des grosses structures métalliques de recherche et d'exploitation pétrolière en mer. Elle utilisait par ailleurs les services de nombreux sous-traitants. — *(Corresp.)*

● *Mairie de Roanne occupée.* — Environ trois cent cinquante salariés des papeteries Navarre ont occupé la mairie de Roanne (Loire) le 25 janvier jusqu'au 26 à 1 heure du matin afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les menaces de dépôt de bilan concernant leur entreprise. La CGT, FO et la CGC réclament « *un plan social sérieux* » et demandent à la municipalité d'organiser une « table ronde » entre la direction et les pouvoirs publics.

A B C D F G H

La livre libanaise en chute libre

De notre correspondant

Beyrouth. — *Le dollar à plus* de 13 livres, bondissant d'une demi-livre par jour, puis de *2 livres en une matinée, ce qui* a entraîné, vendredi 25 janvier, la suspension des cotations... C'est *dire la gravité de la phase* actuelle de la crise libanaise et le désarroi de la population face à *une situation lourde de risques.*

« *Le pays va droit à la catastrophe si les problèmes économiques ne sont pas réglés* », a déclaré M. Camille Chamoun, ministre des finances, qui a repris du service actif en participant à la lutte pour enrayer l'effondrement de la monnaie, alors que tout le monde ici tenait le vieil homme d'Etat pour incapable de mener un tel combat. Quand on songe que la livre fut la « fierté des Libanais », qu'en 1982 et 1983, dans la période d'espoir, elle était, après huit ans de guerre, *grosso modo* dans la même position face au dollar que les monnaies européennes, on mesure l'ampleur de sa glissade vers l'abîme. Pour le citoyen ici, même ceux qui n'ont rien à faire du dollar, c'est un coup très dur. La hausse des prix est bien entendu aussi, sinon plus, frénétique que celle des devises.

Cette chute de la livre procède de raisons objectives, dont certaines sont indépendantes de la situation intérieure. Les piliers sur lesquels reposait la monnaie *libanaise se sont en effet* écroulés.

Le rapatriement des fonds des Libanais émigrés dans les pays du Golfe a diminué des deux tiers à la suite de la récession qui s'est produite dans cette région, en raison des milliards de dollars — plus de cinquante, dit-on — dépensés par les pays arabes pétroliers pour soutenir l'Irak dans sa guerre contre l'Iran. *L'argent des Palestiniens a disparu* du Liban, sans que les destructions engendrées par leur présence disparaissent pour autant, d'autres formes d'affrontement ayant pris le relais.

La guerre n'a donc plus fait « entrer » d'argent, mais elle en a fait sortir sous forme d'achats d'armements (1 milliard de dollars payés en argent comptant aux *Etats-Unis) pour une année* qui s'est ensuite scindée.

L'aide arabe, déjà très maigre, s'est complètement tarie ; les exportations agricoles et industrielles rencontrent des obstacles, notamment en Arabie saoudite, en raison de la présence israélienne au Liban du Sud.

En conséquence, la balance des paiements, largement excédentaire jusque-là, est devenue largement déficitaire en 1983 (moins 900 millions de dollars) et en 1984 (moins 1,3 milliard, chiffre provisoire). Les réserves en devises de la Banque du Liban se sont réduites de 2 milliards à 300 millions, chiffre théoriquement tenu secret, mais cité par la plupart des banquiers.

A l'actif, des réserves en or (2 milliards de dollars environ), encore intactes, assurent une couverture de 125 % de la livre libanaise (elle fut naguère de 400 %), et des avoirs des Libanais à l'étranger estimés par le nouveau gouverneur de la Banque entre 30 et 40 milliards de dollars. En attendant des jours meilleurs qui verraient, avec la stabilisation politique, le rapatriement d'une partie de ces fonds pour relancer l'économie, le paiement par les pays pétroliers arabes du solde de l'aide due au Liban (1,4 milliard de dollars) donnerait certainement une bouffée d'oxygène à la livre. Hélas !, rien ne permet d'espérer ce règlement.

LUCIEN GEORGE.

LES MINISTRES DES CINQ VEULENT « OBTENIR UNE PLUS GRANDE STABILITÉ DES TAUX DE CHANGE »

La Rue de Rivoli a rendu public vendredi soir le texte en français du communiqué adopté le 17 janvier par les ministres de l'économie et des finances des Cinq (États-Unis, France, RFA, Grande-Bretagne, Japon). Selon ce texte, les ministres et les gouverneurs (de banque centrale) ont notamment « *réaffirmé leur engagement de poursuivre des politiques monétaires et budgétaires qui assurent une convergence des performances de leurs économies dans le sens d'une croissance solide et non-inflationniste* ». Ils ont à cet égard « *souligné l'importance qu'il y a à se défaire des rigidités structurelles existant dans leurs économies* ».

En ce qui concerne les marchés des changes, il est dit que les participants « – *à la lumière des évolutions récentes sur les marchés des changes, ont réaffirmé l'engagement pris au sommet de Williamsburg d'entreprendre, si nécessaire, des interventions coordonnées sur les marchés* ».

« *Cette approche*, estiment-ils, *fournira un cadre solide pour soutenir la reprise économique, réduire l'inflation, développer l'emploi et obtenir une plus grande stabilité des taux de change.* »

Le numéro du « Monde » daté 26 janvier 1985 a été tiré à 453 603 exemplaires

TREIZE INCULPATIONS DANS L'AFFAIRE DU « GANG DES LYONNAIS »

Treize inculpations ont été prononcées à Lyon dans l'affaire Vaccarizzi, connue aussi comme la guerre de succession du chef du « gang des Lyonnais » (*le Monde* du 26 janvier). Les deux juges d'instruction, MM. Jacques Pin et Jacques Hamy, ont retenu quatre chefs d'inculpation, dont un pour assassinat, à l'encontre de douze des vingt-trois personnes qu'ils ont interrogées. Un treizième inculpé, actuellement incarcéré en Espagne, est à la disposition de la justice espagnole.

L'affaire du « gang des Lyonnais » a été marquée, en 1984, par l'assassinat de deux truands, Raymond Vaccarizzi et Georges Manoukian. Le premier avait été tué le 14 juillet, par un tireur embusqué sur une terrasse, alors qu'il parlait de la fenêtre de sa cellule de la prison de Modelo, à Barcelone, avec sa femme qui se trouvait dans la rue. Georges Manoukian, ancien lieutenant de « Mounon » (Raymond) Vidal, avait été tué au volant de sa voiture, le 18 septembre, à Villeurbanne (Rhône).

L'inculpation d'assassinat et complicité vise Gérard Montreuil, trente-quatre ans, qui aurait avoué être l'auteur du meurtre de Raymond Vaccarizzi et avoir participé à celui de Manoukian. Les autres chefs d'inculpation sont l'escroquerie, le proxénétisme et le trafic de drogue.

● *Hausse des tarifs des taxis parisiens.* — A compter du samedi 26 janvier, le prix de la course en taxi parisien augmente de la façon suivante : le tarif kilométrique « A » (entre 6 h 30 et 21 heures dans Paris intra muros) passe de 2,24 francs à 2,39 francs ; le tarif « B » (aux mêmes heures en Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) passe de 3,50 francs à 3,72 francs. Ce tarif est applicable dans Paris entre 21 heures et 6 h 30. Le tarif « C » (ces mêmes départements la nuit) passe de 4,70 francs à 5 francs. La prise en charge reste fixée à 8 francs et le supplément pour les gares est maintenu à 3,80 francs. L'heure d'attente passe de 60 francs à 65 francs. Le supplément pour les bagages passe de 2,20 francs à 2,50 francs. Le tarif « colis encombrant » passe de 3 francs à 3,20 francs.

Après le rappel de l'attaché militaire

« L'INDE PRENDRA TRÈS PROBABLEMENT DES MESURES CONTRE LA FRANCE » écrit un journal de New-Delhi

New-Delhi *(AFP-AP).* — La presse indienne a mis en cause, vendredi 26 janvier, cinq pays membres de l'organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et le KGB dans l'affaire d'espionnage dévoilée la semaine dernière à New-Delhi.

Selon le journal progouvernemental *The Hindustan Times*, les services secrets français, américains et de trois autres pays membres de l'OTAN, ont collaboré dans cette affaire. Le journal affirme également que les documents secrets étaient fournis par l'homme d'affaires Coomar Narain, l'un des quinze Indiens arrêtés.

L'hebdomadaire indien *The Organiser* (droite nationaliste et hindouiste) met pour sa part en cause le KGB (les services secrets soviétiques) et affirme qu'un attaché militaire de l'ambassade d'URSS aurait déjà quitté New-Delhi. Un porte-parole du gouvernement indien s'est toutefois refusé à commenter ces affirmations.

Enfin, le quotidien conservateur *The Statesman*, citant des sources gouvernementales, affirme que la France pourrait perdre un important contrat d'armement, car l'Inde a le sentiment d'avoir été trahie par un pays avec lequel elle avait accru sa coopération politique et économique depuis l'arrivée de M. Mitterrand au pouvoir. « *Le gouvernement prendra très probablement et très prochainement des mesures adéquates contre la France, accusée d'avoir joué un rôle dans cette affaire* », écrit le journal.

(Lire notre dossier pages 4 et 5.)

LA BATAILLE DE « DALLAS »

La BBC nous avait habitué à plus de flegme dans sa concurrence avec le secteur privé. Est-ce la pernicieuse influence de la télévision américaine ou l'arrivée prochaine de la publicité sur les antennes de la chaîne publique britannique ? Toujours est-il que la BBC mène un combat impitoyable contre sa rivale Thames Television pour la programmation de « Dallas », un combat dont la victime désignée est le téléspectateur britannique.

Qui a commencé ? Thames Television, sans doute, en achetant, à la barbe de la BBC, la suite de la célèbre série américaine. Un exploit dont on murmure qu'il s'est payé au prix fort, au mépris de toutes les règles du marché. Pour se venger, la BBC a décidé de retarder la diffusion des épisodes qu'elle a en sa possession pour les programmer au moment même où Thames avait prévu de prendre le relais.

Le téléspectateur serait donc obligé de suivre deux fois par semaine les aventures du diabolique JR dans un ordre complètement différent de la chronologie. Thames n'a pas réagi officiellement à cette perfidie mais prépare secrètement une contre-attaque. La chaîne privée songe à diffuser, avant le premier épisode de sa série, un résumé des chapitres précédents qui enlèverait tout intérêt au « Dallas » de la BBC.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

● *Nouveaux projets de télévision sur Paris.* — Trois nouveaux projets viennent de s'ajouter aux dix-neuf candidatures déjà reçues à l'Hôtel de Ville de Paris pour la programmation de télévisions privées sur la capitale. Il s'agit de l'hebdomadaire *le Point*, du quotidien *le Matin* et du groupe Médias. Dans sa conférence du 24 janvier, M. Jacques Chirac, maire de la capitale, avait estimé que les groupes de presse, comme les groupes de cinéma, devaient être prioritaires dans l'attribution des fréquences.

